



GARCHES

REGISTRE
ÉTAT CIVIL

MARIAGES
DIVORCES

1793
1817

REGISTRE

POUR servir de *première* Minute aux Actes *pré-*
liminaires de mariages et divorces qui se feront pendant l'année mil
sept cent quatre-vingt-treize, aux termes de la Loi
du 20 Septembre 1792, en la Municipalité de
Garches Canton de *Sever*
District de Versailles, Département de Seine &
Oise, contenant *seize* pages cotées & paraphées par
première & dernière, par Nous ¹Président dudit
District, à Versailles, ce *Dix huit* Décembre
mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an 1^{er}. de la
République Française. / *meublée* *du* *Directoire*
de pour l'als *faute* *de* *Bureau*

REGISTRE

Pour servir de
Minutes aux Aides
de la ville de Paris qui se feront pendant l'année mil
sept cent quatre-vingt-trois, aux termes de la Loi
du 20 Septembre 1792, en la Municipalité de
Paris.

District de Versailles, Département de Seine &
Oise, contenant 100 pages écrites & paraphées par
première & dernière, par Nous Président du dit
District, à Versailles, ce
mil sept cent quatre-vingt-trois, l'an 1^{er} de la
République Française.

Décembre



Première page

N^o. 1

Surce qui nous a été représenté par La
Citoyenne Marie Louise Dretou Epouse du Citoyen
Jean Pierre Divary demeurants à Gardes que nous
lui indiquions au terme de la loi le jour ou elle pourrait
faire une assemblée de famille aux fins de parvenir
à la faire Divorcer d'avec son dit Mari pour raison
d'incompatibilité d'humeurs de caractère nous
officier public soussigné lui avons assigné pour
tenir la dite assemblée le trente décembre mil sept
cent quatre vingt deux sous acte donné en la Maison
Commune de Gardes Le trente Novembre mil
sept cent quatre vingt deux Signé à l'original
déposé au Greffe de la Municipalité P. L. Mancien
officier Municipal et catifié véritable par moi
Secrétaire Greffier Le quinz janyier mil sept cent
quatre vingt trois L'an deuxième de la République
françoise Eugène Secrétaire Greffier

N^o. 2

L'an mil sept cent quatre vingt deux le premier de la
République françoise le dimanche trente décembre dix
heures du Matin est comparue en la salle ordinaire
des délibérations du corps Municipal de la Commune

assistée de de Gardes Pardevant nous Maire de la dite Municipa
lité Marie Louise Dretou Epouse du Citoyen Jean Pierre
Divary et autorisée à la soussuite de ses droits par ordonnance
du Citoyen Maux du trois du présent mois en registre

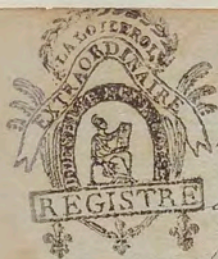
Deux

Le quatre etant ambus de la Requite a lui présentée la quel
nous adie qu'en conséquence du jour qui lui a été indiquée
Par Pierre Louis Mammier alors officier Municipal par
son ordonnance du trente Novembre dernier en registree
le Sept du présent mois elle a fait faire sommation
par exploit de flammion bressier, du trois du présent
mois enregistré le Sept au Citoyen Jean Pierre Divary
Son Mari de se trouver en personne le jour et heure
en notre Salle Communale et d'y faire trouver aussi
trois de ses parents et amis pour avec ceux qu'elle fera
comparoître de son côté les concilier si faire se peut
Nous enqirant la ditte Marie Louise Breton acte de sa
comparution et a déclaré ne s'voir écrire ni signer de
ce interpellé

Son aussi comparus Jean Louis Sévin Vigneron demeurant
a Saint Cloud Jean Baptiste Sévin aussi Vigneron et celui
tous deux beaux freres de la ditte Marie Louise Breton et
François Pance Notaire a Doulloue amis, les quels ont dit
qu'ils comparoissent au désir de la convocation qui leur a été
faite a ce jour lieu et heure Par Marie Louise Breton
et ont signé

et aussi comparu le dit Citoyen Jean Pierre Divary et les
Citoyens Pierre Dorange et Jean François Beau frere et Jean
Pierre Sévin Cousin tous Vignerons de cette Commune les
quels ont dit qu'ils paroissent au désir de l'indication de
la sommation qui a été faite a la Requite de la ditte
Marie Louise Breton et ont signé

Les Epoux et les amis présents la ditte Marie Louise
Breton a dit qu'elle demande le divorce pour cause



trois

Incompatibilité d'humour et de caractère en ce qu'il ne pouvoit plus vivre avec lui et a déclaré ne s'en pouvoir séparer ni signer

Par le dit S^r Divary a été dit qu'il accepte le divorce demandé par la dite Marie Louise Drotou son épouse que si elle se plaint de lui pour raison d'incompatibilité d'humour et de caractère qu'il a également lui de se plaindre d'elle et a déclaré ne s'en pouvoir séparer ni signer et après avoir par les parents et amis assemblés fait entendre aux deux époux les représentations convenables pour les réconcilier et les engager à vivre ensemble en bonne intelligence ils ont persisté dans leur demande en divorce.

Donné tout ce que dessus nous Maire dudit lieu ou l'un de nous avons rédigé le présent acte que lesdits Parents et amis ont signé avec nous à l'exception des deux époux qui ont déclaré ne s'en pouvoir séparer ni signer de ce interpellés et sans délai l'expédition aux deux époux du présent Procès verbal. ont signé en la Minute déposée aux archives de la Municipalité J. B. Sévin Saïnce J. L. Sévin —

P. Dorange J. François J. P. Sévin Maire et Maire
Lugère Siret Greffier
Certifié véritable par moi Secrétaire Greffier de la

Municipalité de Gardes Le quinze Janvier
mil sept cent quatre vingt trois L'an deuxième
de la République française

Lugère & Siret
Greffier

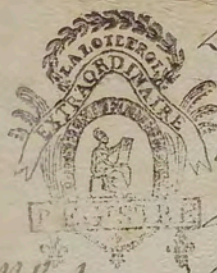
quatre

N^o 3

Servin

D^e M^e

L'an mil sept cent quatre vingt trois Le deuxieme
de la Republique Le dimanche trois fevrier moi-
Hicme Charles Boyette Membre du Conseil general de
la Commune Muni a l'effet de recevoir les actes
de Naissances Mariages et Deces conformement a la
Loi du 20 Septembre 1792 aice jourd'hui heure de midi
publie a haute voix devant la porte exterieure et princi-
pale de la Maison Commune de Gardes que Mod Jean
age de vingt ans et six mois fils mineur de Mod Servin
Vigueron domicilié a Gardes et de Marie Genesive
Doudin: et que Marie Victoire Adelaide Mennier
agee de vingt deux ans fille majeure de Jean Pierre
Mennier Le jeune et de Marie Genesive Dorange
Vigueron et domiciliés en cette Municipalite entendiront
faire rédiger par devant moi Le acte servin oue bours
du matin L'acte de leur mariage conformement
aux dispositions de la loi du 20 Septembre 1792 et j'ai
en execution de la même Loi fait afficher la présente
publication par extrait a la principale porte de la
Maison Commune de Gardes fait audie Gardes
les jour mois et an Susdit. Notaire officier public



L'an mil Sept cent quatre vingt treize Le dix sept
trois février M^{re} Etienne Charles Propelle M^{re} du
Conseil Général de la Commune de Gardres M^{re} de
L'effet de recevoir les actes de Naissances Mariages et
N^o 6 décès conformément à la loi du 20 Septembre 1792
à ce jourd'hui heure de midi public à haute voix devant
la porte extérieure et principale de la Maison commune
de Gardres que Augustin Tautin veuf en première Noce
de de fente Marianne veuf âgé de trente huit ans
Vigneron domicilié en cette Municipalité et Marie
Marguerite Bertrand âgée de vingt cinq ans fille majeur
de François Bertrand autre N^o 8. Cloud et de de fente
Marguerite Lucas, domiciliée en la Municipalité de
la Celle s. Cloud entendus faire rédiger par devant
moi le onze février dix heures du matin L'acte de leur
Mariage conformément aux dispositions de la loi du
20 Septembre 1792 et j'ai en exécution de la même loi
fait afficher la présente publication par extrait à la
principale porte de la Maison Commune du dit Gardres
Les jours au Suddits L'an deux de la République
françoise Propelle officier Public

17
N^o 8
Aujourd'hui quatorze février mil sept cent quatre-vingt-
trois Le dandisme de la République française a onze
heures du Matin par devant nous Jean Louis Sévign
Hénon Charles Royde Membres du Conseil Général de
la Commune de Garches département de l'Yonne
Nous pour recevoir les actes de Naissance Mariage de décès
des Citoyens en compagnie Marie Louise Bretteur Fausse
vane le divorce d'autre elle a Jean Pierre Divary son
mari Laquelle nous a représenté l'original d'une
Sommativon qu'elle a fait faire le huit de ce mois par
le Ministre de l'Union brissier au dit Citoyen son
mari de se trouver ce jour lieu à heures dix heures du
matin par devant nous officiers publics pour voir
prononcer le divorce entre elle et le dit Divary Soufflerin
et qu'elle s'y trouvoit avec ses parents et amis
et qu'il s'en soit passé entre eux de vive comparaison
du dit Citoyen Divary et a déclaré ne s'en vouloir écrire
ni signer de ce interpellé.
Et aussi comparu le dit Citoyen Jean Baptiste Fausse Divary
le quel dit qu'il s'est représenté au desir de la Sommativon
et a déclaré ne s'en vouloir écrire ni signer de ce interpellé
desquelles comparutions nous officiers publics avons
dressé le présent acte que nous avons signé les jours
et au susdits Roquette off. Pub. J. L. Sévign of p^e

N^o 6

Sept

Aujourd'hui trois et lars mil Sept cent quatre vingt
 treize L'an Second de la République française
 en comparu en La Maison Commune devant nous
 Pierre François Motinex Maire de la Commune de
 Gardes Elu pour dresser les actes Préliminaires des
 Divorces Le Citoyen Silvain Natand Murdin âgé de
 quatre-vingt-trois ans domicilié en cette Municipalité
 Lequel nous a déclaré qu'il est fondé à demander le divorce
 quel nous a déclaré qu'il est fondé à demander le divorce
 contre Maria Babette Sigrais Son Epouse âgée de
 vingt-deux ans domiciliée à Paris Section du Roule
 pour cause déterminée par l'article quatre du paragraphe
 premier de la loi du 20 Septembre 1792 autres que les trois
 premiers motifs du dit article; En vertu du procès verbal
 dressé le vingt-huit Janvier dernier par les Citoyens
 Bouvier et Natand Chalvair arbitres nommés pour
 le comparant aux fins du dit Divorce contenant
 de faire contre la dite Citoyenne Sigrais pour le profit
 Le renvoi du Citoyen Natand Murdin au pouvoir
 au tribunal du District de Versailles à l'effet de faire
 nommer des arbitres d'office pour la dite Citoyenne
 Sigrais 2.^e Du jugement du tribunal du District rendu
 Sur les conclusions du Commissaire National du 10
 février dernier portant nomination d'office des

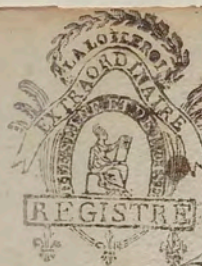
huis

Etoyant becmu et Marguerite toudoux parents
de la ditte Citoyenne Signais pour concurremment
avec les dits arbitres du dit Citoyen Natural Musnier
former le tribunal de famille destine a donner
son avis sur le dit divorce; 3.^e Exposition delivree
par le tribunal du district ou la Minute a été de-
posée du jugement arbitral du neuf du dit mois
en marge de laquelle Exposition en le visa du
président du tribunal porteur expressement qu'il
y a lieu a divorce pour les causes susdittes le tout
en forme et duement enregistré les dittes pieces —
deposées au greffe de la Municipalité avons déclaré
que le demandeur pouvoit se pourvoir en divorce
devant l'officier public a l'heure même faire
en la maison commune les jour mois et an
susdits. Approuvé la Nature d'une Ligne

Métivier, maire

N.^o 7

L'an mil Sept cent quatre vingt trois Le Second de
la République française le cinq mai, moi Etienne
Charles Boyelle Membre du Conseil général de la
Commune de Gardes Nommé a l'office de recevoir
les actes de Naissances Mariages et décès des Citoyens
conformément a la Loi du 20 Septembre 1792
a ce jourd'hui heure de midi publié a haute
voix devant la porte extérieure et principale de
la Maison commune de Gardes que



n^o 8

Marin Medvil fils majeur de faux
Marin Medvil et d'Elizabeth Lora Matit de
La Paroisse de Saint Cernay domicilié à Paris
rue de Grenelle fauxbourg S. Germain Section
de Grenelle d'une part et Marie Elizabeth sœur
fille majeure de défunt Etienne sœur et de
Marie Marguerite Dorange domiciliée en
cette Municipalité entendue faire rédiger
par devant moi le quatorze du présent mois de
Mai L'acte de leur mariage conformément
aux dispositions de la Loi du 20 Septembre 1792
et j'en ai exécution de la même Loi fait afficher
la présente publication par l'extra à la principale
porte externe à la principale porte de la Maison
commune du Vie Gardes les jours visés et aux
Suddits. Si celle off. Sub. approuvés de ses Revers

N^o 8

Aujourd'hui vingt cinq Brumaire L'an 11 novembre 1793 vint être
L'an second de la République française pardevant moi
François Melon Maire de La Commune de Gardes en compagnie
en La Salle publique de La maison Commune Marie Fischer
épouse de Henri Fischer conjoints demeurants à Gardes les
quels m'ont demandé de leur indiquer le jour où elle pourraient
faire une assemblée de famille aux fins de se séparer
la faire divorcer d'avec son dit mari pour raison d'une
incompatibilité d'humeur et de caractère, nous officier

Signé

M

~~1800~~ 1800

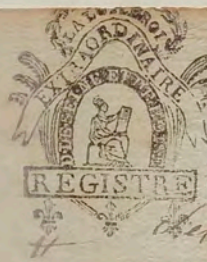
Sousigné lui avons sousigné pour témoin de la dite
Assemblée le vingt cinq francaine quinzaine
dix heures antelaprem quatre vingt trois vint trois L'an second
de la République française donnée en la Mairie
Commune de Gardes le vingt cinq francaine quinzaine
Honorable les jour moises auquez dessus. approuvés les
ratours ci dessus. 1. Mairie
maire Eugene Le Goff

N. 9

Le vingt septième quatre vingt trois le second de la
République au vi dixième Charles Procelle officier public ai public
la principale porte de la Maison Commune a brante voir
le dixième cinq heures de midi conformément a la loi
du vingt septième antelaprem quatre vingt trois
Antoine Morvan âgé de soixante trois ans domicilié en cette
Municipalité vent de la Gausse d'oudin, et Marie Magde
lene Morvan âgée de trente trois ans fille de Charles Morvan
Vigueron domicilié en cette Municipalité a de de suite Marie
Magdeleine Dupuis ont entendu faire rédiger par des am mois
L'acte de leur mariage le treize du présent mois en la salle
publique de la Maison Commune a onze heures du matin
et j'ai en exécution de la même loi fait afficher la présente
publication par extrait a la principale porte de la Maison
Commune les jour moises auquez dessus. Procelle officier
public

N. 10

L'an mil sept cent quatre vingt trois le vingt septième
second de la République au vi dixième Charles Procelle officier
public de la Commune de Gardes ai public a brante voir
a la principale porte de la Maison Commune l'acte de mariage
que Jean Philippe Josse âgé de vingt ans fils mineur
de Jacques Philippe Josse Vigueron et de Gausse d'oudin
domiciliés en cette Municipalité a Marie Marguerite Lorie
âgée de vingt sept ans veuve de de suite Jean baptiste d'oudin
ont entendu faire rédiger par des am mois l'acte de leur



Le premier juillet de la présente année en la
la Salle publique de la Maison communale de
heures du matin conformément au décret de vingt

Sept cent sept cent quatre vingt deux et j'ai en
Mariage exécution de la même loi faire afficher la présente publica-
tion à la principale porte de la Maison communale les
jours visés ci au bas dessus. *Projeté officier public*

N.º 11
L'an mil sept cent quatre vingt trois le vingt huitième
Second de la République moi Étienne Charles Projeté membre
du Comité général de la Commune de Gardes du pouvoir exécutif
les actes destinés à ces lois et les civil des Citoyens de publiés
à haute voix à la principale porte de la Maison communale
de Gardes le jour de midi quatre heures l'usage de vingt six
ans Vigneron fils de Joseph François Vigneron et Marguerite
Doudin, et Marie Anne Laine âgée de vingt six ans tous deux
domiciliés en cette Municipalité entendirent faire rédiger
pardevant moi l'acte de leur mariage le huitième juillet présent
mois et auquel jour du matin en la Salle publique de la
Maison communale conformément au décret de vingt sept cent
sept cent quatre vingt deux et en exécution de la même
loi j'ai fait afficher la présente publication à la porte exté-
rieure de la Maison communale de Gardes les jours visés
ci au bas dessus. *Projeté officier public*

N.º 12
L'an mil sept cent quatre vingt trois le vingt octobre de l'an
Second de la République François de meccindivisible moi Étienne
Charles Projeté du pouvoir exécutif les actes destinés à ces lois et les
civil des Citoyens j'ai publié à haute voix à la principale porte
de la Maison communale que Jean Bernardon Meisson âgé
de trente cinq ans fils de Joseph Jean Bernardon et Marie Estelle
de la Commune de Thuille département de Jura et Marie
Estelle Doudin âgée de vingt ans fille de Pierre Louis Doudin
et de Joseph Louis et Amable Doudin domiciliés en cette
Municipalité entendirent faire rédiger pardevant moi

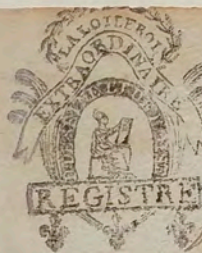
pour
L'acte de leur mariage en la Halle publique de la
Maison commune le Septième jour du Second mois
de l'an Second de la République conformément à la
Loi du vingt Septième nite Sept cent quatre vingt
doux et en exécution de la même Loi j'ai fait afficher
la présente publication à la principale porte de la Maison
commune les jours mois et an que dessus. *Procellé officier Public*

N.º 13

L'an Second de la République française une et indivisible
Le sixième jour du mois d'octobre Charles Procellé membre du
Conseil général de la commune de Gardes du pour con-
stituer l'état Civil des Citoyens j'ai publié à la principale
porte de la Maison commune que Martin Guillaum
agé de trente deux ans Naufinois Natif de Marle de
partenance de l'annee ordonnance de mariage a desdites
fils de Laure Guillaum vétérane de l'armée de de feu
Marie Desjardins des parces de Marie Louise Esther
Disary agée de vingt trois ans domiciliée en cette Commu-
nauté fille de Andre Disary et de Marie Jeanne Rumin
étaient dans l'intention de faire rédiger pardevant moi
L'acte de leur mariage en la Halle publique de la Maison
commune le vingt un du présent mois conformément
à la loi du vingt Septième nite Sept cent quatre vingt
doux nite Stile et en exécution de la présente Loi j'ai
fait afficher la présente publication à la porte extérieure
de la dite Maison commune les jours mois et an dessus
J. Procellé officier Public

N.º 14

L'an Second de la République française une et indivisible
Le vingt huitième jour du mois d'octobre Charles Procellé
membre du Conseil général de la commune de Gardes
du pour constituer l'état Civil des Citoyens j'ai publié
à haute voix devant la principale porte de la Maison
commune que François Joseph Grillon fils de de feu



^{Joseph} Joseph, Grillon et Anne Leclerc ^{Joseph} Les père et ^{Joseph} mère, et Marie Esther Doudin âgée de vingt ^{Joseph} ans fille de défunt Pierre François Doudin et de Agnès ^{Joseph} Perpetue Motin et Les père et mère, tous deux domiciliés ^{Joseph} en cette Municipalité entendroient faire rédiger par d'ordonner ^{Joseph} moi l'acte de leur mariage en la Salle publique de la ^{Joseph} Maison commune les dix premiers à onze heures du matin ^{Joseph} conformément à la loi du vingt sept septembre mil sept cent ^{Joseph} quatre vingt deux et en exécution de la même ^{Joseph} loi j'ai fait afficher la présente publication à la porte ^{Joseph} extérieure de la dite Maison commune les jours moisis et ^{Joseph} en que dessus. Notaire officier Public

N° 18

L'un des ordres de la République française un et indivisible ^{Joseph} le vingt sept septembre mil sept cent ^{Joseph} Charles Popette Membre ^{Joseph} du Conseil général de la commune de Garches s'étant vu ^{Joseph} tout l'état civil des citoyens ai publié à haute voix à la ^{Joseph} principale porte de la Maison commune que Jean Baptiste ^{Joseph} Laine âgé de trente ans fils de Jean Louis Laine et de Eliza ^{Joseph} beth Josse Les père et mère et Marie Adolande Divary ^{Joseph} âgée de vingt deux ans fille de André Divary Vierge et de ^{Joseph} Marie Jeanne Brunier Les père et mère entendroient faire ^{Joseph} rédiger par d'ordonner moi l'acte de leur mariage en la ^{Joseph} Salle publique de la Maison commune à onze heures ^{Joseph} du matin conformément à la loi du vingt sept septembre ^{Joseph} mil sept cent quatre vingt deux et en exécution de ^{Joseph} la même loi j'ai fait afficher la présente publication ^{Joseph} à la porte extérieure de la dite Maison commune ^{Joseph} les jours moisis et en que dessus. Notaire officier Public

Le dix
Nivose
D. 18

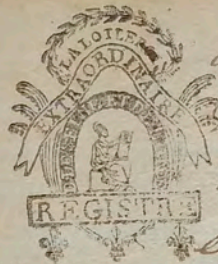
quatorze

N^o. 16

L'an Second de la République française une et indivisible
 visible moi Etienne Nivodemoi Etienne Charles Royer
 membre du Conseil général de la commune de Gardes
 du pouvoir recevoir les actes destinés à constater l'état
 civil des Citoyens j'ai publié à haute voix à la porte
 extérieure et principale de la maison communale
 de celui que le Citoyen Antoine Michel Charbon
 Charbon fils majeur de Michel Charbon et de Rose
 Genevieve Deslandes domiciliés en cette commune de
 Roquencourt d'une part et la Citoyenne Nicole
 Louise Nouellet fille mineure du Citoyen Jean
 Nouellet et de Genevieve Verret ses parents domiciliés
 en cette commune d'autre part entendus pour
 faire rédiger par devant moi l'acte de leur mariage
 le vingt quatre du présent mois en la salle publique
 de la maison communale aux heures du matin con-
 formément à la loi du vingt septembre mil sept cent
 quatre vingt deux et en l'exécution de la même loi
 j'ai fait afficher de suite la présente publication
 à la porte de la dite maison communale les jours
 suivans en un que dessus. Notaire officier public

N^o. 17.

L'an Second de la République française une et indivisible
 visible le dix huit Nivodemoi Etienne Charles Royer
 officier public de la commune de Gardes a publié
 à haute voix à la porte extérieure et principale
 de la maison communale que Jean Pierre Divary
 âgé de vingt trois ans divorcé d'avec Marie Louise
 Breton d'une part et Jeanne française Dupuis d'au-



de vingt ans fille de défunts Louis ^{quint} et Marie
Dupuis et de défunte Anne halande des parents
mariés domiciliés en cette Municipalité d'autre part
se tendraient faire rédiger par devant moi l'acte
de leur mariage en la Salle publique de la Maison
Commune le vingt-neuf du présent mois à cinq heures
du soir conformément à la loi du vingt-septembre
mil sept cent quatre vingt deux en exécution de la
même loi j'ai fait afficher la présente publication
à la porte de la dite Maison Commune les jours
moisés au susdits. Projetle officier Public

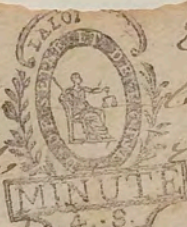
N^o 18 L'an Second de la République française au mois d'indivisible
le six d'autos de messidormie Charles Projetle membre du Con-
seil général de la Commune de Gardres et officier public en
publié à la porte de la principale porte de la Maison
Commune de Gardres que Louis François Lévain fils de défunts
Philippe Lévain et de défunte Elizabeth Bonnier domiciliés
en cette Municipalité d'une part âgé de trente ans au
de Marie et Claude Patron âgée de vingt-cinq ans fille de
Claude Patron vigneron et de René Lévain son épouse
domiciliés en la Municipalité de Ruil d'autre part
se tendraient faire rédiger par devant l'officier public de
la commune de Ruil l'acte de leur mariage La
trize d'autos conformément à la loi du 20 septembre
1792 en exécution de la même loi j'ai fait afficher
de suite à la principale porte de la Maison Commune
la présente publication les jours moisés au susdits
J. Projetle officier Public

Brevet

N^o 19

L'an Second de la République française une et
indivisible le moi thiane Charles Brogelle officier pub^{lie}
de la commune de Gardches a publié le dix Sept
Germinal a haute voix a la porte principale
et Extérieure de la Maison Commune de Gardches
que Georges Laine âgé de Soixante Sept ans
Vigneron domicilié en cette Municipalité veuf
de défunte Marie Anne Déclari d'une part et
Christine Grégoire âgée de vingt huit ans
fille de Pierre Grégoire et Jeanne Duschodue des
Pères Mores de la commune de Nauffle d'autre
part, s'entendons contracter Mariage par
devant L'officier Public de la commune de
Nauffle le dix neuf Germinal conformément
a la loi du vingt Septembre 1792, j'ai en
Exécution de la dite loi fait afficher la présen^{te}
Publication a la porte principale de la dite
Maison Commune de Gardches les jour
mois et an sus dits. J. Brogelle officier
Public

Garches



2^e sept.

Remise faite

L'an Second de la République française une
et indivisible le deux^e floréal moi Jean Louis
Servin officier public adjoint de la commune de
Garches ai publié à haute voix à la principale
porte extérieure de la Maison communale l'acte
de Divorce entre Jean Baptiste Massard et Marie
Anne Tautin pour cause d'absence de la part
du dit Massard depuis plus de cinquante ans
nouvelles constaté par un acte de notoriété en
date du vingt huit Germinal j'ai fait afficher
le dit acte de divorce par Extrait à la porte exté-
rieure et principale de la dite Maison communale

Paragraphe
troisième
antérieur de l'article 18 de la loi du 20
Septembre 1792 fait en la Maison communale
à Garches les jours mois et années dessus.

L'an Second de la République française une
et indivisible le trois floréal moi Jean Louis
Servin officier public adjoint de cette commune
ai publié à haute voix à la principale porte
extérieure de la Maison communale de Garches
que Etienne Charles Rozelle Cultivateur âgé de
quarante ans et Manufacturier fils de de feu Charles
Nicolas Rozelle et Marie Catherine Rogard

domicilié en cette commune d'une part et
Marie Anne Tautin vigneronne épouse divorcée
de Jean Baptiste Massard âgée de quatre-vingt
Sept ans et Neuf mois aussi domiciliée en cette
commune ont voulu contracter mariage
par devant moi en la Maison communale
le quinze du présent mois à Sept heures
du soir conformément à la loi du 20 Septe-
mbre 1792 et j'ai en exécution de la dite
loi fait afficher la dite publication à la
porte principale et extérieure de la Mais-
son commune de Gardres les jours visés ci au-
dessus.

L'an deuxième de la République française
une et indivisible le trente floral, moi Pierre
Charles Rogée officier Public de cette commune
ai publié à haute voix à la porte principale et
extérieure de la Maison commune que
Jean Baptiste Sigard fils de Jean Sigard Cultivateur âgé de
trente trois ans fils de Jean Sigard Cultivateur
aux Andelis département de l'Eure et de
defunte Marguerite Galopin ses parents par
domicilié en cette commune d'une part et
Marie Amable Bachet âgée d'environ

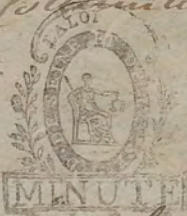
vingt six ans fille de ^{Deux} de Jean Etienne
francois Dacheles et de Marguerite
L'Edraille Sa mere do ^{Minutée} ^{en} la
Commune de la Celle St Etienne, entendue
Contracter mariage par devant moi ~~Notaire~~ ^{Officier}
Public de la Celle St Etienne le trois Prairial a deux heures
du matin, conformément a la loi du 20 septembre
1792, et j'ai en Exécution de la dite loi
fait afficher la dite publication a la porte
principale et extérieure de la maison Commune
de Gardes les jours moisis au que d'essus.
Notaire Officier Public.

L'an deuxième de la République française nous
indivisible le trente Vairial moi Nivôse Charles
Projet officier public de cette commune ai publié
à la porte principale extérieure de la Maison
commune que Claude Cottez âgé de vingt trois
ans Natif d'Amerval département des Vosges —
demeurant à Paris Section des Piques rue Nicolas
fils de Joachim Cottez cide defunte Marguerite
Jolie d'une par et Marie Magdelene Saulnier
Native de Jlicres département de Eure et
Loire domiciliés chez Le C. Daubrin demeurant

de voir de cette femme âgée de vingt
quatre ans fille de Jean et de Marie May
deffunts de leine Blausillain entendrisme constructeur
M^{re} mariage pardevant moi en la Salle p^ublique
de la Maison commune le quatre Messidor
à onze heures du matin conformément à
la loi du 20 Septembre 1792 et j'en en l'ex
écution de la dite loi faire afficher à la porte
Extérieure de la Maison commune la
présente publication faite en la Maison
commune les jours visés ci au sus dits.
Rogelle officier Public

L'an deuxième de la République une et indivisible
le quatre Thermidor an 5 Etienne Charles Rogelle
officier public de cette commune a publié à haute voix
à la principale porte extérieure de la Maison com
munale de vingt une que Jacques Marguery Vigueron fils de de Jean François
Six ans M^{re} Claude Marguery Vigueron et de Marie Thérèse Taule son
domiciliée épouse, de la commune d'une part et Marie Adèle épouse
de Doullouge divorcée de Jean Barrédoury âgée de vingt trois ans entendrisme
M^{re} constructeur mariage pardevant moi Jean Louis Léon officier
public de la commune le dix huit Vénus mois à onze
heures du soir en la Salle publique de la Maison commune
conformément à la loi du vingt Septembre 1792 et j'en en
exécution de la dite loi faire afficher à la porte extérieure
de la Maison commune la présente publication faite

Envi
faite en la Maison Commune les jours visés
et au Suddits.



Projetle officin Publie

L'an deuxieme de la Republique française
une et indivisible Le cinq fructidor moi d'octobre Charles
Projetle officin Publie de cette commune ai public a haute
voix a la principale porte et Extérieure de la Maison Commune
que Charles Dorange fils majeur de deffunts Bontrac
Dorange et de Marie Anne Signy domiciliés de droit en
cette commune et de fait a Sou la montagne d'une part
et Marie Catherine Moutillon fille majeure de Jean
Marie Moutillon et d'Anne Julia Juvane aussi domici
liés a Sou la montagne d'autre part étoient dans
l'intention de contracter Mariage pardevant L'offici
Public de Sou la montagne ci devant Saint Etienne de
neuf du presant mois de fructidor, conformément a la
Loi du 20 Septembre 1792 et j'ai eu Exécution de la dite
Loi public et fait afficher a la porte Extérieure et
principale de la Maison Commune la présente
Déclaration a Garder les jours visés et au Suddits
Projetle officin Publie

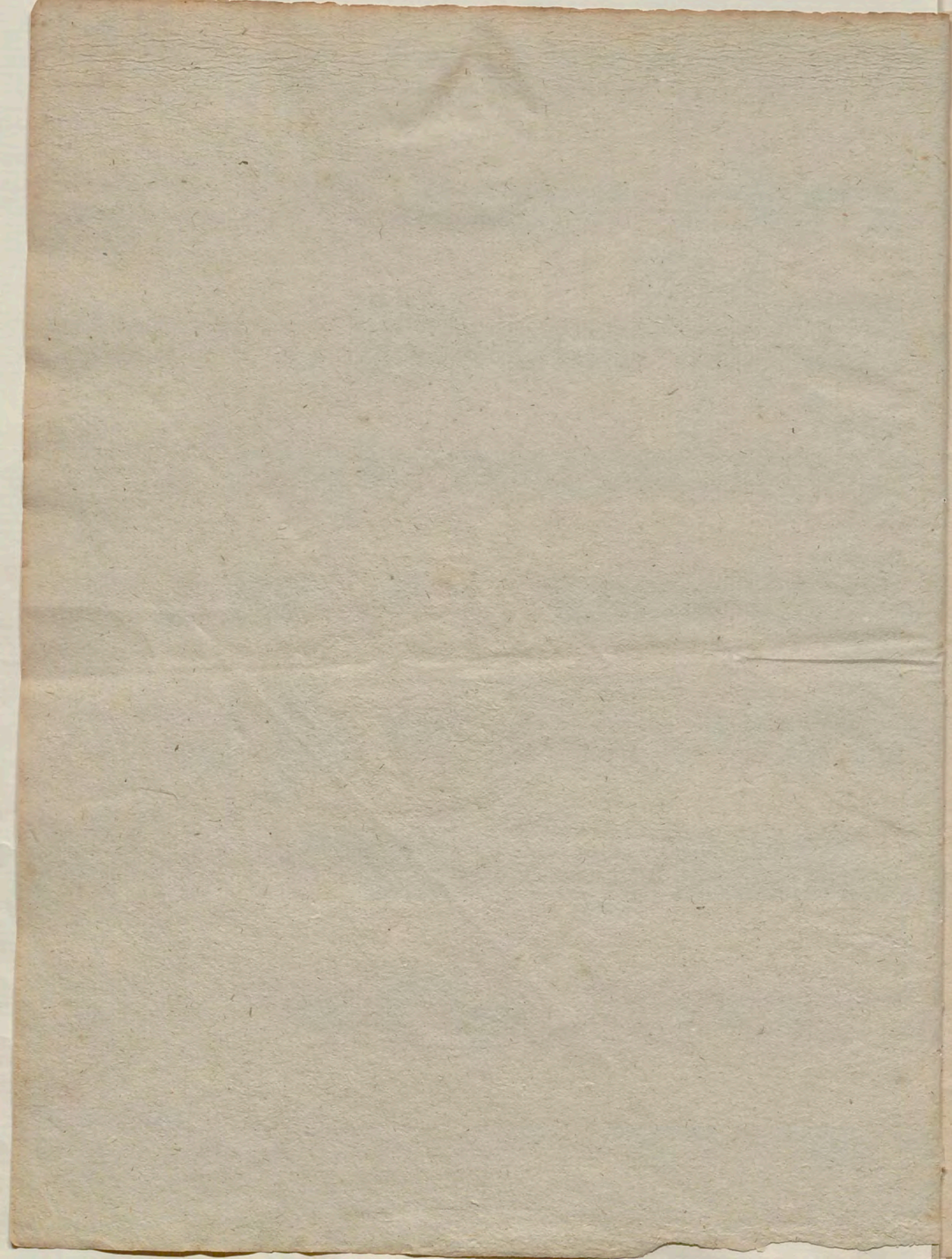
L'an Second de la République française une et
indivisible le quinze fructidor, moi Etienne Charles
Rozelle officier public de cette commune ai publié
à haute voix à la porte extérieure et principale
de la Maison commune que Joseph Boudin ^{un} Vigneron
veuf de défunte Genevieve Edeline, âgé de trente
sept ans, âgé d'attribution de cette commune d'un
pare et Marie Jeanne Guyon Hre Boudin
agée de vingt trois ans fille de Jean Louis Boudin
Vigneron et de défunte Marie Motiver domiciliée
en cette commune d'autre pare étoient dans
l'intention de contracter mariage pardevant
moi en la Salle publique de la Maison
commune conformément à la loi du 20
Septembre 1792 le dix huit du présent mois de
fructidor à quatre heures du midi; et j'ai
en Exécution de la même loi publie et fait
afficher la présente déclaration à la porte exté-
rieure et principale de la Maison commune
les jours visés ci dessus. Rozelle officier
Public

lip

Q-

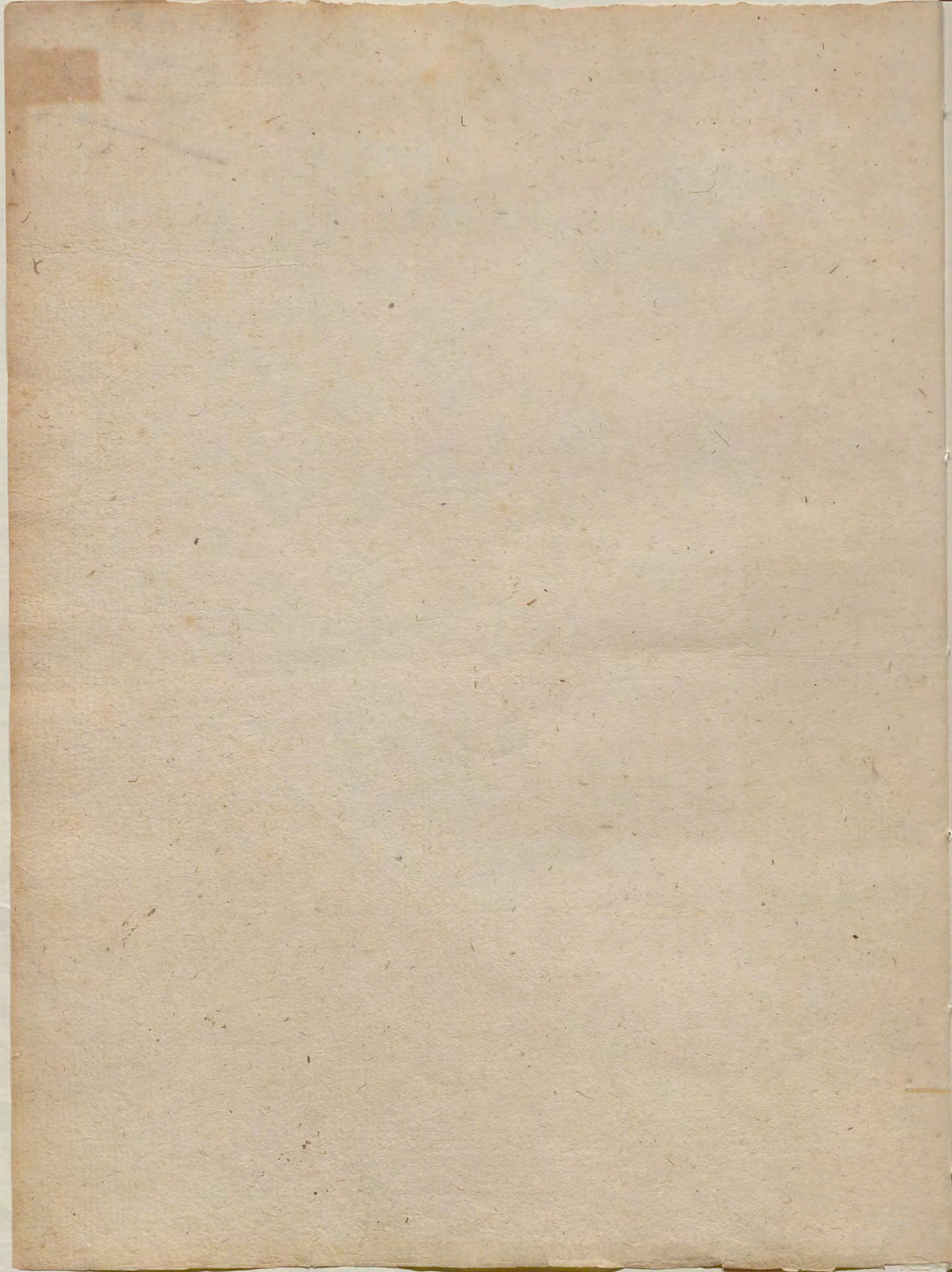
Sept

Q-



voir en^{de} feuille

[Handwritten signature]



1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

1870

DÉPARTEMENT

DE SEINE ET OISE.

DISTRICT

DE VERSAILLES.

Versailles, le 26 Mars

an troisième de la République une et indivisible

L'AGENT NATIONAL PRÈS LE DISTRICT
certifie avoir reçu du *Citoyen de la Municipalité de*
Garches — les trois secondes Minutes
des Registres qui ont servi à constater l'état civil des
Citoyens de la Commune de *Garches*
pendant l'année 1793 (v. s.) et la seconde année
Républicaine.

Paul Van Kerkhove
Substitut

Premier feuillet.

DÉPARTEMENT
DE SEINE ET OISE.



DISTRICT
DE VERSAILLES.

CANTON D *e Sèvres*

MUNICIPALITÉ D

Garches

REGISTRE PARTICULIER.

*Pour les publications de Mariages, oppositions
auxdits Mariages, et actes préliminaires du
divorce, qui seront dressés pendant la troisième
année républicaine, aux termes des Lois des 20
septembre et 19 décembre 1792, (vieux style.)
en la Municipalité d *e Garches**

Contenant *Si* — feuillets, cotés et para-
phés par premier et dernier, par moi Président
de l'Administration du District de Versailles,
le *quinq* — Fructidor, an deuxième de la
République une et indivisible.

C. Authier

N^o 1

L'an troisieme de la République française une
et indivisible le treize Vendémiaire moi Nivose
Charles Rozelle officier public ai publié a haute voix
a la porte principale et extérieure de la Maison
commune treure de midi que Pierre Maillochon
Maconneur au premier noce de Défunte Marie
Elizabeth Roudin domiciliée en cette commune
agé de trente trois ans et Magdeline française
bière agée de vingt deux ans fille de défunt
Jean Pierre bière et de Marie Magdeline
Galumet domiciliée en cette Municipalité
se tendoient faire rédiger pardevant moi
en la Salle publique de la Maison commune
l'acte de leur mariage le Sige du présent mois
a quatre heures après midi conformément a
la loi du 20 Septembre 1792 j'ai eu exécution
de la dite loi fait afficher la présente publi-
cation par Extraire a la principale porte
de la Maison commune du dit Gardes
les jour mois et au susdits. Rozelle officier
L'an troisieme de la République française une
et indivisible le dixneuf Vendémiaire treure
de midi moi Nivose Charles Rozelle officier public
ai publié a haute voix a la porte extérieure et
principale de la Maison commune que François
Antoine femme Vigneron agée de trente deux ans
fils de Jacques Antoine femme et de Marie française

françoise — *Den zième.* *Gaubon Domiciliés* *J. B.*
 en cette forme *une d'une part* *et Marie autoinette*
françoise *Pigny* agée de *vingt trois ans* fille de *deffunt fran*
françoise *Pigny* et de *Marguerite Doudin Domiciliés*
 en cette forme et ont dans l'intention de contracter
 leur mariage par devant moi en la Salle publique
 de la Maison Communale le vingt deux du présent
 mois à trois heures après midi conformément à la
 loi du 20 Septembre 1792 j'ai en exécution de la dite
 loi fait afficher la présente publication par Extraits
 à la porte Extérieure de la Maison Communale les
 jours voisins et au Suddits. *J. Rozelle officier Public*

N° 2 Aujourd'hui Vaut Domiciliés au troisième de la
 République une et indivisible à midi moi Étienne
 Charles Rozelle officier Public de cette Commune
 ai publié à haute voix à la porte Extérieure de
 principale de la Maison Communale que Jean
 Louis Doudin Domiciliés en cette Commune âgé
 de cinquante ans au veuf de deffunte Marie Eliza
 beth Tautin Domiciliés en cette Commune et d'une
 veuve de deffunt Joseph Grillon agée de cinquante
 trois ans aussi Domiciliés en cette Commune et les
 quels nous déclarés qu'ils étoient dans l'intention
 de contracter mariage par devant moi en la Salle
 publique de la dite Maison Communale le vingt
 du présent mois à quatre heures du soir conformé
 ment à la loi du 20 Septembre 1792 et j'ai

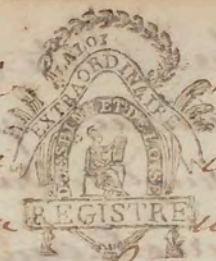
en exécution de la dite loi faire afficher par
Extrait à la porte Extérieure de la dite Maison
Commune la présente publication les jours
noirs et au Suddits. *Procelle officier Public*

N.º 3.

Aujourd'hui vingt et un Brumaire An troisième
de la République une et indivisible au midi mois
Etienne Charles Procelle officier Public de cette
Commune a publié à la porte vois à la porte
extérieure et principale de la Maison Commune
que Nicolas Guillaume François Vigueron
agé de Sixante ans veuf de de funte Marie
Amable Dordieu domicilié en cette Commune
d'une part et Genevieve Moreau agée de
cinquante quatre ans veuve de de fume Pierre
Etienne Lume aussi domicilié en cette Commune
d'autre part étoient d'au dit intention de con-
tracter Marriage pardevant moi en la Salle
publique de la Maison Commune le vingt
trois du présent mois à une heure après midi
conformément à la loi du 20 Septembre 1792
et j'ai en Exécution de la présente loi faire
afficher par Extrait à la porte Extérieure
de la dite Maison Commune la présente
Publication les jours noirs et au Suddits
J. Procelle officier Public

N.º 1.

Troisième



Aujourd'hui vingt quatre première
 Au troisième de la République une et
 indivisible a midi moi Etienne Charles
 Propelle officier Public de cette commune ai publié
 a haute voix a la porte extérieure et principale
 de la maison commune que Charles Dénis Leguay
 âgé de vingt quatre ans fils unique de Dénis
 Christophe Leguay vigneron et de Catherine
 Elizabeth Servin domiciliés a Pour la mortuairie
 videvau Saint cloud d'une part et Marie Marguerite
 Ursule Servin âgée de vingt ans fille unique de
 Jacques Servin vigneron et de Marie Claude Servin
 domiciliés en cette commune d'autre part
 étoient d'accord l'intention de contracter mariage
 pardevant moi en la salle publique de la maison
 commune le vingt neuf du présent mois a deux
 heures après midi conformément a la loi du 20
 Septembre 1792, et j'ai en exécution de la dite
 loi fait afficher la présente publication a
 la porte extérieure de la maison commune
 les jours précédents au susdits. Propelle officier
 Public

Aujourd'hui dix trois de Au troisième de la Répu
 blique une et indivisible a midi moi Etienne Charles
 Propelle officier Public de cette commune ai publié

a haute voix a la Porte Extérieure et principale
de la Maison communale que Joseph Vigueron
âgé de vingt trois ans fils de Nicolas Vigueron
et de Marie Gervais et d'ondine domiciliés
en cette commune d'une part et Marie
Jeanne Sageron âgée de vingt deux ans fille
de défunt Antoine Sageron et de Marie
Louise Siguy aussi domiciliés en cette commune
d'autre part étoient d'aud l'intention de
contracter mariage par dessein moi en la
Salle publique de la Maison communale

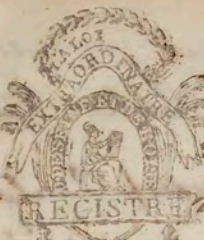
a quatre heures
après midi
P. M.
Douze du présent mois conformément a
la loi du 20 Septembre 1792 et j'ai en Exécution
de la dite loi fait afficher par Extra
la présente publication a la porte extérieure
de la dite Maison communale les jours mois
et an susdits. Rogelle officier Public

N.º 8

Aujourd'hui six ventose An troisième de la Ré
publique une et indivisible aux di moi Etienne
Charles Rogelle officier Public de la Commune de
Gardas ai publié a haute voix a la porte extérieure
et principale de la maison communale que Jean
Louis Moreau Vigueron âgé de vingt trois ans domicilié
en cette commune fils de défunt Charles Moreau
et de Magdeleine Dupuis d'une part et Marie
Claude Barra âgé de vingt cinq ans fille de Jacques
Claude Gabriel Barra et de Marie Magdeleine Siguy

des Sires

Domiciliés en
l'église d'ues -
Mariage par de



la Commune de Saint-Clément
l'intention de contracter
par l'Officier Public de la

Commune de Saint-Clément du Préau mis en
vis à la maison commune du dit Sires con-
formément à la loi du 20 Septembre 1792 et
j'ai en exécution de la dite loi public et fait
afficher par extrait la présente publication à
la porte extérieure et principale de la maison
commune de Saint-Clément un Sire.

Propelle Officier Public

N.º 6

Aggravé au Sire Vautour Au troisième de la République
une et indivisible à midi un Sire (Charles Propelle
Officier Public de cette Commune en public à Saint-Clément
à la porte extérieure et principale de la maison com-
mune de ce lieu que le Sire Jacques Sire Vigneron âgé
de vingt sept ans fils de Jacques Sire et de Marie Claude
Sire Sire per se une domiciliés en cette Commune
d'une part et Marie Louise Sire âgée de vingt deux
ans fille de Jean Baptiste Sire Vigneron et de Marie Louise
Sire Sire per se une de la Commune de Saint-Clément
d'autre part lesquels Sires ont l'intention de con-
tracter mariage par devant l'Officier Public de la Com-
mune de Saint-Clément le dix neuf du présent mois
et j'ai en exécution de la susdite loi public et
fait afficher la présente publication à la porte
extérieure et principale de la dite Maison -

Je soussigné les jours — moises au Susdits
Rogelle Officier Public

1107

Aujourd'hui disneuf Ventes et du troisieme de la
Republique une et indivisible au midi moi Hicume
Charles Rogelle Officier Public de cette commune aupa
a haute voix a la porte d'entree et principale de
la maison commune que Jacques Lanne age de
disneuf ans vigneron fils de defunt Joseph Lanne et de
Marguerite Lanne les peres de cette commune
d'une part et Marie Anne Trumblay agee de vingt et
un an fille de M^{re} Etienne Trumblay Vidant de
Marie Louise Constantine les peres de la com
mune de Villers d'Avray d'autre part les quels m'ont
declare qu'ils étoient dans l'intention de contracter
mariage pardevant L'Officier Public de la commune
de Villers d'Avray le vingt un du present mois a cinq
heures du soir; conformément a la loi du 20 Septembre
1792 j'ai eu l'exécution de la dite loi publicu affichée
la présente publication a la porte de la dite maison commune
les jours moises au Susdits. Rogelle Officier Public



Henri de la Roche



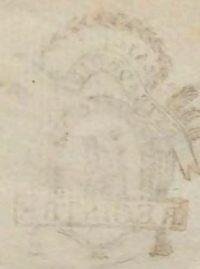


*Dispositif et de son
Genillet.*

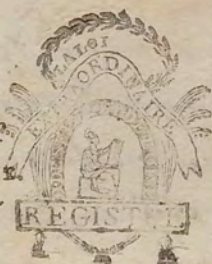
Gauthier



Handwritten text in red ink, possibly a signature or address, located in the top left corner.



DÉPARTEMENT
DE SEINE ET OISE



premier finis
Bordet
DISTRICT
DE VERSAILLES.

Canton de
Sevres.

Municipalité de
Garches

REGISTRE PARTICULIER

Pour les publications de Mariage, oppositions aux-
dits Mariages, et actes préliminaires de Divorce, qui
seront dressés pendant la quatrième année Républicaine,
aux termes des Lois des 20 Septembre et 19 Dé-
cembre 1792, en la Municipalité de *Garches*.

Contenant *Six* feuillets, cotés et paraphés
par premier et dernier, par moi soussigné Membre du
Directoire du District de Versailles, le *fruct*
Fructidor, an troisième de la République une et in-
divisible.

[Signature]

L'an quatrième de la République une et indivisible
le trois Brumaire moi Etienne Charles Répelle officier public
de cette commune ai publié à haute voix à la porte princi-
pale et extérieure de la Maison commune l'acte de mariage
que François Marie Laine âgé de vingt neuf ans fils
de Jacques Antoine Laine et de Marie Françoise Gambon
Marie - tous domiciliés en cette commune d'une part et Marguerite
Laine (Laine) âgée de vingt deux ans fille de défunt Pierre Laine
et de Marie Baduel aussi domiciliés en cette commune
d'autre part entendus faire rédiger par devant moi

en la Salle publique de la Maison commune
l'acte de leur mariage le cinq du présent mois
à cinq heures du soir conformément à la loi du
20 Septembre 1792 j'ai eu exécution de la dite loi
faire afficher la présente publication par extrait
à la principale porte de la Maison commune
du dit Gardes les jour moises au susdits.

P. Rozelle officier Public

Aujourd'hui Vingt & Deuxième L'an quatrième de la
République une et indivisible moi Etienne Charles
Rozelle officier Public de cette commune ai publié à
haute voix à la porte extérieure et principale de la
Maison commune à une heure de midi que Charles Louis
Leproux âgé de vingt ans et d'ancien fils de Jacques
Pardel prou et de défunte Marie Anne Leveque
d'une Domiciliés en cette commune d'une part
à Louis Gaudin Grignon âgé de dix-huit ans et
d'une fille de de femme Joseph Grignon et de Anne
Leveque aussi domiciliés en cette commune d'autre part
ont voulu faire rédiger pour en un serment la
Salle publique de la Maison commune l'acte de
leur mariage le dix-huit du présent mois à trois
heures après midi conformément à la loi du 20. 9bre
1792 ai j'ai eu exécution de la dite loi faire afficher
la présente publication à la porte de la Maison
du dit Gardes les jour moises au susdits.

P. Rozelle officier Public



Supplément
Aujourd'hui trentième Ventose L'an quatrieme de
la République une et indivisible moi Etienne Charles Propelle adjoint municipal
ai publié a haute voix a la porte extérieure et principale
de la maison commune une copie de mariage
que Jacques (un) âgé de vingt ans fils de défunt Joseph
domicilié (un) et de Marguerite La mule d'une part et Marie
en cette Elizabeth le prince fille de Jacques François le prince et de
son épouse Marie François Reguene domiciliés en la commune
d'autre part. De la quelle S. M. entendroit faire rédiger par devant
l'officier public de la dite commune de la quelle l'acte
de leur mariage le douze Germinal a midi conformément
à la loi du 20 Septembre 1792 en lui en exécution
de la dite loi fait afficher la présente publication a la
porte de la maison commune du sieur Georges les jours
indiqués au Subdits. Propelle Adjoint Municipal

Aujourd'hui Nœuf Germinal L'an quatrieme de la République
une et indivisible moi Etienne Charles Propelle adjoint municipal
ai publié a haute voix a la porte extérieure et principale de
la maison commune que Jean Baptiste François Mennier fils
de Sieur Louis Mennier et de défunte Marie Genevieve Lévêque
domicilié en cette commune d'une part et Marie Victoire
Adelaide Mennier veuve de défunt Noël Jean Lévêque
aussi domicilié en cette commune d'autre part entendroit
faire rédiger par devant l'officier public de cette commune
L'acte de leur mariage le douze du présent mois en la
Maison commune a quatre heures après midi conformé-
ment a la loi du 21 Septembre 1792 en lui en exécution

en exécution de la dite Loi faire afficher la
présente publication à la porte extérieure de
la maison commune les jours mois et an
sujets. Royelle Adjoint Municipal.

Aujourd'hui cinqth heures de midi L'an qua-
trème de la République une et indivisible moi-
tienne Charles Royelle Adjoint Municipal de la
commune de Gardres a publié à haute voix à la porte
extérieure et principale de la maison commune
que le Cit. Jean Pierre Douygues représentant du
Simplé député par le Département du Lot Membre
du Conseil des cinq cents domicilié à Paris rue de la
armande rue de Lille fauxbourg S. Germain âgé de
trente six ans fils de défunt Pierre Douygues ^{député} et de Marie Anne
Dometvieu de Labasse natif de S. Eraz Département du Lot
d'une part et Marie Louise Lucie âgée de dix huit ans fille
du Cit. Thomas Simon Marie Dizonard et de Marie Françoise
Le Petit domiciliés à Paris rue du Bac de Paris en cette
commune d'autre part entendoient faire rédiger l'acte
de leur mariage pardevant l'Officier Public de cette
commune le vingt unth Therminior a donc lu ces
matin conformément aux dispositions de la Loi
du 20 Septembre 1792 et j'ai en exécution de la dite
loi fait afficher la présente publication par extrait
à la principale porte de la maison commune
A Gardres les jours mois et an Sujets. Royelle Ad-
joint Municipal.

N^o 178

Dizonard

Du 19th Brumaire
Négociant
Ple D

Therminior
Ple D

+
Veuve de Marie
Magdelaine
Pierre
No



Quatorze Thermidor ^{troisième}
l'an quatrième de
la République une et indivisible, moi Pierre
Henri Moray Agent Municipal de la
Commune de Garches, ai publié à haute voix
à la porte extérieure et principale de la Maison
Commune que le Citoyen, Jean Baptiste Boudin
âgé de trente sept ans fils de Louis Boudin
le jeune, et de Marie Barbe Laine, d'une part
et Marie Magdelaine Dorange âgée de vingt
deux ans fille de Claude Robert Dorange, et
de Marie Magdelaine Motret aussi domiciliée
en cette Commune d'autre part, entendront faire
régler l'acte de leur Mariage par devant l'officier
public de cette Commune le 17 Thermidor à
dix heures du matin, conformément aux Dispositions
de la loi du 20 Septembre 1793, et j'ai eu
exécution de la dite Loi, fait afficher la présente
publication par extrait à la principale porte
de la Maison Commune.

A Garches les jours mois et an susdits

Moray
agt M^{al}

*
Desjume

Aujourd'hui quatrième jour complémentaire an
11. De la République et indivisible à huit heures
Du Matin moi Pierre Henri Moray Agt. Mat. De
la Commune De De Garches ai publié à haute voix
à la porte extérieure de la Maison Commune, que Jean
François Canu âgé de Dix neuf ans fils de St Jean
Pierre Canu, et De Marie Genevieve Cicat, Domicilié
en cette Commune D'une part et De Marie Anne
Chandelier âgée de Vingt huit ans fille De
Desjume Noël Claude Chandelier, et De Marie
Anne Grand Domicilière en la Commune De marly
la Machine D'autre part entendus faire rédiger
pardevant l'officier public de cette Commune
l'acte de leur Mariage le 11. De l'indivisible
heure après midi conformément à la loi Du 21
bre 1792, et j'ai en l'acception De la dite
loi fait afficher la présente publication à la porte
extérieure de la porte de la Maison Commune
En jour mais et au sus dit

Moray

Ag. Mat



Quatrième
13

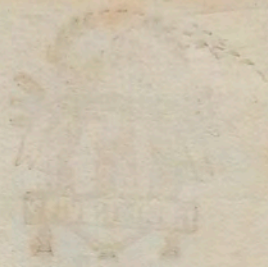


Cinquième
B



Supplément de l'ordonnance de 1825

Paris 1826



[Faint, illegible handwritten text or markings in the upper left corner.]

DÉPARTEMENT

CANTON

d'Evry



premier feuillet
DE SEINE ET OISE.

COMMUNE

d'Evry

REGISTRE PARTICULIER

POUR les publications de Mariages, oppositions auxdits Mariages, et Actes préliminaires de Divorce, qui seront dressés pendant la cinquième année Républicaine, aux termes des Lois des 20 Septembre et 19 Décembre 1792, en la Commune d'Evry

Contenant huit ———— feuillets, cotés et paraphés par premier et dernier, par moi soussigné Membre de l'Administration Centrale du Département de Seine et Oise; à Versailles, le premier Fructidor, an quatrième de la République Française, une et indivisible.

Charpentier



Aujourd'hui sixième an Cinquième
De la Rep. Française une et indivisible, Maire
de la Commune d'Evry

Bouche-Demerant
Présentement de la
Commune d'Evry

Entre d'une part Marie Jeanne Paragot le quel
est âgé de quarante deux ans, fils de Jean
et d'Antoinette Emerie tous deux décédés, d'une part
Marie Françoise Maison âgée de vingt trois ans
fille de St Jean Philippe et de Marie Françoise Lapiere

notaire de la Commune de Neuvy Caumont de
Meuzie Doyt de l'Ine et Cisse de present
en la commune de Surmelle d'autre part
et intue d'iceux faire l'acte de leur
Mariage par devant l'officier public de la
Commune de Surmelle le huit septembre
oultre heures du Matin, conformément a la loi
du 20 Septembre. Cette sept. un quatre
vingt Douze et j'ai en execution de la dite
Loi fait afficher la presente publication de
la Neuvy Commune

Charles Les Cinq jours moi
en au Sur Dite

Neuvy

Sept. Mat.

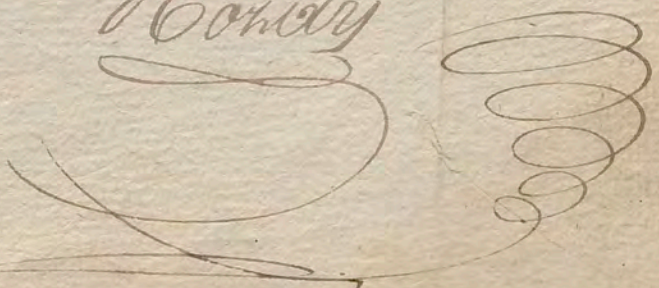
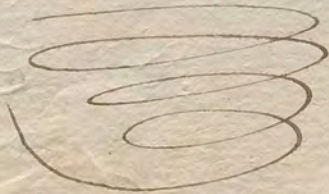
Aujourd'hui Sept. huitième huit heures de
Matin au Cinqième de la Rep. Française
Moi Pierre Henri Neuvy, Agent Municipal
de la Commune de Neuvy, ai publié a l'acte
Voie a la porte extérieure et principale de la

Par extrait
il y a



Maison Commune que le Citoyen Jacques ^{2ème}
La Touche, ⁺ Marié Geneviève Roger, garde
+ ayé de tante en porteur notif de Maison Dep^t. de Seine et Oise
trois ans en Domicilié en la Commune de Marnes même
N. Dep^t. fils de ~~diffunt~~ Jean, en de Marie Jeanne
Cointet, d'une part, en Marie Geneviève Mitivet
agé de Vingt six ans fille de Jean Francois
Mitivet en de Francois sein Domicilié en
cette Commune d'autre part, entendient faire
rediger l'acte de leur Mariage par devant
l'Officier Public de cette Commune le neuf^{me} jour
de ce mois d'Avril du Matin conformément aux
dispositions de la Loi du 20 septembre 1792
en j'ai en execution de la dite Loi fait afficher
la presente publication par extrait à la
principale porte de la Maison Commune
à Garches le dit jour moisi
au quel Person

Concary



Aujourd'hui Ome première au cinquiesme Dela
Rep. française heure de midi, moi Pierre
Henri Noxay, agt. m^{at}. de cette Commune de
Garcelles ai publié à haute voix à la porte
principale De la Maison Commune que le Citoyen
Jean Pierre François Lalonde âgé de dix
huit ans & fils De Defuncts Jean Louis Lalonde
et De Mag Delme Pierre natif de cette Commune
D'une part, et Jeanne Hyacinthe Boudin âgée
de vingt cinq ans, fille De Jean Louis Boudin
ende Defuncte Marie Etienne Motivet Dommétière
en cette Commune D'autre part, entendus faire
Rédiger l'acte De leur Mariage Pardevant
l'officier Public de cette Commune le trévié
Grimière Ome Source Damiatin, conformément
aux Dispositions De la Loi Du 20 septembre
1792 en fait en execution De la Loi fait
afficher la présente Publication Par extrait
à la principale Porte De La Maison Commune
Garcelles ledits Jours qu'on en a

Noxay

agt. m^{at}

+
saver De
Joseph
Boudin



Aujourd'hui huit heures au Cinquième
De la Rep. française me et indivisible à
huit heures du matin, moi Pierre Henry Moray
Agt. Mat. De cette commune de Garches ai publié
à haut voix à la porte De la Maison Commune
que le Citoyen Pierre Louis Perret Jardinier
agé De trente trois ans fil. De Claude Perret
et De Therese Vande velte, lachapelle St
Denis D'une part Louise Rousselet V. De Catherine
michel Patreau agée De vingt un an native De
cette Commune fille De Jean Rousselet Marroy
et De Genevieve Durieux Domiciliere en cette
Commune D'autre part, entendient faire
Valider l'acte De leur Mariage par Devant
l'officier Public De cette commune le Oure Supérieure
huit heures après midi conformément aux
Dispositions De la Loi Du 20 septembre 1792
et j'ai en Execution De la loi fait afficher la presente
Publication par Extraits à la porte De la maison
Commune, Garches le Dite jour que Desus
Moray
Agt. Mat.

+
Pierre
Moray

Aujourd'hui vingt trois Pluviose L'an Cinquieme
de la République une et indivisible à midi moi
Etienne Charles Rozelle Adjoint municipal de la
commune de Garches ai publié à haute voix à la
porte extérieure de la maison commune que le
Citoyen François Planton Charpentier fils de
Pierre Planton et de Jeanne Dupin Natif de
la parade Département du Lot et Garonne
domicilié maintenant en la commune de Sassy
Département de la Seine Inf. de de fente Marie
Claude Leber d'une part et Marie Anne Louise
Hérot âgée de vingt quatre ans fille de de fente
Jean François Hérot et de Marie Louise François
domiciliés en cette commune d'autre part
entendront faire rédiger L'acte de leur Mariage
le vingt cinq du présent mois prochains du matin
par devant l'officier Public de cette commune
conformément à la Loi du 20 Septembre 1792
et j'ai en exécution de la dite Loi fait afficher
à la principale porte de la maison commune
la présente publication par l'extrait.
A Garches les jours mois et an Susdits
Rozelle Adj. m^up^{al}



Aujourd'hui Dia neuf Ventose an Cinqvins
De la Rep. française une indivisible à huis
 Ouver du Matin, moi Pierre Henri Moncy
 Agt. M. De la Commune de Garches ai publié
 La Haute voie à la porte extérieure De la Maison
 Commune que Le Citoyen Pierre Philippe Jardine
 François agi De hente un an fils De feu Joachim Philippe
 en De Marie Magdelaine Paris, natif De Courville
 Canton D'Anville, Dept. D'Eure et Loir Domicilié
 présentement en cette Commune D'une part et
 Marie Charlotte Le grain âgée De hente an
 fille De feu Nicolas Le grain en De Marie Guenon
 Domiciliée en cette Commune native Du Canton
 De Garches D'autre part ont bien voulu faire rédiger
 l'acte De leur Mariage le Vingt un present Mois
 Anybuer Du Soir par Devant L'officier Public De
 cette Commune conformément à la Loi Du 20. Flo
 1792 et j'ai en exécution De la Dite Loi fait
 afficher à la principale porte De la Maison Commune
 La présente publication par Extraits. A Garches
 le Vint jour moi et an sus dit

Moncy
 Agt. M.

Aujourd'hui Vingt six Germinal an cinq
De la République et indivisible heure
Midi moi Pierre Douange Ayt. Mot
De la Commune De Garches ai publié
à haute voix et affiché que se taisien
Pierre Duray Coray Ayt. Mot age De
Vingt Sept ans environ fils De pierre
Michel Coray en De Marie françoise
Et toute nait d'une femme, d'une
part en Marie Antoinette Duray âgée
De Dix neuf ans en demi fille De feu Jean
Baptiste Duray en De Marie Jeanne
Perrain auvi Domicilière en cette Commune
D'autre part, entendus faire rédiger
l'acte De leur mariage, le Vingt Present
moi Deux heures après midi Par devant
l'officier Public De cette commune, conformément
à la Loi Du 20. 7^{bre} 1792 et j'ai en exécution
De la Dite Loi fait afficher la présente
Publication par extraits.

A Garches le dit jour qui dysur f



Aujourd'hui vingt-troisième an 2^{ème} de la

Republique Française une et indivisible heure

Demi il moi Pierre Henri Corday Agt. m^l

de la Commune de Garches ai publié à haute

Voix à la principale porte de la Maison Commune

que le Citoyen Vincent Dominique Canu Veuf de

Marie Antoinette Berres âgé de trente un ans

fil de feu Jean Pierre Canu, m^l de Marie

Genevieve Hédit, natif de cette Commune et

âgé de presq^t à Goulogne Dept^s de la Seine, d'une

vingt quatre ans en Marie Genevieve Morcier fille

d'Augustin Morcier en de Marie Henriette

Boutigny Blanchissour en cette Commune

D'autre part, ont entendu faire rédiger l'acte

de leur Mariage le vingt deux presq^t Mour

heure Demi par devant l'officier public

de cette Commune, conformément à la loi du 20

bre 1792, et j'ai en exécution de la dite

Loi fait afficher à la principale porte de

la Maison Commune la présente publication

par Extrait

à Garches le dit jour et au que

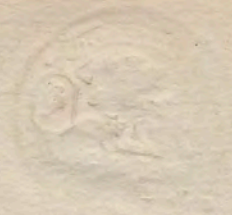
Dessus C. Corday approuvé une rature

Ag^t. m^l

J'ay eu l'honneur de recevoir par le
Nep^e françois une indivisible. Huile de
mûre. Pardevant moi Pierre Henri Noray
Agt. m^{at}. De cette commune au public à l'acte
Voix à la porte de la Maison Commune que le
Citoyen M^r. Bernard. Ducourt age de
vingt ans fils de Jean Baptiste et de
Marie Anne et son épouse et Marie
perpetue Mounier agee d'environ dix huit
ans et demi fille de feu Jean Mounier
et de Marie Catherine Ducourt les quels
~~estant~~ tous deux tous Domiciliés et
Cultivateurs en cette commune D'autre part
Entendoient faire rediger l'acte de leur
Mariage pardevant l'officier public
de cette commune le Deux fectier Aug
heux après midi conformément aux
Dispositions de la loi Du 20 Mars 1792
en jai en execution de la dite loi fait
afficher la presente publication par Extrait
à la porte de la Maison Commune de Garche
le Ditz pour que pour Noray
approuvé une Relecture agt. m^{at}

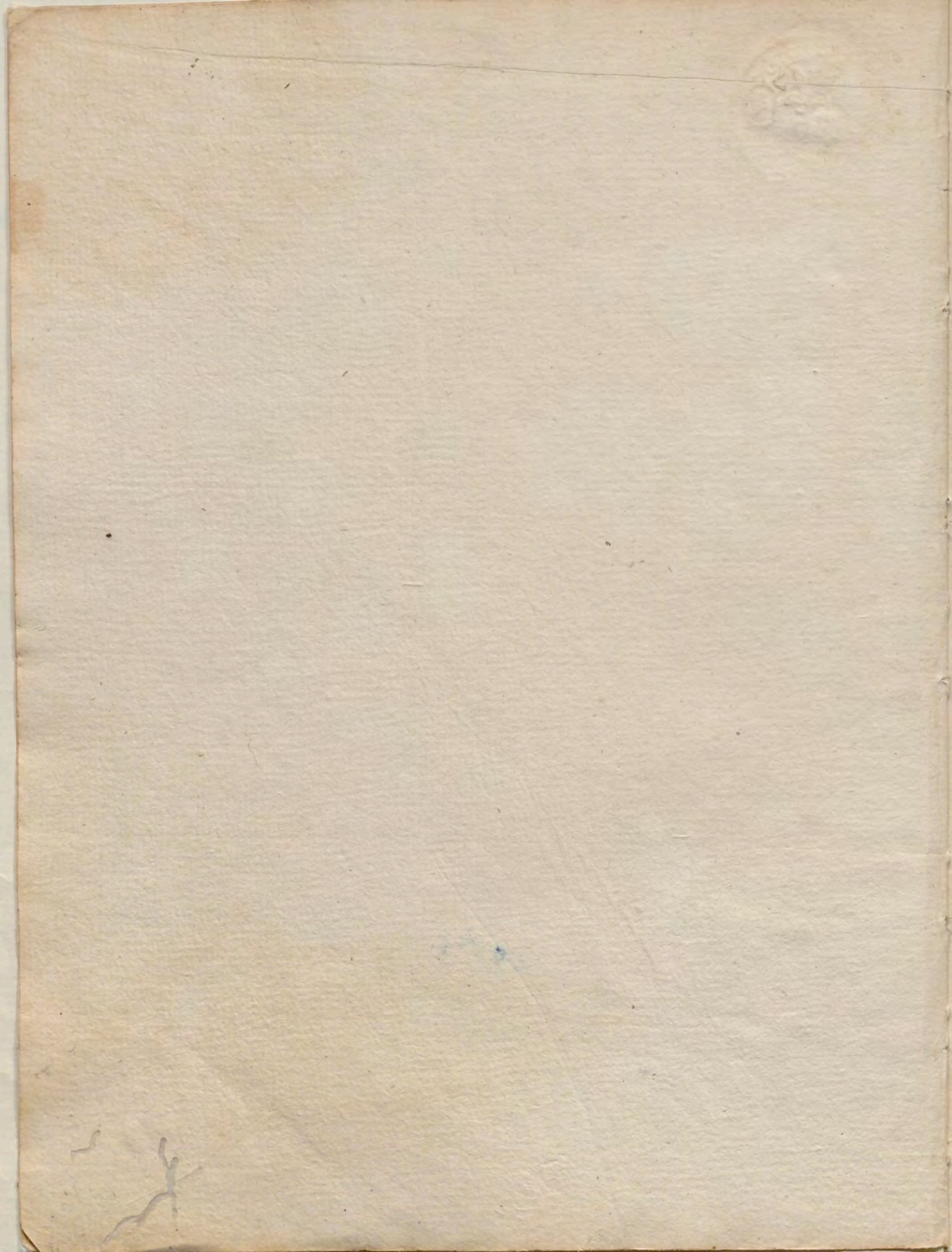


Gem.
[Signature]





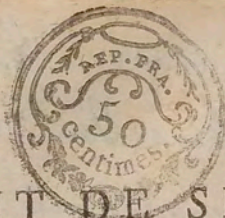
Jern
[Signature]



Quatrième et dernier feuillet

[Signature]





Premier.
2

DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE.

CANTON

COMMUNE

d *Sèvres*

R E G I S T R E

de *Garches*

+ *Mariage et Divorce.*

Pour servir de _____ minute aux actes *Actes de mariage* et qui se
feront pendant la sixième année républicaine, en la commune de *Garches*
contenant *six* _____ feuillets, cotés & paraphés par premier &
dernier, par moi soussigné, membre de l'administration municipale du canton
de *Sèvres* A Sèvres, le . *30* _____ Fructidor, an cinquième
de la République Française, une & indivisible.

Gerard

*Cy a été par quatre vingt quatre au six De la
Rep. Française une & indivisible la Dureté
Dumatin moi Surveillant Roudy Agt. M. A. De
la Commune de Garches ai établi à haute voix
à la porte de la maison Dureté que le Citoyen
Jean Baptiste Rivet âgé de Dix huit ans
fils de Jean Baptiste, end. Charlotte Melaine
Raboin, natif de cette Commune Vigneron. Dure
part Marie Louise de Roi âgé de Vingt
trois ans le natif de Paris Division de
fille de Claude de Roi le Dureté Haille
Dureté en la Commune de St. Denis, Dureté
part entendait faire seiger l'acte de leur*

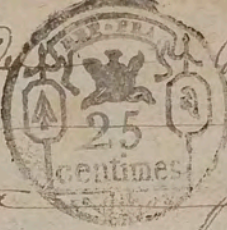
Mariage pardevant l'officier public De la Commune
de St. Louis, le huit Vintuniere Catholique du
matin conformement aux Dispositions De la Loi
Du 20. Jui 1792, enjai en Execution De la Loi
Lai fait afficher la presente publication par
Extrait à la porte De la Maison Commune
Garcher le huit pour que Deuss

Monary
agt. mot

1
age de
Dix ans et
R.

11
Catherine
R.

Aujourd'hui Sept Brumaire au 6^{me} De la
Rept. française une et indivisible à une heure
du matin pardevant moi Pierre Henry Roxy
Ag. mot De la Commune De Garcher ai fait
à la porte De la Maison Commune
que le Citoyen Jean Lemaitre fils Legitime De
Jean Baptiste Le Maire tisserand Demeurant
à Paris Rue Saques N^o 84 observatoire inde
Catherine Lemaire Roger Dime parte, et
Marie Francois Robour age de Dix huit ans
fille legitime De Jean Robour tisserand, Demeurant
à Garcher inde Catherine Bonnet D'autre parts
intendons faire et user acte de leur mariage
pardevant l'officier public De cette Commune le
huit Brumaire une heure du matin, conformement

à la loi du ^{Deuxième} Vingt Septembre 1792
en j'ai en  Exécution de la dite loi fait
afficher la présente publication par Extraits
à la porte de la Maison Commune de Garches
un jour et au quinquiesme

Notary

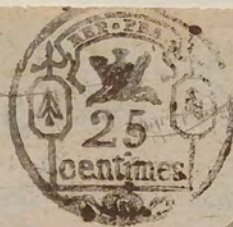
agt. mat

Aujourd'hui Vingt ~~trois~~ ^{sept} Primaire au jour
de la Sept. française me et indivisible heure
de midi, Par Devant nous Agt. Mat. de
cette commune de Garches, ai publié à haute
voix, à la porte principale de la Maison Commune
que le Citoyen Pierre Louis Lecomte agi de
Vingt Deux ans Pigneroz fils de Jacques pierre
en defeu Marie Anne Lecomte d'une part
Marie Josephine Chaumere âgée de Vingt
Deux ans fille de feu François Bernard Chaumere
en defeu Marie Batuet, tous domiciliés en cette
Commune, d'autre part entendus faire rédiger
l'acte de leur Mariage par devant l'officier public
de cette commune le Vingt trois courant deux
heures après midi, conformément à la Loi
du Vingt Septembre 1792 en j'ai en exécution

De la Ville son fait afficher la présente publication
par Coetant à la principale porte de la Maison
Commune De Garcton le dit jour et an que
dessus

Aujourd'hui vingt huit Novembre au soir
 De la République Française une et indivisible Mairie
 De la ville de Paris au Canton de la Commune
 De Goutteville, ai publié à haute voix à la porte
 Principale De la Maison Commune, que le
 Citoyen Pierre Meller âgé De Vingt quatre
 ans fils Du Légitime Mariage De Jean
 Et Anne Simonnet Domiciliés en la Commune
 De Garchon, Anne Françoise Meller âgée Des
 Anna Sept ans fille Du Légitime Mariage
 De son Jean Baptiste Meller en l'Anne Françoise
 Mappellain Domiciliés en cette Commune L'autre
 mort, intendans faire au Diger l'acte De leur
 Mariage Par Devant l'Officier Public De cette Commune
 Le Prestataire Anne Simonnet et son Conjoint, conformément
 au Code de la Loi du 17. Mars 1793. et j'ai en exécution de
 l'Article L. en fait afficher la présente publication

De Garde des
Ecritures



troisième
L'avis de mariage
N° 25
centimes
N° 25

Aujourd'hui Mercredi le 10 de la République
française une et indivisible, heure de midi par
Devant nous agt. M. de cette Commune de Garde
ai Publié et lue à la porte de la Maison
Commune que le Citoyen Jacques Benoit Garbo
agé de trente deux ans fils de feu Benoit et
Gabriel Jarne Domitien ou une Commune, d'une
part Et Louise Sophie Julin agée de vingt
neuf ans fille de feu Pierre Jean Julin et
Marie Louise Laine avec Domitien ou une
Commune de Garde et Vigneroy l'autre part
entendient faire valider leur mariage
par Devant l'officier Public de cette Commune
le 10 de la République dix huit courant conformément
à la loi Du 20. 7bre 1792 (et) en j'ai en exécution de
la dite loi fait afficher la présente publication
Et Garde le jour muer et au quel
trois mots. N° 25

Aujourd'hui ~~Premier~~ ~~Premier~~ au six de la
vingt sept Rep. française une et indivisible heure de midi
Moins par devant nous Pierre Henri Bonay agt
M^{at} de cette Commune ai Publié à Haute Voix
à la porte de la Maison Commune que le Citoyen
Jean Baptiste Courant Jardinier âgé de trente
ans fils de François François et de Marie
Marguerite Garret Domicilié en cette Commune
D'une part Euphrasie Levin âgée de trente
deux ans fille de Claude et de Marie François
Isabelle Hoquet aussi Domicilié en cette Commune
D'autre part ont eu droit faire rédiger l'acte de
leur mariage par devant l'officier Public de cette
Commune le premier Maire, conformément à la loi
du 20. Mars 1792 et par exécution de la dite
loi faire afficher la présente Publication à garcher
cette jour et Moins au grand jour de deux autres
jours et un en marge de l'acte restant.

Bonay

Aujourd'hui Oute Mairie au six de la Rep.
française heure de midi, par devant nous Pierre
Henri Bonay agt. M^{at} de cette Commune

quatrième.
ai fabrié & la Mairie — 25 centimes —
Jean Baptiste —
Nivary Vigneron âgé de dix neuf ans fils de
marc Antoine et de Marie Angelique et son
D'au part, Marie Anne Boudin Grosse en
premier mariage de son francois planton âgée de
vingt quatre ans fille de son Jean francout
Nérot et de marie Louise francou, tous
Domiciliés en cette Commune D'autre part gendres
s'abst. rediger l'acte de leur mariage par devant
l'officier public de cette Commune le quinze
Novembre conformément a la loi du 20-7-1790
et j'ai en execution de la dite loi fait afficher
la presente publication a garcher le dit jour
mois et an que dessus, trois mots Roys nuls
Roxay

ag. mirat
Aujourd'hui Oure Nivary au fin de la Rye
me et indivisible, devant de midi par devant
nous Pierre Henry Roxay Agt. m. et de cette Commune
Sous comparu D'une part Pierre Antoine Boudin
âgé de vingt trois ans, fils de Pierre Boudin
Boudin et de Marie Anne André et de Marie
Antoinette Criston Leveau sœur de Jean et de
Marie Genevieve Boudin, âgée de vingt deux ans 1/2

D'autre part, entendons faire au Juge l'acte de
leur mariage par le Maire l'officier public de
la Commune le Dix sept. Floriose l'an
mil 92, conformément à la loi du 20. 7. 1792
en j'ai en exécution de la dite loi fait afficher
la présente publication à Garches le dit
jour mois et an que de l'autre part

Notary

Aujourd'hui vingt cinq Floriose an six de la
République française une indivisible sœur de mine
par le Maire nous Pierre Henry Noxay *Not. M.*

+ De la Commune de Garches sous compare
tous deux pour constater mariage d'une part, Jean
de Garches Jacques Bert âgé de vingt trois ans fils
de Jean Jacques et de Magdelaine Vaguet

D'autre part Marie Julie Leois âgée de
trente ans fille de Jean Pierre Toucherri, fils
de Jacques Leois et de Marie Françoise
Haffin domiciliés en la commune de Bueil
entendons faire au Juge l'acte de leur mariage
par le Maire l'officier public de la Commune de
Bueil conformément à la loi du 20. 7. 1792
en j'ai en exécution de la dite loi fait afficher

Devant Ce jour d'hui Deux floréal an six De la Rep. française
 une indivisible heure de midi Par nous Agent
 Mat de la commune Soussigné, & sous comparu
 pour constater mariage D'une part Pierre Louis
 Dicours âgé de vingt trois ans fils de Jean
 Joseph Dicours en de Marie Francoise, D'autre
 part Marie Catherine Dorange fille de
 Claude Robert Dorange en de Marie Magdelaine
 Motier âgée de vingt un an tous deux
 cultivateurs de cette commune, entendus
 faire rédiger l'acte de leur mariage Par devant
 l'officier public, le quatre floréal, conformément
 à la Loi du 20. Jbre 1792 en j'ai en exécution de
 la loi fait afficher la présente à Garches le
 six jour qui ensuit
 Rixouard

Aujourd'hui onze floréal l'an six de la République
 française une indivisible à huit heures du matin
 Par devant nous Agent Municipal de cette Commune
 Soussigné, sous comparu pour contracter mariage
 d'une part Louis Claude Contourin ^{âgé de vingt trois ans} fils de Jean Contourin
 Françoise Bellierant domiciliés en la Commune de Bellet



J. B. Marion
E. Solat

J. Cloud. D'autre part Madeleine femme âgée de dix-neuf ans
fille de Jean Louis Servin et de Marie Catherine Servin propriétaire
et Cultivateur en cette Commune, et entendue ont fait
rediger l'acte de leur Mariage pardevant l'Officier
public de cette dite Commune le quatorze Nivôse présent
mois, conformément à la loi du 20 j. 1792 et j'ai
en exécution de ladite loi fait afficher la present
à Garches lesdits jour et au que ci-dessus.

Bisouillard

Aujourd'hui vingt Nivôse présent mois l'an six de la
République française une et indivisible à neuf heures du
matin pardevant nous adjoint mal de cette Commune
Sousigné sont comparus pour Contracte mariage
d'une part Jean Pierre Servin âgé de vingt six
ans fils de Jean Pierre Servin et de Marie
Genevieve Divary; D'autre part Marie Elizabeth
Sageret âgé de vingt cinq ans fille de François
Sageret et de Marie Louise Servin tous propriétaires
et Cultivateurs en cette Commune et entendue
faire rediger l'acte de leur Mariage pardevant
l'Officier public de cette Commune le vingt cinq
Nivôse présent mois conformément à la loi du
20 j. 1792 et j'ai en exécution de la dit loi fait
afficher la presente; à Garches lesdits jours
et au que ci-dessus.

Aujourd'hui, Vingt-trois fructidor l'an six de la
Commune. L'an six de la République une et indivisible à six heures
du soir, pardevant nous, adjoint, suppléant de
cette en l'absence du Citoyen Vigouard Agent
sous-signé sont comparus pour contracter
Mariage. D'une part; Jean George Mercier
agé de Vingt-deux ans huit mois fils de
Augustin Mercier Blanchisseur et de Marie
Henriette Boutigny; D'autre part Marie
Genevieve Goffet agée de Vingt ans cinq
mois filles de feu Jacques Philippon
Goffet et de Marie Genevieve Boucquillon
tous demeurant en cette Commune et entendus
faire l'acte de leur mariage pardevant
l'officier public de cette Commune. Le Vingt
Sept fructidor présent mois conformément
au Roy du 20 7bre 1792 et pour en
exécution de la dit Roy fait afficher
la présente à Garches les dits jours
et au qua ci-dessus Levin
adjoint

Aujourd'hui vingt
 fructidor l'an six
 une et indivisible
 pardevant moy
 en l'absence de l'agent
 Contracter mariage d'une part Pierre roufflet charon
 âgé de vingt six an; deux moi né en la Commune de
 Garches Département de Seine et Oise résident chez
 son père fils majeur de Jean roufflet aussi charon
 et de Genevieve d'est domiciliée en la dit Commune
 de Garches D'une part; et Marie rosalie Nadeau
 âgé vingt an né en la Commune de Boulogne Dept
 de la Seine résidente chez son père fille mineur
 de Pierre Nadeau charon et de Marie Jeanne Moisy
 Domiciliée audit Boulogne; D'autre part, Lesquels
 Intendent faire l'acte de leur mariage par
 devant l'officier public de la Commune de Boulogne
 le vingt neuf fructidor présent mois Conformément
 ala Loy du 20 7bre 1792 et qd en execution de la
 dit Loy fait afficher la présente a Garches
 les Dits jours et au que ci dessus



cinq — Deuxieme
 de la Rep^{le} Française
 a quatre heures du soir
 adjoint M^{re} de cette Commune

Le Maire
 J. M.



premier feuillet

Canton de Serres

Commune
de
Garehes.

Registre particulier

pour les publications de mariages, oppositions
auxdits mariages, excoits préliminaires de
Divorce qui seront dressés pendant la septième
année Républicaine aux termes de la loi du
20. 7^{bre} et 19. Décembre 1792. en la commune
de Garehes contenant huit feuillets cotés
en parafes par premier et dernier, par moi
Maire et Membre de l'ad. or. Municipale du
Canton de Serres, à Serres le 4. 2^e jour
Complémentaire de l'an 3^e de la République
françoise une exmédicible.

J. B. Charron
P. S. de la



[Faint, mirrored handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mostly illegible but appears to be a formal letter or document.]



cur. p. 2
de l'arr. de Versailles

Aujourd'hui quinze Brumaire An Sept de la
République Française une et indivisible a huit
heures du matin. pardevant moy Pierre Martin Secrétaire
de la Commune de Garches en l'absence de Gilroy
Bizaard agent i Comigné sont comparus pour
Contracter mariage D'une part i Louis Dominique
Laurent ~~Laurent~~ âgé de vingt sept ans Domicilié en
la Commune de Sceaux Dpt de Seine et Oise
Canton de Sèvres fils de feu Antoine Laurent i et de Marie
Françoise Elizabeth Bertin i épouse. et mere i l'autre
part i Marie Antoinette Sévin âgé de vingt ans fille
mineure de Pierre Antoine Sévin eld Marie Therese
Mailleau cultivateur en la Commune de Garches même
Dpt i et Antançant faire rüigé l'acte de leur
mariage pardevant le Président de l'Administration
du Canton de Sèvres. Le vingt Brumaire present
Mois i Conformement ala Loy du 20 Decr. 1792
et jay en execution de la dite Loy fait afficher
la presente a Garches ce jour mois et an que
Devant.

+ cultivateur

majeur

Sévin
agt m. e.

Aujourd'hui Deux Ventes Lan Sept. de la
République française une et indivisible a huit
heures du matin, pardevant moi Pierre Martin
Secrétaire adjoint Muni. L. de la Commune de
Garches, souspigné **Sont** comparut pour contracter
Mariage D'une part Laurent Perbal agé de
Mois. trente trois ans, ~~un~~ ^{un} Domicilié en la
Commune de Garches Canton de Sevré ^{part} Département
de Seine et Oise fils majeur de Nicolas Perbal
et de Magdeleine Helbert Ses pères et mères
cultivateurs Domiciliés en la Commune de Chavigny
Canton de Villers Lamontagne Département de la
Moselle; D'autre part Marianne Charlotte
Bressa agé de vingt et quatre ans fille
majeure de Pierre Bressa et de Marie Nicolle
Chavineau Ses pères et mères Mariés chez Domiciliés
en la Commune de Dagny Canton de Pierre
fille Département de la Seine; et Autant
faire rédiger l'acte de leur mariage pardevant
le président de l'administration du Canton de
Pierre fille; Le dix Ventose présent mois
Conformément a la Loy du 20 jbre 1792 et
ajoy en exécution de la dite Loy fait Afficher
la présente a Garches ce jour mois et an
que dessus

Sevré
adjt. m. al.



6 *propre*

Aujourd'hui quatre Germinal l'an sept de la
 République française Une et indivisible a dix heures
 Du matin pardevant moy maire Martin Lippé ayt
 Municipal de la Commune de Garches & Cuffigney souss
 Comparé pour Contracter mariage Du ne part Marc
 Antoine Bazard âgé de trente sept ans domicilié
 apasist rue du faubourg Denis N° 16 Division du nord
 Employé chez le Citoyen Bazumant Banquier fils
 de Jean Emmanuel Bazard et de Magdeleine Larcher
 ses pères et mères; Dautre part Marie Elizabeth
 Bouchotte âgé de vingt six ans trois mois domiciliée
 en la Commune de Garches Marion du Cyprien Voyart Cardon de
 Servet fils de Nicolas Bouchotte et de Françoise Puce Niguy
 ses pères et mères; et Antanant faire d'ice
 l'acte de leur mariage pardevant le président
 de l'Administration du Canton de Servet le dix
 Germinal présent mois Conformément a la Loi
 du 20 jbre 1792 et gay en execution de laditte
 Loy faite afficher La présente publication observe
 ce quatre Germinal de l'an sept de la République

Levin
adpt. m. j.

Dépt de
 l'actin



P



Boissier
S. — *Guamichne*





Cinquante



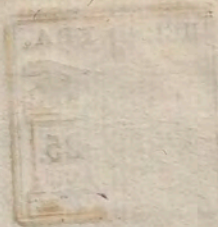


6 froy





Sept.





Reçu en dernier

Département de Seine et Oise
Canton de Serres Commune de Garches.

Registre
pour servir de minute aux actes préliminaires
aux mariages et divorces qui se feront
pendant la huitième année de la République
par la Commune de Garches, contenant huit
feuilles cotées en parafes par premier et dernier,
par moi soussigné Président de l'Administration
Municipale du Canton de Serres le deux
Vendémiaire an huitième de la République
françoise une et indivisible.

E. B. MAMON



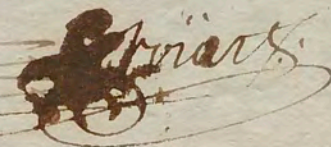
Premier feuillet

L'an hôte de La République française une et
indivisible Le vint dix-neuf mai Fremont adjoint
municipal de La Commune de garche Canton Reve
departement Seine et oise chargé par la loi de
recevoir les actes publication de Mariage ci
ce jourd'hui heure de midi publier a haute voix
à la porte principale de La maison Commune
de garche que Le citoyen François Rober Dorange
vigneront âgé de vint et uns ans fils de Claude
Rober Dorange et de Madelaine naitive d'une
par domicilié ens Ladicte Commune et La Citoyen
Reine Victoire Sophie Le Roy âgé de vint uns
ans fille du Citoyen Claude Le Roy et de
Louise Chailion ses pere et mere domiciliés ens
La Commune de P clout de Lautre par en
tendants faire Rediger l'acte de Leur mari
age pardevant Le president du Canton de
Reve Le de cadi prochain vint-neuf mai à
dix heures du matin Conformement aux lois

Les per et
mere

Fremont
adjoint
Voix
Main

L'Assemblée de La République Française une et
indivisible Le Vrais Ventre Moij Fremont
ad joint Municipale de La Commune de Garche
Canton des Departemens de Seine et Oise
chargé par La loi de Recevoir Les acte de
supplications de Mariage au Ce jourd'hui heure
de Midy publier à haute Voix à La porte
principale de La maison Commune de Garche
que Le Citoyen Jean Baptiste Baras
Journalier âgé de vingt et uns ans fils de
de fust Thomas Baras et de Marie Henriette
Rogée Les Peres et mere Natus et Domiciliés
ans La Commune de La Celle Canton de
Charly de partement de Seine et Oise D'une
part et La Citoyenne Marie Anne François
Victoire Lantin âgée de vingt trois ans fille
de François Lantin âgé de de fust
Madelaine Borda Les pere et mere
Natus et Domiciliés ent Leditte Commune
de Garche de L'autre par entendement
faire Rediger Lacte de Leur Mariage
pardevant Le president du Canton
de Serres Le de Cadix Prochain Vint
Ventre heure de Midy Conformement
aux Loix

Fremont
ad joint 



Deuxième

L'an hute de la République
françoise une et indivisible Le

Vinte sept Germinale Moij fremont adjoin

Troisième

Provisoir De la Commune De Jarcho arondi
sement Communal ~~du département~~
de Seine et oise chargé par la loi de recense
Les actes de publication de Mariage au ce jourd'hui
heure de midi publier a haute voix a la porte prin
cipal de la maison Commune De Jarcho

Que Le Citoyen Joseph Lalonde Canoniz De Ligne
Dans la quinzième Compagnie du huitième Regiment
D'artillerij apiez Cantonez ayot de fils de de feu
Jean Louis Lalonde et De Marie Magdelaine pierre
native De la Commune De Jarcho out il est né le
Vint et uns avril mille sept cent soixante

~~troisième~~ et dix sept ~~troisième~~ arondissement Communal ~~du département~~
De Seine et oise agee de Vinte
trois ans d'une par et La Citoyenne Françoise
Thomas filander agee de dix neuf ans native
et Domicilier de por dit fille de de feu

Bertran Thomas et De Marie Notaire ou elle
est née le Vint et uns octobre mille sept cent
quatre Vint de Lautre par et promet faire
rediger Lacte De Leur mariage pardevant
Le president du Canton D'etale d'après

La reception du present acte Conformement
aux ~~aux~~ Loix ~~raux~~ deux mots y
nullité


Maire

fremont
ma adjoin
provisoir

L'an huit de la Republique française
une et indivisible Le vingt sept. Germinal
Moy fremont adjoint Maire provisoire —
de la Commune de garche troisième arondi-
sement du département de la Seine et oise chargé
par la Loi de recevoir les acte de publica-
tions de mariage ay ce jourd'hui heure de
midi publié a haute voix que Le Citoyen
pierris charles Camus âgé de trente deux
ans signeront veuve de de feu M. Maria
agathe Boudin Domicilié ent la ditte
Commune de Garche d'une Par. Et la
Citoyenne Marie Genevieve Dorange âgée
de trente sept ans Et pouse de de
feu. Jean. Pierre Meunier Et aussi
Domicilié ent la ditte Commune de
Garche de l'autre Par. ent et ont
fait Rediger l'acte de leur —
Mariage pardevant Le citoyen Voizd
Maire provisoire de la Commune de
Garche Le decadi prochain trente
Germinal heure de midi Conformement
aux loix. fremont adjoint
Maire provisoire

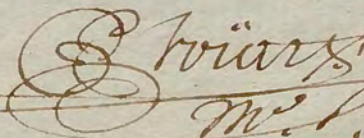
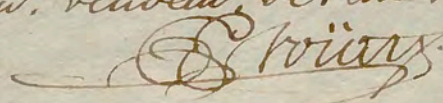
Forrier
M.



troisième

L'acte de la République française
Le dix-huitième Mésidor mil neuf cent dix
De la Commune de garches troisième a
rondissement Communal du département de
Seine et oise chargé par la Loi de Recevoir
les acte de publication de mariage ay ce
jourd'hui heure de midy publier a ante voix
a la porte principale de la Maison Commune
de garches que le Citoyen Jacques Collet Gar
dier et Domicilié chez le Citoyen Duchemin
agé de trente sept ans veuve de de feunte
ceille Guerpins fils de de feunte Jacques Collet
et de de Garbe a non froix ses pere et mere
de remise ent normandij ou ils sont natus
le Citoyen Collet leur fils est natus de de
departement Oise dune par —
et de la lieme marguerite alexandrine agée
de vint deux ans fille de Pierre Renouf
et de Marguerite aiet ses pere et mere
de la Commune de par de departement de
la Seine ou ils sont natus de la par
entendat faire Rediger l'acte de leur
mariage le decadi prochain heure de midy
pardevant l'officier publique de la Section
du Roule

freumont adjoint provisoire
du Maire —

Alors le  M. P.
Terminé le premier vendémiaire de l'an Neuf




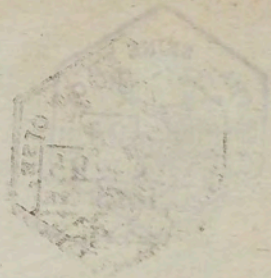


quatrième *J*



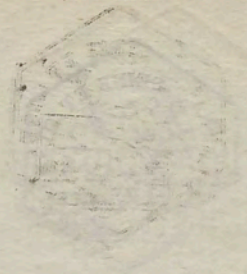
cinquième *f*





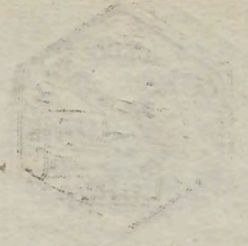


Sixième J



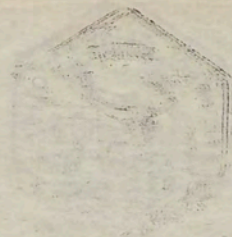


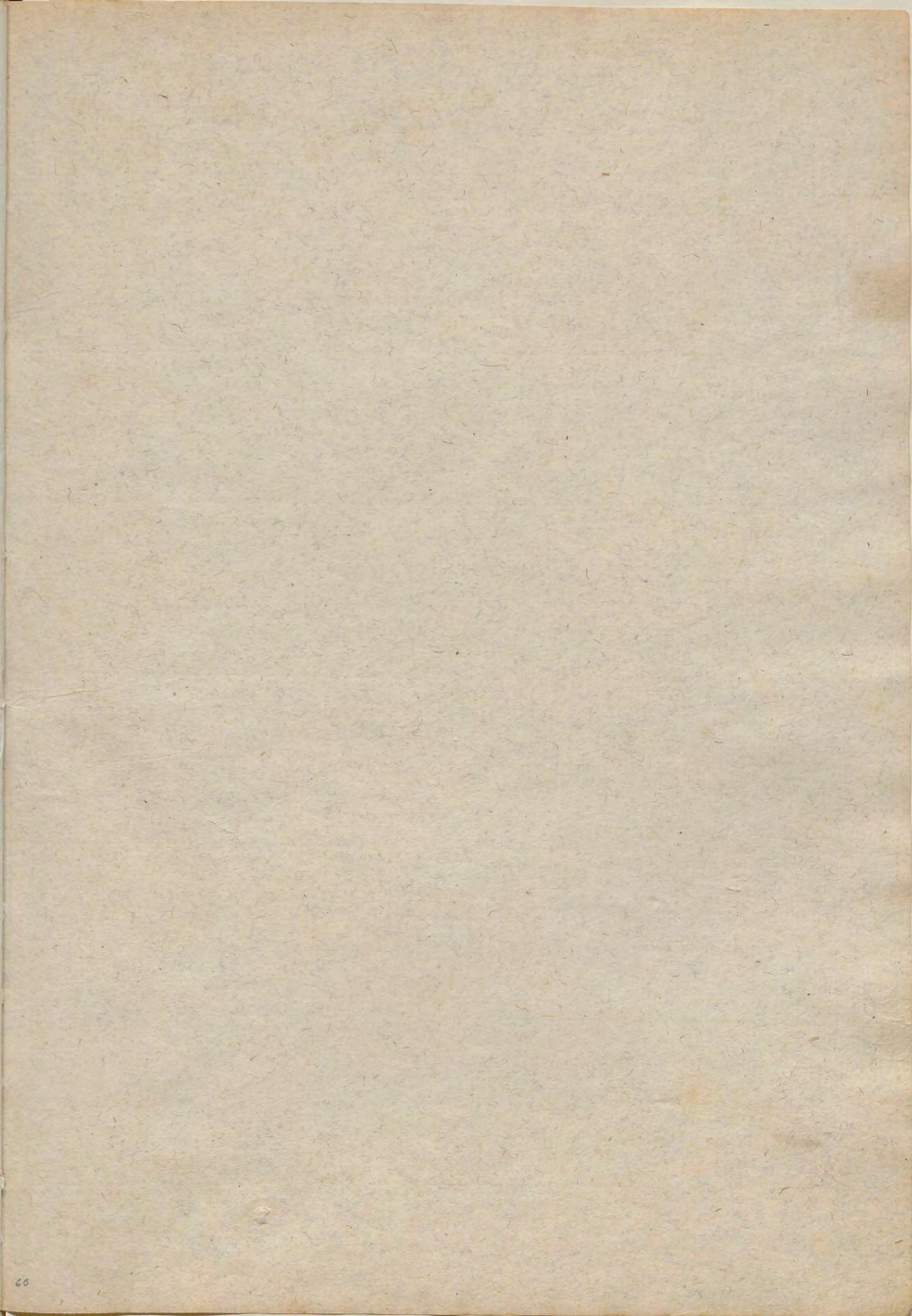
Septième





Quatrième et dernier







premier feuillet
13

DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

COMMUNE de *Garches*

REGISTRE PARTICULIER

Pour servir à enregistrer les Publications de Mariages
et autres Actes préliminaires aux Mariages et Divorces,
qui se feront pendant la neuvième année Républicaine, en
la Commune de *Garches*

Contenant *Quinze* feuillets, cotés et paraphés par premier
et dernier, par moi soussigné Préfet du Département.

A Versailles, le *28* Fructidor, 8^{ème}. année de la République.

Pour l'absence du Préfet,
Le Secrétaire général de la Préfecture,

Lepronet

Le *Quinzième* jour du Mois de Vendém.
De l'an Neuvième de la République

1702

1. Acte de Publication de Mariage Entre François
Leopold Villain, âgé de quarante neuf ans neuf Mois
veuf de Marie Jeanne Dupuis, Marchat serrant
de Trésorier et de Marie Corbournis, fille Majum
de Nicolas Corbournis, et de Marie Genevieve Boudry

Tous deux résident à Garches, la dite publication
pour avoir lieu ce dit jour 15. vendémiaire de
l'an Neuf Brumaire.

2.^e Du vingt sixième jour du mois de vendémiaire
de l'an Neufième de la République f.^e

Acte de Publication de Mariage entre
Etienne Meunier, vigneron, âgé de vingt sept ans et demi
fils de Jean Pierre Meunier aussi vigneron dans cette
Commune et de Marie Geneviève Dorange, mariée
légitimement, et Catherine Corbournois fille légitime
de Joseph Corbournois vigneron et de Marie Geneviève
Dupuis, décedés, domiciliés de leur vivant dans cette
Commune, la dite contractante âgée de vingt quatre ans
et les susdits futurs résidents tous deux dans cette
Commune. La dite publication pour avoir
lieu ce dit jour vingt six vendémiaire de l'an Neuf

Brumaire.

3.^e Du 29 Brumaire, de l'an neuvième de la République f.^e

Caux et
Caumont

Acte de Publication de mariage entre, Emmanuel
Caux, nourisseur de Bestiaux, demeurant à Vaugrard,
agé de quarante quatre ans, veuf de Catherine Marguerite
Gicoy. Et Marie Michel Caumont, âgée de vingt neuf ans, fille
de Jacques Antoine Caumont vigneron, et de Françoise Gambon
sa femme, tous deux décedés, demeurant à Garches & Clond,



chez les frères Département de Seine et Oise: ^{deux}

Signé Dumepart, Maire officier
public de l'état civil.

Dont être publié le Décadi-trente brumaire au vent
de la république française.

Certifie que la susdite publication a eu lieu
dans cette commune

Dumepart

du Dixième jour du Mois de frimaire de l'an neuuf
de la République française.

h.² Acte de Publication de Mariage entre Jacques
Goujeon, Né a l'Isle de la Martinique le dix-huit
avril 1788. veuf et sans enfant, fils de Jacques
Goujeon et de Rosalie Deman (ordinaire)
légitimeur. Et Elizabeth Thérèse Julie, fille
de Joseph le pere Chirurgien Major du Régiment
Royal Roupillon, Cavalerie et de Marie Thérèse
Julie Reignis sa femme légitime, née le vingt
avril 1788. Paroisse St. Roch a Paris, Domiciliée
au petit l'Etang, commune de Garches, le forciataire
employé au Ministère de la justice et demeurant

présentement, Quoy voltain N°. 16. 10. Anondissement
Municipal à Paris. La dite publication, pour
avoir lieu et être affichée au lieu ordinaire ce
jour d'hy **Dixième** journaire de l'an Neuf.

Voiant.

Ce jour d'hy Dixième journaire de l'an Neuf
de la République, Nous Maire, de cette Commune Et
Sireur au 2.º degré de la Mineur, en l'absence de
Jean Louis Franoult adjoint, de ant. François Deyre architecte
demeurant à Paris rue Soufflot, Sireur au 3.º degré
de la ^{Jacques audré} ~~future~~, de ~~Philippe~~ Le Moyne Négociant demeurant
rue des francs bourgeois près celle de vaugirard à Paris
allié et ami de la famille, de ~~Jean~~ Jametz Jordinier, de J.
Moreau de la Nigerie et de Etienne Charles Nozelle voisins
domiciliés en cette Commune, assemblés en notre domicile
sous délibérer suivant la loi, Sur le Mariage projeté
Entre Jacques Goujion, Né à l'Isle de la Martinique
le 18. avril 1766. Employé au Ministère de la Justice
demeurant Quoy voltain N°. 16. 10. Anondissement
^{Remar} à Paris. fils de Jacques Goujion de cède et de Rosalie Jordinier
sa mère vivante à la Martinique, mariés légitimement
Et Elisabeth, Thérèse Julie la peyre, fille légitime de Joseph
La Peyre, ancien Chirurgien Major du Regt. Royal Roussillon.



trois.

Cavalerie Et de Marie Thérèse Requier, Né à Metz
Dep^t de Morle, tous deux décuries, La dite Mairie
née Le 20. avr. 1786. paroisse St. Roch, a l'aid
après avoir proposé à l'assemblée le dit Mariage
projeté, Le Consentement a été accordé, à l'unanimité
des suffrages.

Et tous Quoy Nous avons dénié Le Présenat
Les Jour Mois Et an que dessus, que les Teuoin
Et apistans susnommés ont signé avec Nous à l'exception
du Cit. Jamet, qui a déclaré ne le Savoir,

Moreau

Moreau Delavigesse

Murille

frumout
ad joint

Triant
Maire

Leyre

Du trentième Jour Du mois de frimaire de
L'an 9^e de la République française.

Acte de Publication de Mariage Entre Marie
Cristophe fugier Macoy, né à Chaville Dep^t de Seine
et oise Le 07. février 1770. fils Legitime de François
fugier Macoy et de Louise Catherine Meunier son
épouse, tous deux vivans et domiciliés dans la dite

Commune de Chaville, la dite naissance constatée
en présence de Christophe Gaulard et de Marie
Louise Chervin, femme de Joseph Le Roide.

Et Marie Geneviève Serin, fille de Jean
Martin Serin, décédé et de Marie Louise Sageret
son épouse, maintenant femme à Jaques Richon.

La dite Marie Geneviève Serin, née le 27. aoust
1777. constatée en présence d'Antoine Sageret

Et de Marie Geneviève Sommier femme
d'Antoine Cabot, la dite future Résidente
en cette Commune. Cette publication

pour avoir lieu ce jour d'aujourd'hui, et être affichée
au lieu ordinaire, pendant trois jours consécutifs,
à compter de ce jour huitième de
l'an neuvième de la République Française.

Le Maire

Le vingt neuvième jour du mois de Nivôse de l'an
Neuvième de la République.

Cette publication de Mariage entre Antoine
Marie Dupuis âgé de vingt neuf ans et demi natif
de cette Commune fils de défunt Pierre Vincent Dupuis
Vigneux et de Marie Jeanne Serin âgée de soixante



qualité

ans, y résident, défenseur de la Patrie, attaché
à la 6.^e Comp.^e du 3.^e Bataillon de la 81.^e
demi Brigade de ligne, en congé dans ses foyers
par permission du M.^{te} de la guerre, d'une part,
et entre Jeanne Thimothée Toudin âgée de
vingt trois ans, fille de Pierre Denis Toudin
Vigueron âgé de 52. ans natif de cette Commune
et de Mariame audré âgée de 51. ans aumy
Native de cette Commune, où ils sont domiciliés.
Cette publication pour avoir lieu demain déca di
huit Nivôse et être affichée au lieu ordinaire
pendant huit jours consécutifs, avant l'acte civil
au desir de la loi.

Voiant

M.^{te}
Du Trentième jour du mois de Pluviose de
l'an neuf de la République

Acte de Publication de Mariage Entre
Denis Louis Neunier Natif de garbus âgé de trente
ans, Vigueron, exempt de service Mil.^{te} par Congé
du M.^{te} de la guerre, fils de Pierre Louis Neunier
agé de soixante ans, Vigueron né et domicilié dans
cette Commune, et de défunte Marie Genevieve
Serin, son épouse légitime, et entre Marie François
Chailloy, âgée de trente ans, fille de Jean Pierre
Chailloy, Vigueron, âgé de soixante ans environ

Domicilié dans cette Commune et de ⁴Septime
Marie Loure Julia son épouse Legitime, La
dite Contractante, Domiciliée et Nativ. de cette
Commune. Cette Publication pour avoir lieu
ce jour d'aujourd'hui trente suivis à Midy Et
Etre affiché au lieu ordinaire, pendant
huit jours consécutifs au Vœu de la Loy,
avant l'acte civil du Mariage.

fait en mon Domicile du Petit Létang
Ce dix jour trente suivis de l'an Neuf de
la République.

Et vint
Du vingt sixième jour du Mois de Germinal
de l'an 9. de la République

Acte de Publication de Mariage Entre
Pierre Denis Toudin âgé de cinquante deux
ans. Natif de cette Commune y étant domicilié
vignerou, fils de Denis Toudin Vignerou et de
marie Catherine gamier sa femme Legitime,
lous deux Dîcés Et De Loure Denise
héron âgée de vingt huit ans, fille de
Jean Jacques Héron Vignerou âgé de soixante
ans Domicilié dans cette Commune et de
Marie Magdelaine Sageret âgée de cinquante



Si au, sa légitime épouse.

cing.

Cette Publication pour avoir lieu le Trente
germinal a midi et être affichée au lieu
ordinaire pendant huit jours consécutifs au lieu
de la loi avant l'acte Civil du Mariage.

fait En mon Domicile de ~~petit~~ l'état
ce jour d'aujourd'hui vingt six germinal de l'an
Neuf de la République.

Boüart
M.

Du Troisième jour du mois de Floral de l'an Neuf
de la République Française

Acte de Publication de Mariage entre Jean Baptiste
Dirary âgé de vingt huit ans natif de cette Commune
Chapelier dans la garde des Consuls, ^{à l'épouse} fils de Jean Baptiste
Dirary, et de Jeanne Perrin son épouse née dans la
Commune de St Pierre de Mery les Moineaux (Diocèse
de Langres) Dep. de la cote d'or, vivante et domiciliée
à garthel Et entre Marie agathe Boudin, âgée de
vingt neuf ans, fille de Jean Pierre Boudin Piqueron
natif de cette Commune Et de Marie Catherine Brelon
son épouse tous domiciliés à garthel.

Cette Publication pour avoir lieu le dix Floral
à midi et être affichée au lieu ordinaire pendant
huit jours consécutifs au vu de la loi avant

Acte Civil du Mariage

fait et délivré par moi en mon domicile
ou petit tetany Le trois floral de l'an
Neuf de la République

G. Vivart

Du vingt huitième jour du mois de Primier
an Neuvième de la République française

Acte de Publication des Mariages Entre
Jean Claude Gaspari Venet, âgé de trente quatre
ans, JARDINIER Domicilié en cette Commune
fils de défunt Claude Venet JARDINIER et de
Therese Lardé son Epouse Domiciliés en Cette
Commune Et Entre Marguerite Louise Bouquet
agée de vingt trois ans, fille de Nicolas
Bouquet Vigneron et de Marie Julienne
Thitippay son Epouse, Domiciliés a St. Cloud.

Cette Publication pour avoir lieu
Le Decadi Neuf de Primier Borbain Et être
affichée au lieu ordinaire pendant trois
jours Consecutifs au Tenue de la Loi
avant l'acte Civil du Mariage

fait et délivré par moi en mon Domicile



Six
fin

du petit L'Étang Les d. Jours Mois
à an ci Jours.

Événement
N^o

Du trentième jour du mois de Prairial au neuvième
de la République française

Acte de publication de Mariage entre Louis
Jouet âgé de vingt sept ans, fils de défunt Jeanbaptiste
Jouet vigneron et de défunte Marie française Noudin
de cette commune son épouse, vigneron domicilié
en cette dite commune, et entre Elisabeth Jannée
agée de vingt cinq ans, fille de défunt Jérôme
Jannée, vigneron et de Catherine Douvry son
épouse domiciliée en cette commune.

Cette publication pour avoir lieu ce jour d'aujourd'hui
Vendredi Prairial au lieu ordinaire et y être affichée
pendant huit jours consécutifs au terme de
la loi avant l'acte civil du Mariage.

fait & délivré par moi en mon domicile
Les dits Jours Mois et au que dessus

Événement

Du vingtième jour du Mois de Messidor de l'an
Neuf de la République

Sien

Acte de publication de Mariage entre Vincent
~~XXXX~~ Rognon âgé de vingt Neuf ans, (ordonné)

natif de cette commune, fils de Vincent Louis
Roynon fardoumier, et de Maydelaine Elisabeth
Driey, domiciliés dans cette dite Commune
Et entre Marie Demire serin âgée de trente
deux ans fille de Denis serin Vignerou Et
de Marie Geneviève Michel son épouse
aussi domiciliés à garubet.

Cette Publication pour avoir lieu ce jour
d'huy vingtième Nivôse et y être affichée
au lieu ordinaire pendant huit jours
Consecutifs, au Terme de la Loi avant
l'acte Civil du Mariage.

fait et Delivré par moi Maire
sousigné en mon Domicile du petit
Etang, Le jour, Mois Et An que dessus.

E. Voüart

Du vingt huitième jour du Mois de Nivôse
de l'an Neuf de la République

Acte de Publication de Mariage Entre
Pierre Louis La Croix Vignerou âgé de trente cinq ans
fils de Louis La Croix Vignerou Natif de cette commune
Et de Marie Jeanne Serin son épouse, tous deux



Sept.
decédé et de leur vireux Domiciliés, ~~Du~~
cette Commune, et entre Marguerite Adelaïde
Courtois âgée de trente huit ans, Native de Versailles
laine ci devant f. Louis, fille de. de feu Jacques Henry
Courtois vireux et d'une helene serin, aussi decédé
domiciliés de leur vireux dans la Commune de Versailles
la ditte Contrainte Domiciliée a Garcel.

Cette Publication pour avoir lieu Decadi prochain
trente Thermidor et y être affichée au lieu ordinaire
pendant huit jours Consecutifs, avant l'acte civil
du Mariage au Tenue de la loi.

fait et délivré par moi Maire sousigné
mon Domicile du petit Selang les jour Moise et au
que de ma.

Le Maire

du quinziesme jour du mois de Thermidor de l'an
neuf de la Republique

Acte de Publication de Mariage entre Pierre Claude
fremour, agé de trente ans, Vignerou, fils de Jean Pierre
fremout Vignerou agé de soixante six ans et de Francois
Chenand son épouse âgée de soixante six ans, domiciliés
dans cette Commune et entre Anne Magdelaine grilloz
fille de de feu Joseph grilloz et de Anne guenière le serf
de cette commune, la ditte âgée de dix huit ans et
Domiciliée a garcel.

Cette Publication pour avoir lieu Decadi prochain
vingt Thermidor et y être affichée au lieu ordinaire

pendant huit jours consécutifs, avant l'acte
civil du mariage au terme de la loi.

Fait & Délivré par moi Maire sousigné
En mon Domicile du petit St Etang, les
jour mois & An que dessus.

E. Vivant

Du vingtième jour de l'annexion de l'anc. Neuf
de la République française.

Acte de publication de mariage Entre
Charles Joseph Thiebaut Vigneroy, Domicilié dans
Dept. cette commune Natif d'ars sur Moselle [#] anou-
de Moselle, disenseur, ou Il en Né Le six du Mois de Mars 1
mil sept cent soixante douze, de Jean Thiebaut
Vigneroy et d'Anne Catherine Guot son épouse
Et Entre Genevieve angelique Guerin, veuve
Crontelle, aussi domiciliée à garthen fille de Michel
guerin journalier et d'angelique Touchet son épouse
domiciliée dans la Commune de Manuel, sa gendre
Coutantant Nativ de Ville d'arraz, âgé de huit
sept ans Environ.

Cette publication pour avoir lieu ce
jour d'aujourd'hui vingtième l'annexion et être affichée
au lieu ordinaire, pendant huit jours consécutifs



Quitté en 2^{es} feuilles

avant l'acte Civil du Mariage, au
tenue de la loi.

fait et délivré par moi Maire sousigné en
mon Domicile du petit C'Etang, Les Jours Mois &
An que Deplus.

Aviautz.

Orreété par moi Maire de la Commune
de garchu faisant fonction d'officier
Public de l'Etat Civil, au dit lieu
ce premier Vendeur de l'an dix de
la République.

Aviautz.

Table Alphabétique

Des publications de mariage contenues dans ce Registre

Boudin / Pierre Denis /	4 ^{ème} feuillet
Caux / Emanuel /	1
Divary / Jean baptiste /	5
Dupuis / Antoine Marie /	3
Felmoat / Pierre claudé /	7
Frugier / marie christophe /	3
Gouyon / Jacques /	2
Fosse / Louis /	6
Lacroix / Pierre Louis /	6
Mennico / Denis Louis /	4
Rognon / Pierre Vincens /	6
Echiebault / Charles Joseph /	7
Venet / Jean Claude Gasparé /	5
Villain / François Léopoldé /	1



Premier feuillet

DEPARTEMENT DE SEINE ET OISE.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

COMMUNE de *Garches*

REGISTRE PARTICULIER

Pour servir à enregistrer les Publications de Mariages
et autres Actes préliminaires aux Mariages et Divorces,
qui se feront pendant la dixième année Républicaine, en
la Commune de *Garches*

Contenant *Huit* feuillets, cotés et paraphes par premier
et dernier, par moi soussigné Préfet du Département.

A Versailles, le *Vingt huit* Fructidor, neuvième année
de la République.

Pour l'absence du Prefet,

Le Secrétaire-général de la Préfecture,

Seyronet

Du *deuxième* jour du mois de *Thermidor*
de l'an *dix* de la République

1. Acte de Publication de Mariage entre *Jean Louis Zacharie Noudin Vigneron*, âgé de *vingt quatre* ans, fils de *défunt Zacharie Noudin vigneron* domicilié dans cette Commune
Et de *Marie Thérèse Celine* âgée de *quarante*

Sur aux sa veuve Legitime aussi de cette
Commune. Et entre Sophie Dorangee agee de
vingt deux ans, fille de Joseph Dorange vigneron
age de cinquante sept ans et de Marie Genevieve
Foudin age de cinquante quatre ans La
legitime Epouse, Domicilies de cette Commune.

La presente Publication pour avoir lieu
demain de jeudi dix Humaine au dix et
être affiche au lieu ordinaire pendant huit
jours consecutifs conformément au vœu
de la Loy. Le dit Mariage du consentement
des Parents des contractans, qui ont eux
mêmes sollicité et Requis la presente publication

Le Mariage

Du dix Neuvieme Jour du mois de Mars de
l'an dix de la République

2. Acte de Publication de Mariage entre
Jean Nicolas Longuet age de vingt six ans
vigneron, Natif de St. Cloud, fils de Nicolas
Longuet age de cinquante quatre ans, vigneron
et de Marie Julienne Philippot, agee de cinquante
quatre ans, Résidens a St. Cloud, Et de Marie



génévienne Toudin âgée de vingt six ans
Native de cette commune, fille de défunt
Louis Zacharie Toudin vigneron, et de Marie
Thérèse Ecoline âgée de quarante six ans, résidente
à guichen.

La présente publication pour avoir lieu demain
dix huit floréal au dix et elle affichée au
lieu ordinaire pendant huit jours consécutifs
conformément au vœu de la loi. Le dit
Mariage du soussigné des parents qui
ont eux même sollicité le Requis la présente
publication. L. B. Boüart.

Du dix huitième jour du mois de floréal de l'année
de la République

3.

Cette de publication de Mariage entre Georges
Etienne Seniot vigneron, âgé de trente cinq ans
fils de Jean Georges Seniot vigneron et de Marie
Marguerite François vitans domicile dans cette
commune, Veuf de Magdelaine Souin Dupuis
Et entre Marie générale Metivet âgée de
vingt six ans, fille de Pierre François Metivet
vigneron et de défunt Marie générale Bellotier
veuf de cette commune.

La présente commune publication pour avoir
lieu demain dimanche dix neuf floréal au dix

et être affichée au lieu ordinaire pendant
huit jours consécutifs, conformément au
vœu de la loi. Le dit Mariage du
Consentement des Parents, qui ont requis
sollicité la présente Publication :

Boissier

Du Troisième Jour du mois de Termidor de l'ay
dix de la République.

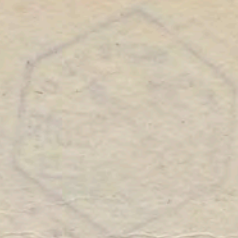
Acte de Publication de Mariage Entre
Pierre Louis Serin Vignerou âgé de vingt un
ans, fils de Pierre Louis Serin Vignerou Et
de Marie Marguerite Héron son épouse légitime
son domicile à Garches et entre Marie
Généviève Desseine âgée de vingt ans, fille
légitime de Jean François Desseine sous-maire
et de Marie Généviève Le Roux son épouse
domiciliée à Rueil Dep. de Seine et Oise.

La présente publication pour avoir bien
durant le Termidor au dix et être affichée
au lieu ordinaire pendant huit jours consécutifs
conformément au vœu de la loi. Le dit



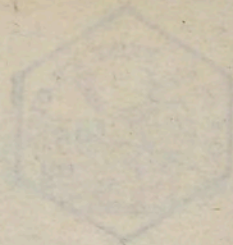
3 rue
Mortier du Louvre
de Paris, qui ont acquis la présente
Publication.

Edouard.





Le curé
13



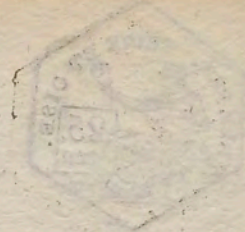


Gene
23



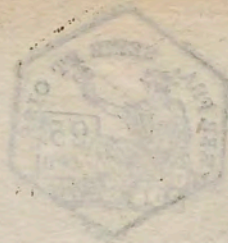


Gene
23





7.ene
B



Gene et Dr Feillet







premier feuillet
DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE.

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES.

COMMUNE de *Garches*

REGISTRE PARTICULIER

Pour servir à enregistrer les Publications de Mariage
et autres actes préliminaires aux Mariages et Divorces,
qui se feront pendant la onzième année Républicaine, en
la Commune de *Garches*

Contenant ~~huit~~ feuillets, cotés et paraphés par premier
et dernier, par moi soussigné Préfet du Département.

A Versailles, le ~~Vingt~~ Fructidor, dixième année
de la République.

Pour le Préfet absent,

Le Secrétaire-général de la Préfecture,

Seyronet

*Du huit Brumaire, au cours de la république
française*

*Acte de Publication de Mariage entre Jean
Baptiste Chaillon né à Garches le neuf Septembre
Mil sept cent soixante deux âgé de trente ans
fils de Pierre Chaillon Vigneron domicilié à la
Commune de Garches et de défunte Marie Louise
Julien son épouse, et Feile Boudin née à
âgé de soixante deux ans.*

Gerardès le neuf février mil sept cent
soixante Dix Sept âgé de Vingt cinq ans
Et demeurant, fille de Louis Antoine Boudin
Vigneron Domicilié en cette commune
âgé de cinquante neuf ans et de défunte
Marie Anne Jervin son épouse

La présente publication pour avoir lieu
Demain neuf Brumaire au onze. Et être affichée
au lieu ordinaire pendant huit jours consé-
cutifs conformément au Voeu du loi sur
Mariage du consentement des Parents des
Contractants qui ont des mêmes sollicités
Et requis la présente publication.
Approuvé des Juges et un not. surcharge
MORILLON DELAVYERRE

Du Vingt deux Brumaire au onze de
La république française

Acte de publication de mariage. Entre
François Ploque né à Jevres Département de
Seine et Oise le trois août mil. Sept cent
soixante Dix sept âgé de Vingt cinq ans,
Muni d'un Demeurant au Jevres fils de défunt
Jacques Gilbert Ploque sculpteur, Et de Louise
Françoise Fouché Couturière du Robbes, demeurant
au Jevres, Et Madeleine Marie Maurice née
à St Germain en Laye Département de Seine
et Oise le treize septembre mil sept cent quatre
Vingt trois âgé de Dix neuf ans, demeurant



Jeux

En la commune de Garches fille mineure de
guillaume pierre Maurice jardinier d'her.
Mad^e de la falle en la commune de Garches
et de mademoiselle Thérèse de la falle demeurante
en la maison de son D^r de la falle au d. Garches

La présente publication pour avoir lieu
demain Vingt. Trois Breuvais. au ouz de l'Etat
officielle au lieu ordinaire pendant huit jours
prochainement aux termes de la loi. L^ed. mariage
du consentement des parents des contractants
qui ont eux mêmes sollicité et reçu la
présente publication.

Maurice d'Avignone
Maire.

Du premier Primaire au ouz de la République
françoise

acte de publication de mariage entre de Jean
Baptiste jallin né à Garches Département de Seine. Et Oise
le 6. Mars Mil sept cent. Soixante. Quatorze. âgé de
Vingt. huit. ans Nigueron demeurant au d. Garches fils
majeur de feu Etienne Jean jallin Nigueron et de Marie
Louise Laine. demeurant au d. Garches Et Marie Anne.
Divari née à Garches le Vingt. un. août. Mil sept cent.
quatre. Vingt. trois. âgé de dix neuf ans demeurante en
la commune de Garches fille mineure de Defons Marie
Antoine. Divari et de Marie. Angelique. Servin demeurant
en son. commune de Garches.

La présente publication pour avoir lieu le huit
de ce mois de l'Etat être officielle au lieu ordinaire.

Pendant huit jours consécutifs conformément au
Vœu de la loi. Led. Mariage du consentement
Des parents Des contractants qui ont signé la
présente publication. un notaire int.

Morand Delavignerie

Du Vingt un. germinal an six de la
république française.

Acte de publication de mariage
Entre Denis Louis Menuier Vigneron Demeurant
à Garches le Vingt neuf août mil sept
cent Soixante six Neuf des premières noc
de Marie Françoise Chailloz, fille de Pierre
Louis Menuier Vigneron, Demeurant aud. Garches
Et de défunte Marie Gervaise Serin

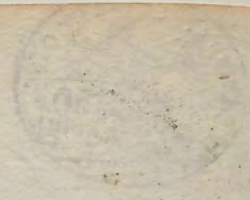
Et Marie Louise Serin née à Garches le
Vingt un octobre mil sept cent quatre Vingt trois
fille de Jean Denis Serin Vigneron, aud. Garches
Et de défunte Marie Louise Thibaut, Demeurant
aud. Garches

La présente publication sous avoir lieu
pour la première fois le Vingt sept de Calvot Et être affichée pendant
Et la seconde la. le Vingt sept de Calvot Et être affichée pendant
quatrième jour - huit jours consécutifs conformément au Vœu
Du mois de floréal de la loi, Led. mariage du consentement des
Des parents Des contractants qui ont
signé la présente publication.

Morand Delavignerie

Du 24. messidor an six de la république
française huit jours d'expiration.

acte de publication de mariage. Entre
Pierre Antoine Serin, âgé de Vingt trois



[Faint, illegible handwriting covering the majority of the page, likely bleed-through from the reverse side.]



quatre
13

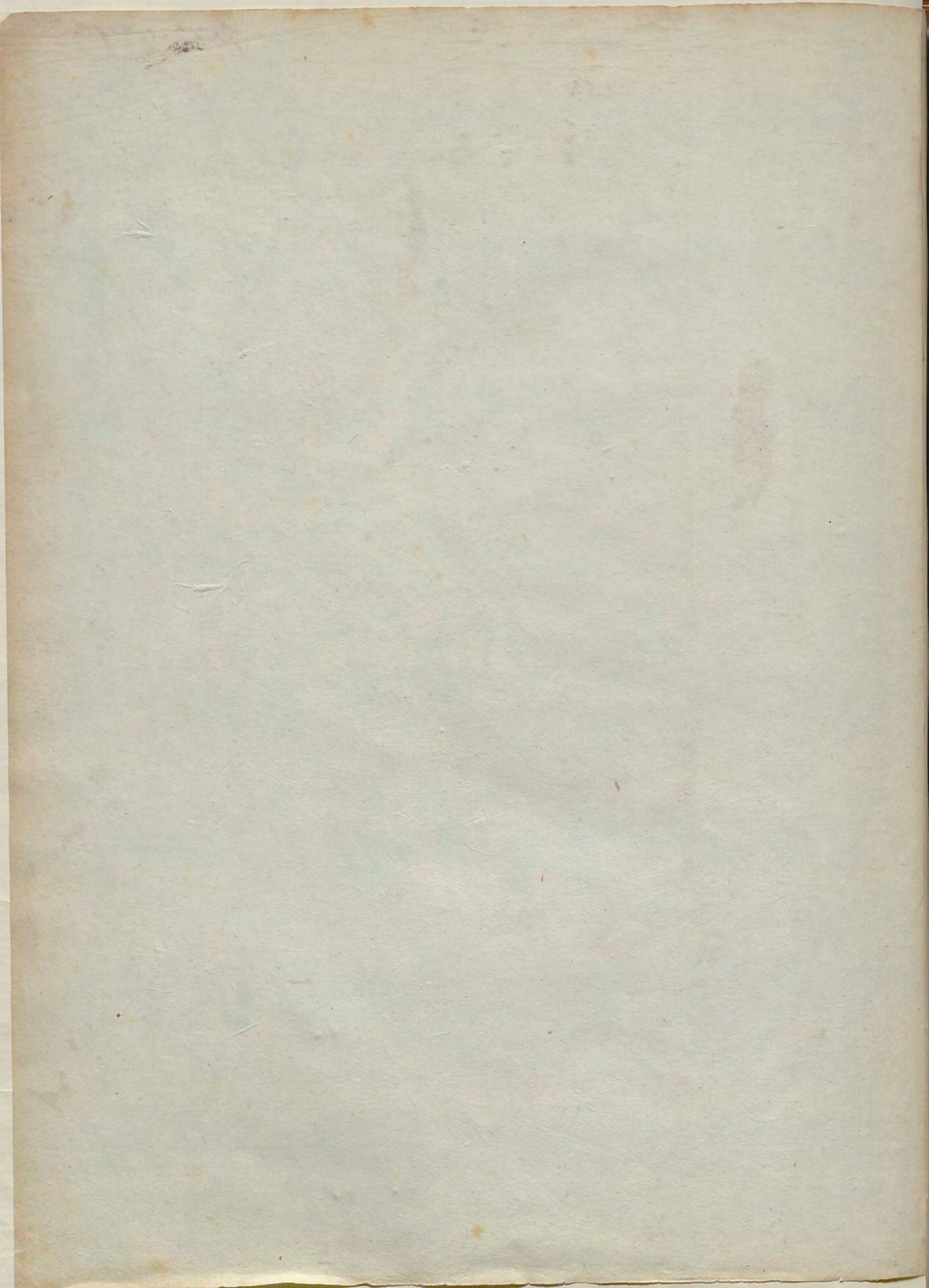


Cing.
13

100
100

Sept
1837

Printed at the
P.D.





DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

COMMUNE de *Garches*

REGISTRE

Des Publications de Mariage qui se
feront pendant la douzième année Republicaine,
en la Commune de *Garches*

Contenant *Deux* feuillets, cotés et paraphés par premier
et dernier, par *Monsieur* l'Imprimé du Tribunal
de première Instance du troisième arrondissement du Département
de Seine et Oise.

A Versailles, le *vingt un* Fructidor, onzième année
de la République.

*Du neuf Vendémiaire au Douze de
la République française Sept jours du
mois.*

*Cote de publication de mariage
Entre Martin Joseph Forbonois né à
Garches Département de Seine et Oise
Le Dix huit juillet mil sept cent sept ans
Dix sept, âgé de Vingt six ans, Marchand*

ferrant, demeurant depuis trois semaines
à la commune de Viroflay Département
de Seine et oise fils majeur de Defunt
Joseph Corbournis, maréchal, et de
Defunte Marie Jeanne Dupuis,

Et Marie Jeanne Joseph de Marbais
née à Douay Département du nord le
ouze octobre mil sept cent soixante
huit, âgée d'environ trente cinq ans
Veuve de premières nocies de Defunt
Pierre Nicolas Villain, maréchal, demeurant
à Viroflay fille majeure de ~~francois~~
~~Louis de~~ Defunt francois Louis de
Marbais, et de Defunte Marie Theresse
Delporte son épouse légitime.

La présente Publication pour avoir lieu
la première demain Dix Defuntoir à la
porte de l'Eglise de la commune attendue
qu'il n'y a pas de maison commune de
l'heure de midi, et la seconde le Dix sept
Defuntoir au même lieu et à la même heure
en l'Église pendant huit jours consécutifs
conformément au Veu de la loi sur le mariage
du consentement des parents des contractants
qui ont reçu la présente Publication
et ont signé avec moi.

Deux mots ravis nels.

Francois de marbais

veuve villain

Corbournis

Moreau Delavignere
maire



Du Vingt quatre primaire au douze. Deux
De la republique françoise trois heures
après midi

Acte de publication de mariage Entre Marie
Edme rido up né a Villadavray. Département de
Seine et oise le treize février Mil sept cent quatre
vingt deux fils majeur de Defunt Edme rido up
Et de Marie françoise Hardy, Epouse de Jean rido
nous de françois ~~de~~ Couturier Blancheffeur
a Villadavray.

Et Marie Jeanne Metivet née a Garches le
vingt août Mil sept cent quatre Vingt deux
demeurante, fille majeure de pierre françois
Metivet, Nigueron de cette commune Et de
Defunte Marie Genevieve Delletier sa
Legitime Epouse

La presente Publication pour avoir lieu
La premiere dimanche prochain Vingt six
de se mois, a la porte de l'Eglise de la commune.
Attendu qu'il n'y a pas de Nigison commune.
a l'heure de midi et la seconde le trois
viros prochain, aux mêmes lieu et heures et
être officies pendant huit jours consécutifs
conformement au Ven deloie Led. mariage
du consentement des parents des contractants
qui ont reçu la presente publication et
ont signé avec nous *P. Metivet*
un mot rayé un.

P. Metivet

Morcedelaviegers

Du Vingt deux viros au douze de la
republique françoise. huit heures de quatre
acte de Publication de mariage Entre
Jean philippe Serin né a Garches le neuf
avril Mil sept cent quatre Vingt un
fils mineur de philippe Serin Nigueron

Metivet

En cette forme une agé de cinquante trois ans
Et de Marie françoise Divari agée d'environ
quarante neuf ans s'ajoutent ensemble.

Et Marie Victoire Boudin née à
Garehes le quinze May mil sept cent
quatre Vingt cinq, Demeurant aux Garehes
fille mineure de Jean Pierre Boudin Vigueron
aux Garehes agé de quarante quatre ans
Et de Marie Catherine Breton agée de
cinquante trois ans s'ajoutent ensemble. Eux

La présente publication a
pour avoir lieu, savoir pour la
première fois le dimanche Vingt quatre
de Février à la porte de l'Eglise de la
Commune, à l'heure de midi attendu qu'il
n'y a pas de maison pour une, Et pour
la seconde le dimanche premier Mars aux
mêmes lieux, le jour, Et être affichée pendant
huit jours consécutifs, conformément au
Vœu de la loi. Les mariages du Consentement
des parents & autres qui ont reçu la
présente publication le ont signé avec
moi Philippe Serin J. P. Boudin

Morlaud la Vigerie
maire

Du cinq Ventos au Douze de la République
françoise Cinq heures après midi.
Acte de publication de mariage. Entre
Jacques Delatourge né à Moisson Département
de Seine & Oise le Vingt cinq avril mil
sept cent Soixante trois Demeurant aux
Garehes, agé de quarante six ans fils

Et



maieur de son jeu de la touche, et de Trois
de sainte marie. jeunesse saintet, neuf de
premieres notes de Marie. Genevieve soger
de secondes notes de Marie. Genevieve
motivet

motivet
Et Marie Madeleine Sierron, âgée de
Cinquante ans, née à Vauvrayard Lez Goutte
d'Or, huit sept cent Cinquante trois,
demeurant à Vauvrayard Département de la
Seine, l'édifiant à Paris rue du Cordiers
fille majeure de défunt Charles Sierron
et de défunte Genevieve Lefebvre, Veuve
en premières nocces de Nicolas Jacopin

La présente publication pour avoir
Lieu faire pour la première fois le
dimanche six ventos a la porte del'Eglise
de la commune. a l'heure del'uidi. attendu
qu'il n'y a pas de conseil commune de
pour la seconde le treize du même mois
aux mêmes lieux la même et être affichés
pendant huit jours pour ensuite conformément
au Vœu de la loi Led. ~~Mairie~~ publication
requise par le 6. jour de la même qui
a déclaré ce faire signer, ~~le~~ Moreau
Moreau de la Vierge

De Vingt Cinq Ventes au douze des
la République Française dix heures du matin
acte de publication de mariage entre
jeune Breuillard, maison la Fette, veuve
de la Guillot de partemeurs de l'indice



Le sept avrit duit sept sent. L'aypant
Guit, fili majeur de Defunt
jean Bernardou et Defunte
Marie Malot Vint la premiere
moes de Marie Esther Boudin.

Et de Marie Louise Motte, Demeurant
a Bouyvat, ne la sad. commune de
Bouyvat le Vint Septembre mit
sept sent quatre Vint un, fille
majeure de Defunt philippe
Motte Viguerra, de la d. commune — en
de Defunte Marie Gagner

La presente publication pour
avoir lieu seroit pour la premiere
foiz le Dimanche Vint sept ventos, a
l'heure de midi a la porte de l'Eglise
de la commune attente que il n'y a
pas de moie commune et pour la
seconde le Dimanche quatre Germinat
aux mêmes lieux et heure, et l'acte affiche
pendant huit jours consécutifs, conformément
à la loi sad. publication faite par
la requête d'ad. Jean Bernardou qui
a signé avec moi

André de la Vierge
maire

Du Douze. fruit. dor au Douze
Heure De midi



Acte de publication de mariage
entre Jean Baptiste Herpin, âgé de
trente cinq ans, célibataire, domestique au
service de M. Charles Randon de Jonmay,
demeurant à Garches troisième arrondis-
sement communal, département de
Seine et Oise, né en la commune de
Duthil, canton d'Etrepagny, arrondis-
sement des Andelys, département de
L'Eure. Le Dix Sept Mars Mil sept cent
Soixante neuf, fils majeur de Jean
Louis Herpin, journalier en la
commune duthil, et de Marie
Marguerite Peret son épouse légitime
demeurante en lad. commune duthil
d'une part.

Et de Marie Renée Marie
Magdeleine Bardou, âgée de vingt
trois ans, née au Mans le trois août
mil sept cent quatre vingt un, fille
majeure de Defunt René Bardou
et de Defunte Marie Magdeleine
Le Souste, Demeurante à Paris rue tri-
Bordieu n°. 19. Cinquième arrondis-
sement, d'autre part.

(Signature)

La présente Publication pour
avoir lieu parois pour la
première fois le Dimanche dix
sept fructidor présent mois
à l'heure de midi à la porte de
l'Eglise de la commune, attendu
qu'il n'y a pas de maison commune
le second le Dimanche Vingt
quatre du même mois aux
mêmes lieux et heures, et être
ensuite affichée pendant huit jours
consécutifs conformément à l'avis
lad. Publication faite sur la
requête de M. Jean Baptiste
Gerpin qui a signé avec moi

Deux mots rayés subs.

J B Gerpin

Morlaud de la Vierge

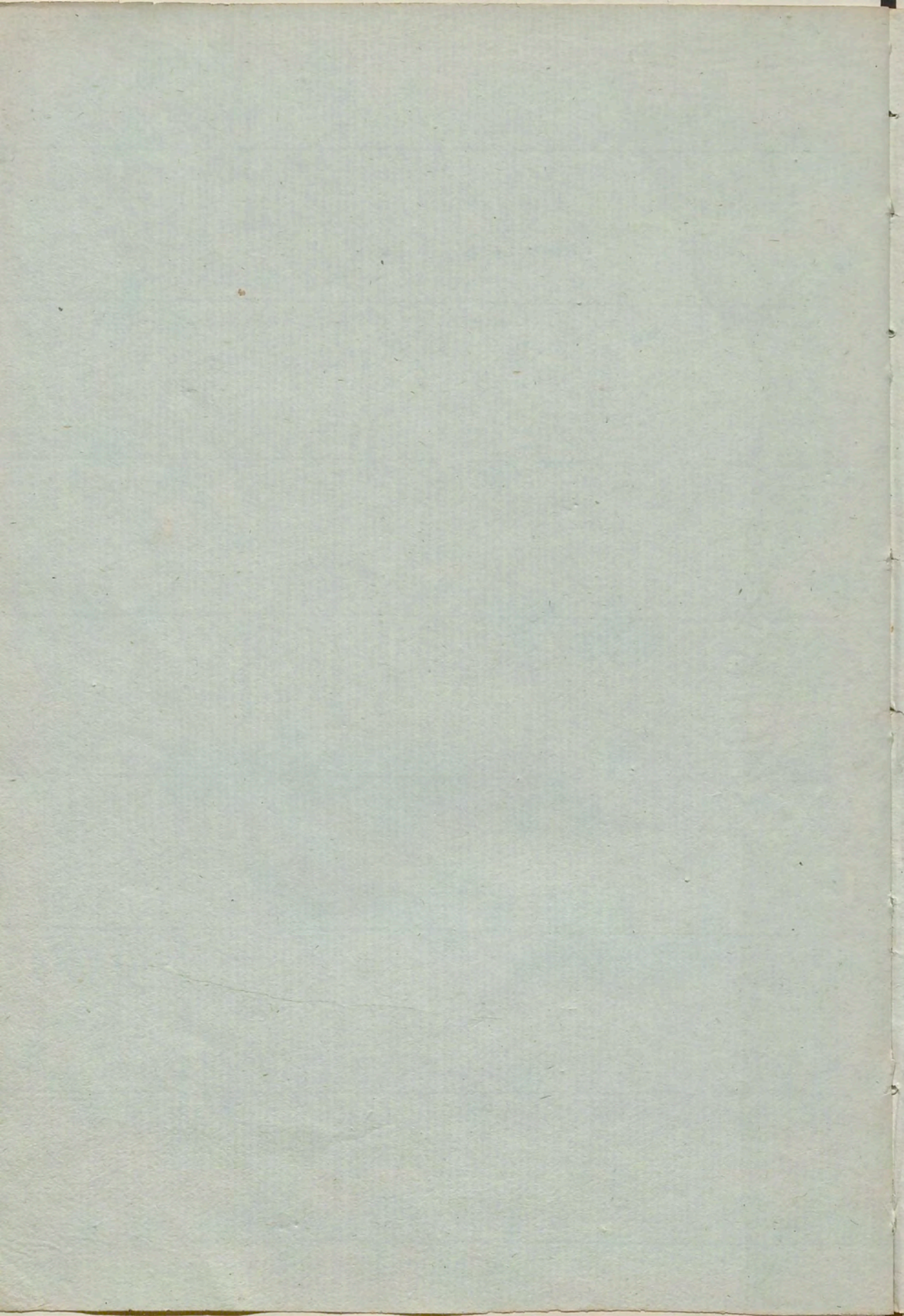
Cinq



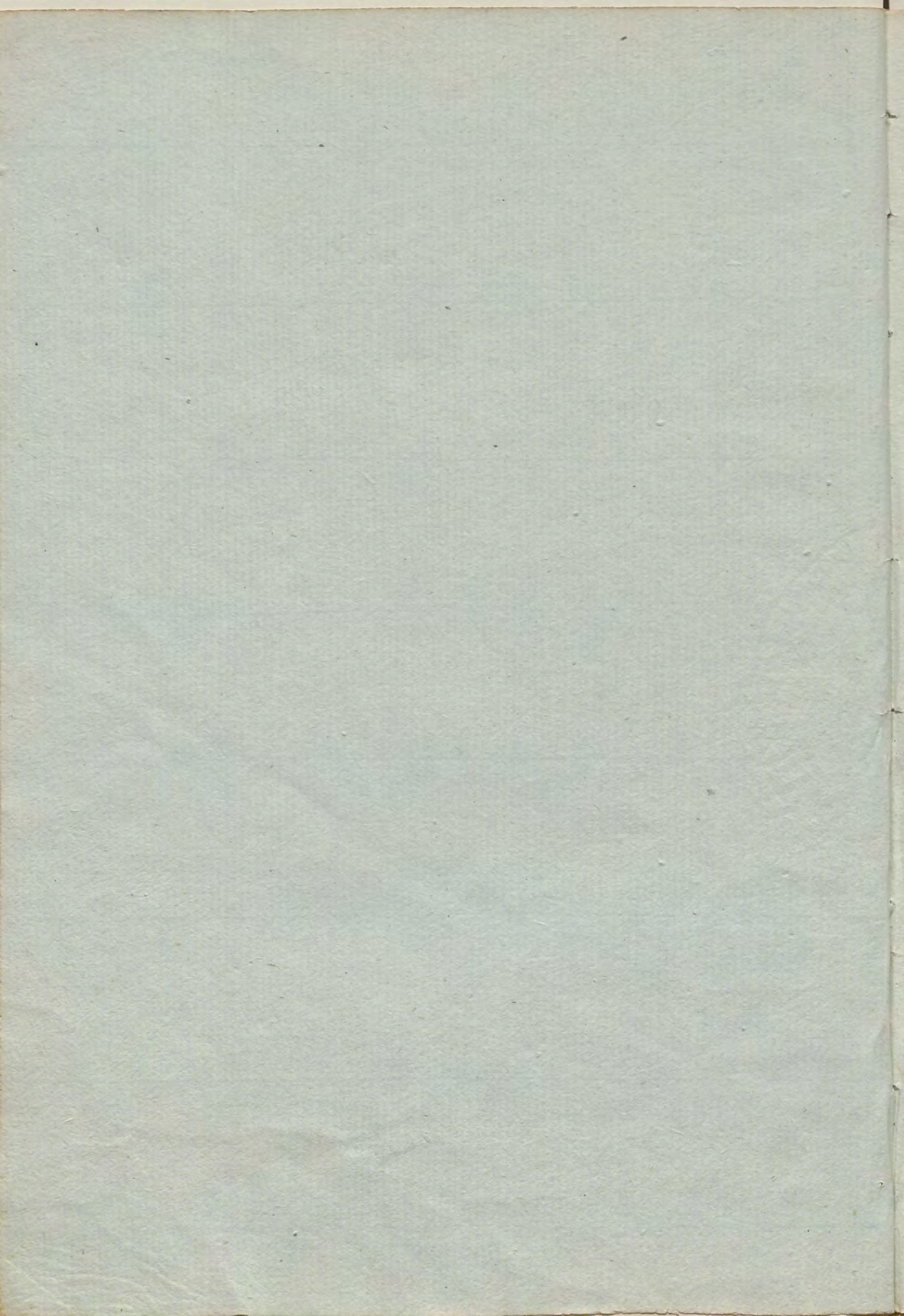
Les lettres de mon père
Gouffier à Ganges le 22
Vendredi au treize

Merci de la visite

Six 

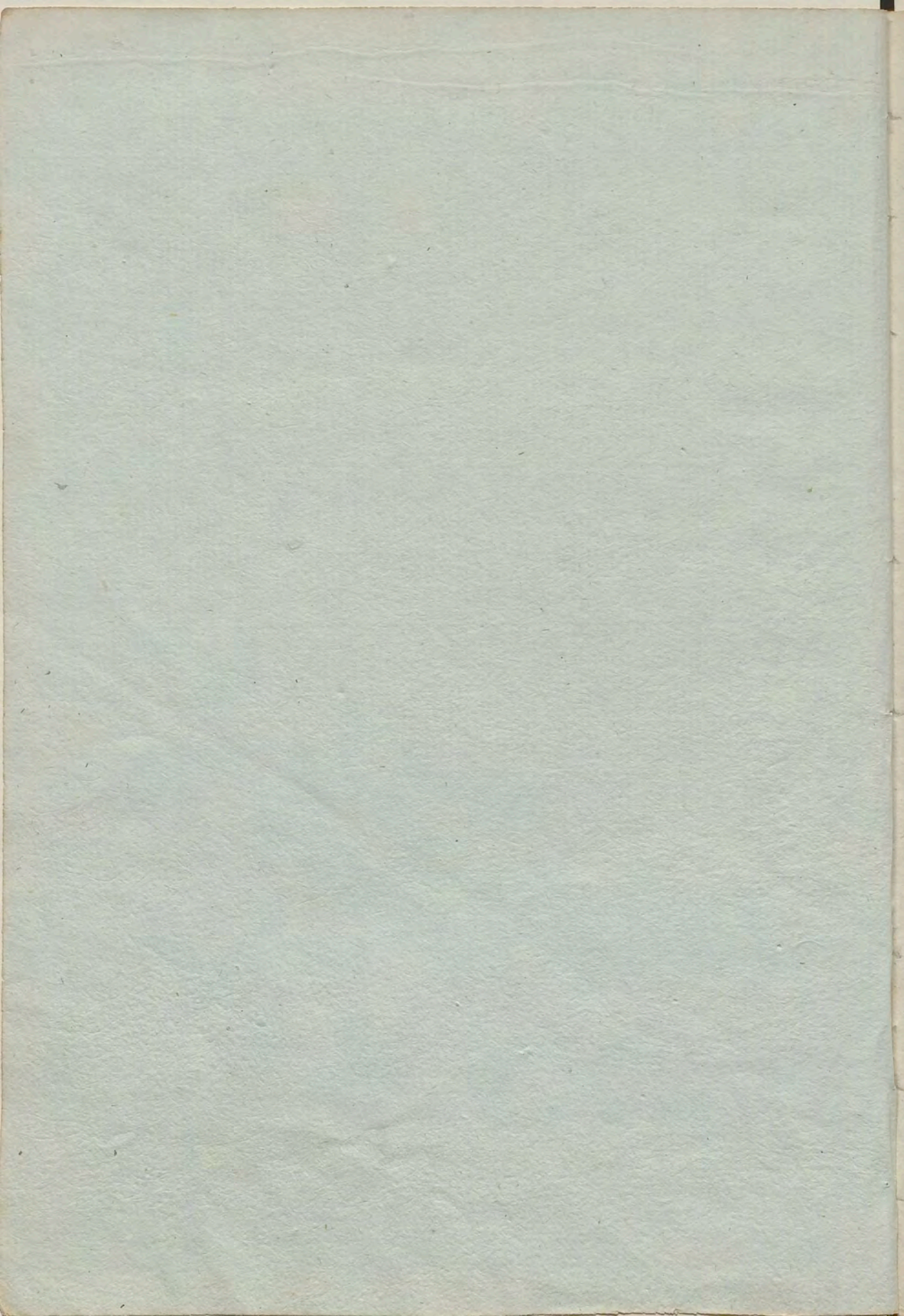


Sept 24

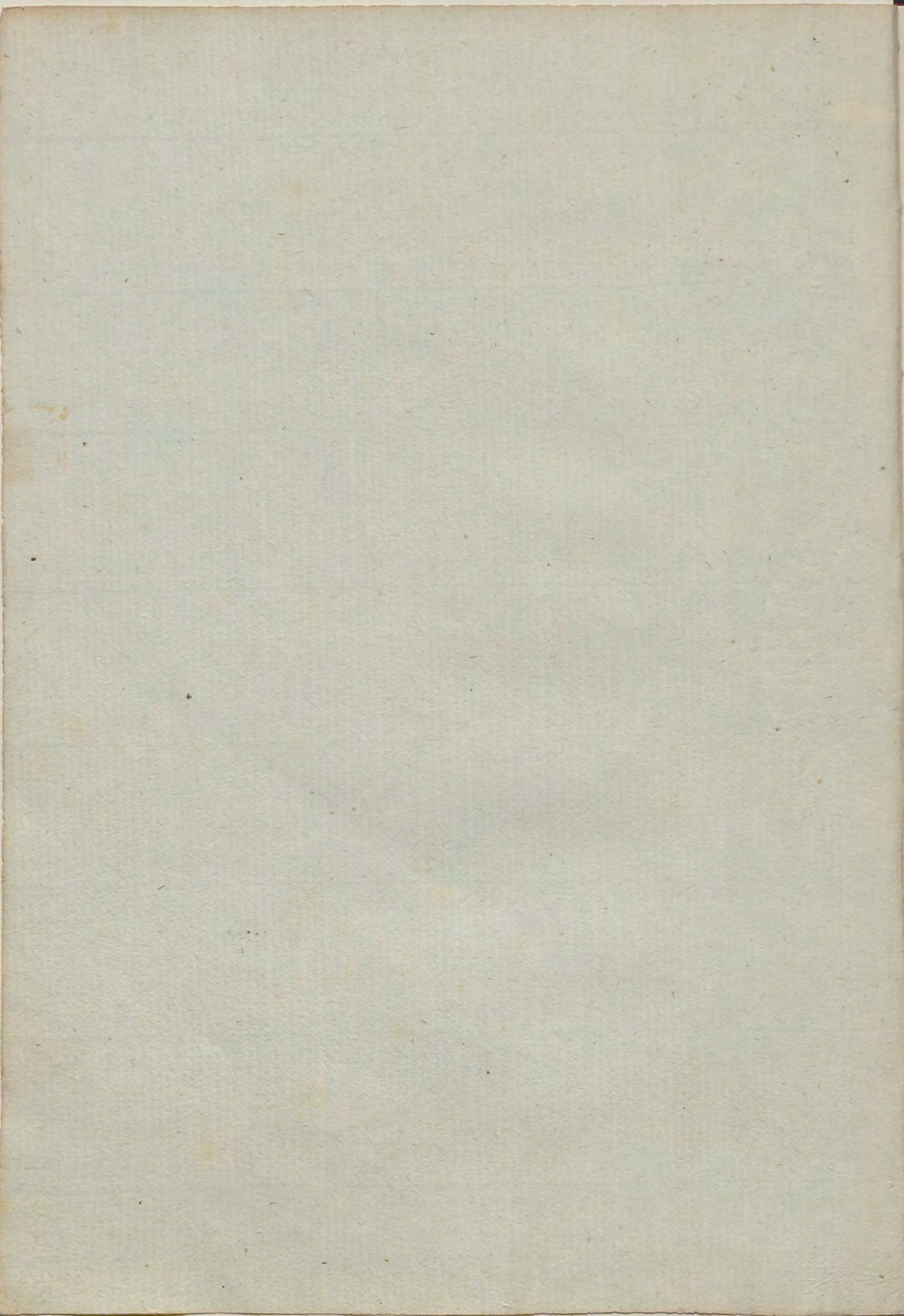


hiit 

Nov 17



Dixième et dernier feuillet





Premier feuillet

DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE.

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES.

REGISTRE

Des publications de Mariage, qui se
feront pendant l'an treize, en la Commune
de *Garches*. Canton
de *Sevres*,

Contenant Dix — feuillets, cotés et paraphés par premier
et dernier, par moi soussigné *Jean Baptiste Marie François Juge*
du Tribunal de première Instance du troisième Arrondissement
du Département de Seine et Oise.

A Versailles, le Deux — Fructidor de l'an
douzième.

J. M. J.

*Du Vingt huit Vendémiaire au treize
sept heures après Midi.*

*acte de Publication de mariage
entre Georges Louis Mercier, né à Garches
le quatorze Janvier Mil sept cent soixante
cinq, demeurant aux Garches, Compagnon*

Garcu, fils majeur de Augustin Mercier
Marchand de la ville commune
A d'agé de Soixante Dix ans
Et de Marie Henriette Boutigny
Demeurante en la ville commune. son épouse
Legitieme agée de Soixante trois ans.

Et de Marguerite Breilly née à Garcu
Le trente un may mil sept cent dix sept
Dix huit, fille majeure de Defunt
jacques Louis Breilly, Et de Marie
cœur. La morte agée de cinquante
cinq ans demeurant ainsi que led
Marguerite Breilly en la ville commune.

La présente Publication pour
avoir lieu, savoir pour la première
fois demain dimanche Vingt neuf Vendémiaire
à la porte de l'Eglise de la commune
à l'heure de midi attendu qu'il n'y a pas
de maison commune, Et la seconde
le six du mois de Brumaire au même
Lieu et heures Et être affichée pendant
huit jours consécutifs conformément au
Nouveau Règlement. Publication requise
par le s^r Georges Louis Mercier qui
a déclaré ne savoir signer.

Moreau de la Vierge
aire



Du Vingt cinq frimaire au treize neuf
heures du matin

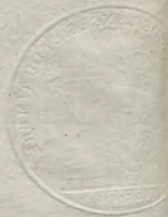
cette de Publication de Mariage entre
jean pierre serin, né à Gardes le dix huit
mit sept cent quatre vingt deux, demeurant
à Gardes, Vignerou, fils mineur de défunt
jacques serin, Vignerou de cette commune.
Et de Marie Claude serin âgée de soixante
un an demeurante en cette commune son
épouse légitime.

Et de Marie Marguerite D. dieu Boudin
née à Gardes le Vingt juillet mit sept cent
quatre vingt six, fille mineure de Jean
Baptiste Boudin L'aîné, Vignerou de
cette commune, âgée de cinquante cinq ans,
Et de Marie Marguerite Signy âgée de
quarante neuf ans demeurante au
Gardes, sa légitime épouse.

La présente Publication pour avoir
lieu savoir la première aujourd'hui dimanche
Vingt cinq frimaire heure de midi à la
porte de l'Eglise de la Mairie commune
attendu qu'il n'y a pas de Mairie
commune et la seconde le dimanche
deux jours prochain aux mêmes lieux
et heures et être affiché pendant -

huit jours consécutifs conformément
au Vœu de la loi. L'ad. publica-
tion requise par le sieur Jean
Baptiste Boudin lequel a signé
avec moi.

J B Boudin



Troisième
⑤





quatrieme





Cinquième
⑤



Size
D

Sept 10

Quinto
⑤

Heur.^o



Dixième et dernière feuille



R E G I S T R E

Des publications de Mariage, qui se feront
pendant l'année mil huit cent huit, en la Commune
de *Garches* Canton de *Sèvres*
contenant *Dix* feuillets cotés et paraphés par
premier et dernier, par moi soussigné *Juge*

du Tribunal de première instance du troisième
Arrondissement du Département de Seine et Oise.

A Versailles, le *Vingt neuf* Décembre mil
huit cent sept. *J. L. Lafontaine*



Du huit janvier mit huit
Cent huit. Dix heures du soir

Acte de publication du
Mariage de Jean Baptiste
Boudin Nigueron de cette Commune
et de cette Commune le treize janvier
mit sept cent quatre vingt un. Fils de
deffunt Louis Antoine Boudin et de
deffunte Marie Anne Servin.

Et de Marie Madeleine
Moreau sœur de cette Commune
le vingt huit février mit sept cent
quarante, fille majeure de deffunt
Charles Moreau, et de deffunte Marie
Madeleine Duguis Veuve d'Antoine
François Moreau demeurant en
cette Commune

La présente publication pour
avoir lieu savoir la première Dimanche
après de ce mois à la porte de
l'Eglise de la Commune, attendu qu'il
n'y a pas de maison commune à
l'heure d'aujourd'hui, et la seconde le
Dimanche après de ce mois aux
mêmes Lieux et heures et être affichée
aux termes de la loi.

La présente publication requise

majeur

He

soixante

He



par lesd. Jean Baptiste Boudin, second,
 du lad. de Moreau lesquels
 ont déclaré au présent figure.

Moreau de la rigerie
 mais

Du dix huit janvier mil huit cent
 huit onze heures du matin

acte de publication de mariage.
 Entre Benoit Toussaint Gero, terrassier,
 né en cette commune le premier
 novembre mil sept cent quatre vingt
 deux, & y demeurant, fils majeur de
 défunt Etienne Gero, et de Elisabeth
 inter âgée de cinquante ans
 demeurante en cette commune

et de Marie Elisabeth Bertrand
 demeurante à Chaville faubourg de
 Jours, née à Fresnières, département
 de Seine et Oise le sept janvier mil
 sept cent quatre vingt huit fille
 majeure de défunt François Bertrand
 et de Marie Jeanne Elisabeth Dourdou-
 net, remariée de Chaville, demeurante
 à Chaville âgée de quarante trois
 ans

mineure

[Signature]

aux.

La présente publication a
pour avis lieu savoir
la première, Dieu aujel Neigt
quatre de se mois a l'heure d'au di
a la porte de l'Eglise de la Couronne
attendu qu'il n'y a pas d'autre
Couronne et la seconde de
Dieu aujel Neigt au du même
mois aux mêmes lieux et
heures, et être affiché aux termes
de la loi.

La présente publication est
par led. Neigt et l'heure et l'heure
qui ont déclaré ne savoir signer

Moréau de la Vierge

Du six février mil huit cent
six heures du soir
acte de publication de mariage
de François Louis Brilly Nigueron
de cette Couronne de cette Couronne
le treize décembre mil sept cent quatre
Neigt, fils majeur de Deffunt Jacques

Moréau de la Vierge

locus preilly Et De Marie aue ^{troisième}
saluante



Et De Marie jeune forbonois -
Deuourante de cette femme, née
de cette femme le dix sept septembre
mil sept cent soixante dix huit fille
majeure de nicolas forbonois veuve
de cette femme Et de défunte Marie
guenière Roulin



La présente publication pour avoir
lieu, savoir la première le dimanche
sept février à la porte de l'Eglise de
la femme attendu qu'il n'y a pas de
maison femme à l'heure de midi
Et la seconde le dimanche quatorze de
même mois aux mêmes lieux & heures
et être officée aux termes de loi.

La présente publication requise
par le sieur nicolas forbonois père

MOREAU DELA RIGERIE

Du douze février mil huit cent huit
six heures du soir

acte de publication de mariages
de Jacques Antoine Jevin Deuourant
à Gargès, né à Gargès le dix février

Mit sept cent cinquante dix huit fils
Majeur De Defunt Jacques - Jevie
Et De Marie Claude Jevie

Et De Gabrielle Adelaide
Gambou Demeurante En cette
Commune née En cette Commune Le
Dix Mars Mit sept cent cinquante dix
neuf, fille majeure De Defunt Benoit
Gambou, Et De Defunte Gabrielle
Jaumes.

La presente publication
pour avoir lieu savoir La
premiere le Dimanche quatre
fevrier present mois, & la porte des
l'Eglise de la Commune attendue qu'il
y a pas de maison Commune a l'heure
de midi Et la seconde le Dimanche
Vingt un. ~~Autre~~ aux memes lieux
et heures Et être affiché aux termes
de la loi

La presente publication requise par
Gabrielle Jaumes Veuve Jacques Jevie
qui a déclaré ne savoir signer
après lecture faite

Morcadet de la Vierge



quatrième
Du Vingt sept fevriere mil
quit cent quit dix heures de
Mettre

acte de publication de Mariage de
nicolas fourbournois vigneron en fette
commune de la fette commune. Le
dix sept mil sept cent cinq ante
fils majeur de defunt nicolas fourbournois
et de defunte anne Bourgeois, Neuf
premieres nocies de Marie Genevieve
Boudin.

Et de Marguerite Josephie Lemaire demeurant
en fette commune de la fette commune
le dix sept juin mil sept cent dix ante
fils fille majeure de defunt Joseph
Lemaire. Et de Marguerite La meule femme de
François Lemaire.

La presente publication pour avoir
lieu le d'avois la premiere le dimanche
Vingt huit de ce mois, a la porte de
l'Eglise de la commune atteste qu'il n'y
a pas de maison commune a l'heure
de midi et la seconde le dimanche dix
mars aux lieux, lieux et heures et être
officielle aux termes de la loi

La presente publication requise par
nicolas fourbournois qui a signé

Nicolas fourbournois

Cardelégation du maire
fremont adjoint

Du quinze juin. Mit huit heures
quit heure de midi.

Cette publication de
mariage de Didie Min
jardinier demeurant au ruisseau, né
à froissy département de Seine et Oise.
Le vingt trois avril mit huit heures quatre
vingt six, fils majeur, de Claude Min
agé de soixante quatre ans
jardinier au ruisseau et de
Marie Elisabeth de Marner
agée de cinquante neuf ans, demeurant
au ruisseau.

Et de Marie Henriette Feuille Dupuis demeurant
à Garches via à Garches le deux août mit
sept heures quatre vingt six, fille majeure de
Antoine Dupuis Vigneron de cette commune
agé de quarante cinq ans, et de Marie
jeune Henriette pierre demeurant en
cette commune agée de quarante quatre
ans.

La présente publication pour avoir
lieu devoit la première le dimanche dix
sept de février, à l'heure de midi et la
porte de l'église de la commune attendu
qu'il n'y a pas de maison commune en
la seconde le dimanche vingt six
sur mêmes lieux et heures et être affiché

un

Bz DBz
Me



aux termes de la loi

Empereur

la présente publication requise
par lesdits Claude Blin et Didier
Blin qui ont signé après lecture faite
Claude Blin Didier Blin

Moreau de la Vierge

Du quinze juillet mil huit cent huit
huit heures, de soir

acte de publication de mariage

+
mieux
D. J.
De Pierre Joseph Dorange demeurant en
Gareges, ci-a-Gareges Le sept août mil
sept cent quatre vingt sept fils unique
de Joseph Dorange Vigneron en cette
commune âgé de soixante quatre
ans et de Marie Genevieve Bodin
soubversse demeurant en cette
commune âgée de soixante ans

et de Marie Françoise Firly demeurant
en cette commune au hata commune de
Villedarrey département de Seine et Oise. Le
Vingt neuf octobre mil sept cent quatre vingt
sept, fille illégitime de défunt Etienne
Firly et de Marie Madeleine Bodin
âgée de quarante trois ans.

la présente publication pour avoir
lieu le soir la première le dimanche

Dix sept juillet à la porte de
l'Eglise de la paroisse à l'heure de
midi attendu qu'il n'y appar
d'aucun souveigneur & sa
seigneurie de Dinan. Vingt quatre du
même mois aux mêmes lieux & heures
et être affiché aux termes de la loi
la présente publication requise par
lad. Veuve Marie Madeleine
Boudin Veuve Etienne fils
qui a signé avec moi.

M M Boudin *ex filij*
par Relegations fremont & c
Dumais
Jours

Du Dix neuf août dix huit cent
quatre vingt quatre après midi
acte de publication de mariage
de Jean Delac né de M. Maréchal demeurant
à cette paroisse né de la paroisse
de Ghaillac. Département de l'Inde
le Vingt trois février mil sept cent
soixante Dix neuf fils majeurs de
Désert Michel Delac laboureur,
et de Marie Be. Bernardon demeurant
à Ghaillac.

Et de jeune Elisabeth d'au-^{sième}
delieu fontariere demeurant en
cette commune des Versailles de par-
tement de Seine et Oise le Vingt trois
juin mil sept cent quatre Vingt un
fille majeure de Jean Baptiste
Ghaudellier Sabremer demeurant à
Join le de de femme Elisabeth
Charlotte Hauver

La présente publication pour
avoir lieu par moi le premier
le Dieu auge Vingt un de ce mois
à la porte de l'Eglise de la
Commune de l'heure de midi
Et la seconde le Dieu auge Vingt
quatre de même lieu et heures
Et être affichée aux termes de la
loi.

La présente publication requise
par led. Jean Dubac qui a signé
avec moi.

J Dubac

par Delegation du maire
Fremont ad
joint

Du Dis Sept Septembre. Mit huit
Cent huit

acte de publication de mariage de
françois alexis le fort, entrepreneur de
jardin demurant a paris rue du faubourg
du roale no 72 premier arrondissement
communauté n° a paris le Dis j'ancien
mit sept cent soixante onze, fils de Defunt
françois le fort, et de Defunte Marie
Elisabeth prelot

et de Marie Antoinette Divary demeurante
a Garches, née a Garches le Dis sept sous
mit sept cent soixante dix sept, fille Major
de Defunt Jean Baptiste Divary et de
Defunte Jeanne Perrin, Neuve de Pierre
Henry rojay

La presente publication pour avoir
lieu savoir pour la premiere le
Dimanche Nuyt cinq de l'anno a la
porte de l'Eglise de la Courcelles, et de
qu'il n'y a pas de maison commune
et de l'heure de midi et la seconde le dimanche
aux memes lieux et
heures et être affichée aux termes de
la loi.

La presente publication requise par

Major

Le 1^{er} jour de la fête St. N. Rofoy
qui ont signé avec moi.

Septième
~~20~~

Le 1^{er} jour de la fête St. N. Rofoy

L'acte de publication du mariage
premier de la loi

De sept heures du soir mit huit heures
vingt heures après midi

acte de publication de mariage de
jeune Baptiste Dubac, veuve, Demeurante à
Garches, ne. Chaillac. Département de l'Indre
Le 1^{er} jour de la fête St. N. Rofoy mit huit heures
vingt heures, fils majeur de Defunt Michel Dubac
et de Barbe Bernardon Demeurante au
Chaillac

Et de Marie Edme Jovin Demeurante à
Garches née à Garches le trois octobre mit
huit heures vingt heures, fille majeure
de Pierre Martin Jovin Vigneron de cette
commune. Et de Marie Marguerite Jiguy
femme légitime

La présente publication pour avoir lieu
avoir pour la première le dimanche vingt
sept heures mit à la porte de l'Eglise de
la commune attendu qu'il n'y a pas de
maison commune à l'heure de midi et la
seconde le dimanche

Deuxième

aux mêmes lieux heures et être affichée
aux termes de la loi la présente publication
requise par le sieur Pierre Martin Jovin

perce. datad. Marino Edme Serin. Lequel
a signé apres Lecture faite.

Serin

L'ar delegation du maire
premonts adaint

huitième.

[Signature]

Neubrienne

[Handwritten signature]

Dixième éd.
faulxet.

Jeune Jeune

DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE.

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES.

R E G I S T R E

Des publications de Mariage qui se feront
pendant l'année mil huit cent neuf, en la Commune
de *Garches* — Canton de *Sèvres*
contenant *Dix* Feuilleta cotés et paraphés par
premier et dernier, par moi soussigné *Juge*

Du Tribunal de première instance du troisième
Arrondissement du Département de Seine et Oise.

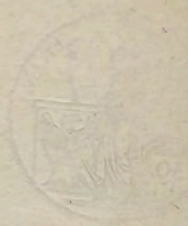
A Versailles, le *quatre* — Décembre mil
huit cent huit. *Alu Lefort aine*



DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ARRONDISSEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

RECISTRE





II
mariage



II
mariage

III
mariage

IX
fisc

Deuxième

~~III~~
Du Dix Neuf mille huit cent neuf
neuf heure Du matin

acte de publication de mariage de antoine
andré maria Boudin Compagnon Maçon
en cette Commune ne en cette Commune le
premier avril mille sept cent quatre vingt
six fils ~~mariage~~ de Jean Louis Boudin
et Defunte Elizabeth Tautain

et de Maria Demure filly Devenant
en cette Commune ne en cette Commune
le Dix Neuf octobre mille sept cent
quatre vingt six fille ~~mariage~~ de George
Etienne filly Richeron en cette Commune
et de Maria Jeanne Lerin

La presente publication pour avoir
lieu Savoir la premiere aux ouverts
Dimanche Dix Neuf mars ala porte de l'eglise
de la Commune attendu que le village pas de
maison Commune ad heures de nuit et la seconde
le Dimanche Vingt ~~du~~ du meme mois
aux memes lieux et heures etc. affiche aux
termes de la loi. La presente publication
a quise par le sieur George Etienne filly
peru a declarer au Savoir signé
ont approuvé Les Doyens et les not. réjés come nul

par Delégation
Savoirs Fremont a
Jouy

Du deux avril mil huit cent deux
huit heures du matin

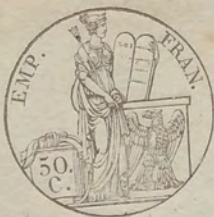
acte de publication de mariage de
francois mathieu vigneron. En cette Commune
née en cette Commune le ~~trois~~ ¹septembre
mil sept cent quatre vingt huit fils mineur
de Jean francois et de Genevieve ^{II} Les pere
et mere. —

et de Madeleine Domiciliez en cette Commune
née en la Commune de poutoise le six Decembre
mil sept cent quatre vingt neuf fille mineur de
nicolas francois Caillon et Madeleine chennexière

La presente publication pour avoir lieu, savoir
la premiere aujourd'hui Dimanche deux avril
a la porte de l'Eglise de la Commune attendus
qu'il n'y a pas de maison Commune a l'heure
de midi et la seconde le dimanche
neuf du meme mois aux memes lieux et heures
afin d'afficher au vu de la loi.

La presente publications requise par les
Sieurs Jean francois et Louette ont
ont signé ^{ont approuvé les renvois et le mot rai} comme nul

J. Louette
Jean francois
par delegation du maire
framout ad
Jouet



Troisième

Du deux, avril mil huit cent
neuf huit, heure du matin

acte de publication de mariage de thiermes
charles joseph Canut vigneront en cette Commune
né en cette Commune le quinze novembre mil
sept cent quatre vingt huit fils mineur de
charles joseph Canut et de marie Denis julien
les père et mère



de de Louise françois josset demeurant
en cette Commune né en cette Commune le sept
x. oct. mil sept cent quatre vingt huit fille
mineur de marie Genevieve Douc et de feunt
jacques philippe josset

La présente publication pour avoir lieu savoir
la premiere aujourd'hui dimanche deux, avril a la
porte de l'Eglise de la Commune attendue quil n'y a
pas de maison Commune a l'heure de midi et
la seconde le dimanche neuf du meme mois au
meme lieu et heure etre affiche aux termes de
la loi.

La present publication requise par de
seigneur charles joseph Canut et de signés

CAUTU
par delegation du Maire
fremont et
joins

Du Deux avril mil huit cent Neuf
huit heur du matin

Acte de publication de mariage de Nicolas
Antoine Lavin vigneron ent cette Commun
né en cette Commun^{ne} le vingt sept octobre
mil sept cent quatre vingt six fils mineur
de Antoine Lavin et de Catherine Chervat
les pere et mere

+ Marie
J. f.

II
Lasserre

J. f.

III
Lasserre

J. f.

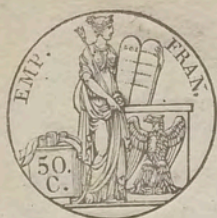
+ et de Louise Sophie Lasserre Demeurant
ent cette Commun^{ne} né ent cette Commun^{ne}
le dix Neuf mai mil sept cent quatre vingt
six fille mineur de Jean Francois Lasserre
et de Marie Jeanne Perrot

La presente publication pour avoir lieu
Savoir la premiere aujourd'hui Dimanche
Deux avril à la porte de l'Eglise de la Commun
attendu qu'il n'y a pas de maison commun
à l'heure de midi et la seconde le dimanche
Neuf du meme mois au meme lieu et heure
et en affiche au terme de la loi

III
Lasserre
J. f.

La presente publication requise par
le sieur Jean Francois Lasserre
ont approuvé Les Ecluyers des mot vingt comme mil
Signe J. f. Lasserre

par delegation Demeur
Fremou ad.
joins



Le vingt trois avril mil sept cent *Cent quatre*
neuf
Le matin

Acte de publication de mariage de Jean Baptiste
Dorange, signeuront ent cette Commune né ent
cette Commune le dix neuf septembre mil sept cent
quatre vingt huit fils majeur de pierre Dorange
signeuront et de Madelaine Duvivier son épouse
domicilié ent cette Commune Les père, et, mère



et de Catherine Virginie Lagrange demeurant
ent cette Commune et né ent la Commune de St
arnaud le deux de cembre mil sept cent quatre
vingt sept fille mineur de défunt Jean Francois
Lagrange marié, et de Elisabeth Pierre de femme
des père, et, mère,

La présente publication pour avoir lieu
Savoir La première aujourd'hui dimanche
vingt trois avril à la porte de l'Eglise de la
Commune attendus qu'il n'y a pas de maison
Commune à l'heure de midi et la seconde le
dimanche le vingt avril du même mois
au même lieu et heure et affiché au terme
de la loi

La présente publication requise par Le Sieur
pierre Dorange et a signé

Pierre Dorange

fremont
joint

Du quinze juillet mil huit cent Neuf —
Suite feure du matin —

acte de publications de mariage de —
Pierre antoine Serin signeront ent cette
commun nee ent cette commune le Neuf juillet
mil sept cent quatre vingt dix fils majeur
de pierre antoine Serin et de marie Etienne
Gaillon —

et de Marie Louise Serin nee ent la
commune de St clout le dix Neuf ont
mil sept cent quatre vingt Neuf fille de
de feure Jean Louis Serin, et de marie dorine
Oreton ses pere, et mere —

La presente publication, pour avoir lieu —
Savoir La premier de min, dimanche seize
juillet à la porte de l'Eglise de la commune
attente quil n'y a pas de maison commune —
à l'heure de midy et la seconde le dimanche
vingt trois juillet du même mois au même lieu
et leur le affiché aux termes de la loi

La presente publication requise par le Sieur
Pierre antoine Serin, et a signé P. Serin

Cardelégation du maire Fremont adjoint



Du six à huit mil huit cent - Cinq uien
neuf sept feur d'annu.

acte de publication de mariage de francois
loui antoine Lalande Journaliz ent la commune
d'aulnay Département de Seine et oise deuxième
arrondissement né ent la commune de Darche le vingt
cinq janvies mil sept cent quatre vingt uns fils
majeur de de feunt antoine Lalande et de marie anne
francoise,



et de, adelande, Sophie, Douché, né ent la commune
d'aulnay Le trois de janvies mil sept cent quatre vingt
uns fille de jean, Daploste, Douché Dalleux en
grange et de marie anne, Bolle. Les pere et mer.

La presante publication pour avoir lieu l'avoire
la premiere aus jourd'hui dimanche six à huit à la
porte de l'Eglise de la Commune attente qu'il n'y
a pas de maison commune à l'heure de midi et la
seconde le dimanche traize à huit du même mois
aus même lieux et heure et afficte aus terme de
la loi

La presante publication requise par le sieur
francois loui antoine Lalande qui a declare
ne savoir Signé

Par delegation du maire fremont a jointz

Du dix Septembre Mil huit cent Neuf
sept fleur du matin

major -

Acte de publication de Mariage de
Baptiste Claude Beausai Jordinnier né. ent.
La Commune de Neuil le quinze a out mil
sept cent quatre vingt fils du légitime mari
age de Claude Simon Beausai signeur
et de deffunt Marie Louise Belhomme
Ses pere et mere ent la Commune de Neuil

Et de Marie Edme Dorange demeurant
ent cette Commune né le dix huit de fevrier
mil sept cent quatre vingt onze fille mineur
du légitime mariage de Joseph Dorange
signeur ent en cette Commune et de Marie Magde
lene Lerin Ses pere et mere -

La presante publication pour avoir savaie
aujourd'hui dimanche dix de septembre a la
porte de l'Eglise de la commune attendu qu'il
n'y a pas de maison commune a l'heure de midi
et la seconde le dimanche dix sept du
present mois au même lieu et fleur et
affiche aux termes de la loi -

La presante publication requise par le
Sieur Joseph Dorange et assigné

J. Dorange
Par délévation du maire
Fremont adjoint

Du quinze octobre mil huit Sixième
cent Neuf sept heure du matin

Maire

Acte de publication de Mariage de Charles
Denis Prieur Tardimiez né en la Communis
de Lanerile le fincisme jour du mois doctobre
mil sept cent quatre vingt un fils du légi-
time Mariage de défunt Marie Fabrice
Balleus et de Denis Louis prieurs Laboureux
Ses père et mere en la Communis de Lanerile

Et de Madelaine Genesieve Duteil Demeu-
rante en la Communis de Sarche et né en
la Communis de Wildavrai le vingt Neuf de
Novembre mil sept cent quatre vingt huit
fille Mayor du Legitime Mariage de de-
funt Pierre Duteil Tardimiez et de Marie
Madelaine Roufflet Ses père et mere

La presante publication pour avoir lieu
Savoir aujourd'hui dimanche quinze octob-
re a la porte de l'Eglise de la Communis d'Alte-
du quil ny a pas de maison commune
a l'heure de midi et la Seconde le
dimanche vingt deux doctobre du même
mois au même lieu et heure et officie
aux termes de la loy

L'aprefante publication requise par
Lar de Sieur Charles Denis prieur et a
Signe

C. D. prieur

L'ordelle'gation du Maire
Fremont a Jont

En Vingt Neuf, octobre mil huit cent
Neuf - huit jours d'annuaire

acte De publication De Mariage De
Pierre Dominet Journalier Domicilié à
Saint clout. Et né en la Commune De
Saint clout le dix Neuf, mai mille sept
cent soixante Et dix huit fils Major
Du légitime Mariage De Marguerite
Louché et De feu Jean Baptiste
Dominet Ses père et mère -

Et De Marie Thérèse Martin Demeurant
en la Commune De Jorches né en la Com
mune De la Celle le huit Novembre mille
sept. cent soixante Et quatre fille De
De feu Antoine Martin Et Marie Thérèse
Barrois Ses père et mère De la Celle
Et femme veuve De De feu Jacques
Pierre Le prout

La présente publication pour avoir lieu
Savoir aujourd'hui dimanche Vingt Neuf
octobre à la porte de l'Eglise De la Commune
attendue qu'il n'y a pas de maison com
mune à l'heure de midi Et la seconde
le cinq De Novembre même année au
même lieu Et heures Et affichés antérieu
res d'alaiz

La présente publication requise dudit
Marie Thérèse Martin veuve Le prout
Et à signer

L'administration d'annuaire
fremont & Jours

Septima

Particulars
of

Deuxieme
[Signature]

Dixième édition
J.B.



Pluvinet feuillets. *Gady*

Lar nous *19^{me} aug. 1791* *Gady* *Juge* du Tribunal des premières instances, séant à Versailles, arrondissement de Versailles, département de Seine et Oise, le présent Registre destiné à l'inscription des publications de Mariages, pendant l'année mil huit cent treize, dans la Commune de *Garches* Canton de *Sevres* a été coté et parafé par premier et dernier feuillet; il contient *un* feuillet.

Fait double à Versailles, le *12* Décembre mil huit cent douze. *Gady*



De Vingt sept mille huit cent quatre-vingt-
neuf. Du motin acte de publication de mariage
de Francois Louis Etienne né au marne le Vingt cinq
a out mil sept cent quatre Vingt cinq fils majeure
de Pierre Etienne Jardinier, et de Angélique.
Camelat dont l'épouse résident est La Commune
de **Marne**, Canton de Lure Département de
Saône et Loire.

Et de Marie, René Marguerite - - - - - chaperet
né a Garche le Cinq février - - - - - mil
sept cent quatre Vingt huit fille - - - - - de de
getine mariage de Jean Pierre Lageret Vigne-
not et de Defunte Marie, Francois de Seigne
de cette Commune de Garche.

La présente publication pour avoir lieu savoir
La première Jeudi Dimanche Vingt huit de Cénais
et La seconde le quatre avril a l'aport de
L'Eglise de La Commune attendu qu'ils n'y
a pas de maison Commune et être affiché aux
Termes de la loi, La présente publication requise
par Jean Pierre Lageret qui a signé avec
Nous - - - - -

J. P. Lageret
fremont ajoin



Ministre



Deuxième.

Du Vingt huit de mars mil huit Cent Vingt
Dix heures du matin acte de publications de
mariage de Jean, francois Leon, né a Garche
Le quatre avril mil sept Cent quatre Vingt Vingt
Le Deuxième de la République fils de Jean
francois signeron, et de Marie, Genevieve
Livariy Demourant en cette Commune de Garche.

Et de Marie, Magdelaine Clotilde perriot né a
Garche le quatre Septembre mil sept Cent
quatre Vingt Vingt Six an de con de la République
fille mineure du Legitime mariage de Georges
Clotilde Perriot, et de Marie, Magdelaine Louise
Duyvis sa mere Defunt de cette Commune

L'apprésente publication pour avoir lieu
Savoir aux jour d'hui Dimanche Vingt huit de
mars, et la seconde le quatre d'Avril, même
an à la porte de l'Eglise de la Commune
attendu qu'il n'y a pas de maison Commune
et être affiché aux termes de la loi, la
présente publication requise par Jean
francois et Georges Clotilde perriot qui ont
signé avec nous J. francois
J. C. perriot

frement a J. C. perriot

Du. Vingt huit mars mil huit Cent
vingt Dix heures du matin
acte de publication de mariage
de francois Levin. Vigneron né en
cette Commune le Deux Septembre mil
sept Cent quatre Vingt Dix fils majeure
du legitime mariage de antoine Levin
Vigneron de cette Commune et de
Catherine chesal, ses père et mère
de cette Commune

+
Demeurant à
Boulogne
P

+
Et de^e Henriette Marguerite née à Boulogne
Département de l'Ardennes le six aout mil sept
Cent quatre Vingt trois fille mineure de Paul
René, Marguerite Vigneron et de D^eme Chertze
Vifbee La femme demeurant à Boulogne

L'apresent publication pour avoir lieu savoir
au jour d'hui. Dimanche Vingt huit de Mars
et la seconde le quatre d'Avril même année
à la porte de l'Eglise de la Commune attendu
qu'ils n'y a pas de maison Commune et être a
ffiché au p^rterme de la loi, L'apresent publi
cation requise par antoine Levin qui a
de classe ne s'avoise signé

Remont d'join



Trinité.

Du quatre avril mil huit cent quatre
vingt-neuf. heure du matin acte de publication
de mariage de marcur, Lavigne maçon
né à Garche. Le huitième primaire de la république
de la république. fils d'Elisabeth de Jean, fran-
cois Lavigne maçon. et de Elisabeth —
Augustine Leprons Demesants ont cette commune
de Garche. — — — — —

Et de Marie, Elisabeth Canu née à Boulogne
Département des Hautes Pyrénées le vingt troisième
Jan. Second de la république fille mineure de
Vincent, Dominique Canu, vigneron Demesants
ont cette commune et de défunte Marie Antoine
elle hérit des père et mère de ce de Boulogne
le vingt sixième primaire ans cinq — — — — —

La présente publication peut avoir lieu savoir
aux jours d'hui dimanche quatre avril et la
seconde le onze du même moi même au
à la porte de l'Eglise de la commune attendu
qu'ils n'y a pas de maison. Communes et etes —
affiche aux termes de la loi, La présente
publication requise par Jean, François Lavigne
et Vincent Dominique Canu qui ont signé
excepté Vincent Dominique qui a déclaré ne
savoir signer —

Lavigne

frémont a Jours

Du neuf avril mil huit cent treize,
onze heures du matin.

Acte de publication de mariage de
Jean-françois Belanconte, Garçon Boucher,
né en la Commune du Secq, troisième arrondissement,
Département de Seine et Oise, le trois Septembre mil
Sept cent quatre-vingt quatre, fils majeur de Jean
françois Belanconte et de Marie-Martine Pierron
son épouse, l'un et l'autre décédés, suivant
extraits à nous délégués; veuf en premières
noces de Marie-Esther Morel, suivant
acte à nous pareillement délégué, de-
meurant en la Commune de Pluël, même arrondissement
et Département;

Et de Marie-Pauline Froment, demeurant à
Garches depuis deux ans chez M^r Lemire, receveur
des droits réunis en cette commune, née à St. cloud,
le trois avril mil Sept cent quatre-vingt douze,
(Département de Seine et Oise), fille mineure de
Nicolas Froment et de Geneviève Campion son
épouse, demeurant à St. cloud.

La présente publication pour avoir lieu savoir;
la première le Dimanche, onze d'avril et la
seconde le Dimanche dix-huit du même mois,
même année, à la porte principale de l'Eglise de
cette Commune, attendu qu'il n'y a pas de maison Commune
et être affichée aux termes de la loi. La présente publica-
tion requise par Jean-françois Belanconte, qui a déclaré
ne savoir signer et par Nicolas Froment, père de la future.

Froment

Froment a joindre



Du Dix sept avril mil huit - cent
Cent trois, Dix heure du matin

Acte de publication de mariage de Thoma
françois Le fèvre Cultivateur demeurant a la
Celle St Clout Departement Seine oise né a
Ladite Commune. L'vingt deux de cembre mil
sept Cent quatre vingt quatre fils majeure de
Deffunt jean Louis, Le fèvre et de charlotte
Bissonet Les pere et mere

Et d'Amélie, henriette, Jeanne Levin Demeurant
a cette Commune de Garche. Né a cette
Commune le vingt cinq avril mil sept Cent
quatre vingt onze fille majeure de jean Bapt
iste Levin et de Marie, henriette Breton
Les pere et mere demeurant a cette Commune

L'apprésente publication pour avoir lieu savoir
la premiere le dimanche Dix huit avril et la
seconde le dimanche vingt cinq du même mois
même année et même heure et heure a la
porte principal de l'Eglise de cette Commune
attendu qu'ils n'ont pas maison Commune et
être affiché aux termes de la loi d'ap
sente publication requise par Jean Baptiste
Levin qui a signé avec nous

J B Levin

Fremont a Join

Du Neuf mai Mille huit Cent treize huit
heure Du matin

acte de publications de mariage de
Jean, francois Modeste herot Compagnon maçon
Demorant en la Commune de Garcke né en
ladite Commune le neuf avril mil sept Cent
quatre Vingt quatre fils majeure de de defunt
Theine herot jeune; et de Elizabeth pileux ses
pere et mere

Et Aimée Louise Sophie Gaudray
Demorante a Lusaine Département de la
Seine née en ladite Commune le Vingt Sept
octobre mil sept Cent quatre Vingt onze fille
majeure de Jean Gaudray marchand Denu et
de Marie Adélaïde Deferre ses pere et mere
Demorant a Lusaine

Lapresente publication pour avoir lieu savoir
aux jourdhui Dimanche Neuf ~~mai~~ mai et de
Le seize le Dimanche du meme mois meme an
même lieu et heure a Laporte principale de
L'Eglise de cette Commune attendu qu'ils n'y a
pas de maison Commune et etee affiche aux
termes de la loi Lapresente publication
requise par Elizabeth pileux la mere et
Jean francois Modeste herot son fils qui ont
declare ne savoirs Signe

Par Delegations Speciales
du maire ont tout absent
francourt a Joinz



^{Cuzinière.}
Du vingt deux mai mil huit cent
vingt Dispute du matin acte de publica-
tion de mariage de Jean Pierre Leger et
Jardimier Demeurante en cette Commune ne ont
Ladite Commune le quatre juillet mil sept
cent quatre vingt onze fils majeure de
Jean Pierre Leger et vigneron et de Deceased
marie Francois Le Seigl. De cede en cette
Le vingt trois vendémiaire an onze - - -

Ld^e Genevieve anne Branche Cuzinière
Demeurante en cette Commune du plessy picquet
Département de la Seine ne est Ladite Commune
Le vingt huit juillet mil sept cent quatre vingt
huit fille majeure des Deceased Pierre Branche
ouvrier Terrassier et marie Catherine Laffre
ses père et mère Deceased - - -

L'aypresente publication nous avons lieu l'avoir
De min dimanche vingt trois de mai et l'acte
Conde Le Traire du même mois même anne
même lieu et heure a l'aport principal de
L'Eglise de cette Commune attendu qu'ils n'y a
pas de maison Commune et être affiché aux
terme de la loi L'aypresente publication
requise par Jean Pierre Leger et père qui
a Signé avec nous

J. P. Leger et

Par Delegation Speciale
Du maire en son
absence

Prémont à Jouy

Du franc de mai mille huit cent quatre-vingt
neuf. sous du matin
acte de publication de mariage de
françois aubin Genestre Chartier... demeurant
chez Madame La Duchaire... d'Alma
si Commune de marne. né est la Commune de
de Guesville Canton de mantes département de
Seine et oise. Le trois de mai mille sept cent
quatre vingt sept fils majeure de françois
Genestre Cordonnier et de marguerite Brancher
demeurants est la Commune de Guesville... les
pere et mere.

marie

M

et de Agathe marie Jeanne Breton de
mearants est cette Commune né est la dite
Commune Le dix novembre mille sept cent
quatre vingt huit fils majeure de et michelle
Breton et de deffunte marie françoise Serin
les pere et mere de cette Commune.

L'apprésente publication pour avoir le
aup jourd'hui Dimanche franc de mai et la
deconde de dix de juin de la même année même
lieux et heures a L'apporte principale de
L'Eglise de la Commune attendu qu'il n'y a
pas maison Commune et estre affichée au
terme de la loi L'apprésente publication
requisse par michelle Breton pere de la fille
et par marguerite Brancher mere du Garçon
ont signe avec nous excepte marguerite
Brancher qui a déclaré ne savoir signe
ont approuvé Le renvoi

Paul Breton Par delegations speciale
Dumaine est tout absente
fremont a joir

Louis

LUC

Louis

Du vingt sept de juin mil sept cent
sept cent vingt quatre heures —
après midi; acte de publication de mariage
de Etienne Francois Lemaître Cultivateur
Demeurant a Bourgival Département de Seine et
Oise né à la dite Commune le vingt de
janvier mil sept cent soixante et onze fils des
deceased Francois Lemaître vigneron et de
marie Catherine Bailly Les père et mère tous
deux decedés ont la Commune de Bourgival; et tous
avecque ont fait de Catherine Couturier
Il de Noze felicite Levin Demeurant en cette
Commune né à la dite Commune le quinze
de juillet mil sept cent quatre vingt dix fille
mariée de pierre Martin Levin Eligneron et
de deceased Marie Margueritte signy Les père
et mère decedés ont cette Commune — — —

L'apresente publication pour avoir lieu savoir
Demin Dimanche vingt sept de juin et la seconde
le quatre de juillet de la même année même lieux
et heures à la porte principale de l'Eglise de
la Commune attendu qu'ils n'y a pas de maison
Commune et être affichés aux termes de la loi
L'apresente publication requise par pierre martin
Levin et Francois par Etienne Francois Lemaître
qui ont signé avec nous ont approuvé un mot
reçus sur

P. M. Levin
Et Lemaître

Par Delegation Speciale du Maire
du Maire en son absence
fremont ajoin

Acte de publication de mariage entre Ernest
Joseph premont agé de vingt six ans né
à Blande département de Sambre et meuse
Gendarme d'élite fils de Henry Joseph
premont et de défunte Marie Catherine qui surn
Serpéro et mère Domicilier à Blande même
Département de Sambre et meuse

cette publication pour avoir lieu

Le vingt Sep Septembreth anüdy et
estre asché au terme de la loy avant l'acte
Civil de mariage a la porte de l'Eglise
atandue quil ni a pas de maison Commune
L'apresante publication requise par le
Sieur prement et mieie magueritte moreau
femme la mort Merre de la future
qui ont Signé avec nous.

Le maire Le Garcher p^r s^r Leveque

т. н. мораль

Caserne
à Gärthen

P
 m.m.m.

et trois
octobre.

18

Du Vingt huit Novembre mil huit cent treize.

Acte de publication du Mariage Entre Nicolas Gauthier agé de Vingt neuf ans et demie tailleur de pierre présentement à Saint Cloud fils de Defunt Pierre Gauthier et Marie Anne Gauthier ses peres mere demurant commune de Jérisse canton de Douvres —
Departement du Calvados.

Et de Elisabeth Boudin veuve de Louis Joseph Jérisse agé de Vingt neuf ans, née et demurant en la commune de Garches.

La presente sera publiée et affichée à la porte de l'église les Dimanches Vingt huit novembre et Cinq Décembre suivant.

La presente publication requise par Nicolas Gauthier et Elisabeth Boudin qui ont signé
avec nous. p. N. Gauthier Elisabeth Boudin

J. B. Lézire
mairie

Boudin

Murkin
D

Munich
J

8
Dixième de Vanner
Gard



premier feuillet
Par nous Juge du Tribunal de première
instance séant à Versailles, arrondissement de Versailles,
Département de Seine et Oise, le présent Re-
gistre destiné à l'inscription des Publications de
Mariage, pendant l'année mil huit cent quatorze, dans
la Commune de Garches Canton
de versailles a été coté et paraphé par
premier et dernier feuillet; il contient Dix
feuilles.

Fait à Versailles, le Vingt Décembre mil
huit cent treize. Mairies de Versailles

Du Vingt Sept février mil huit cent Quatorze
à huit heures du matin

Acte de publication de Mariage, entre

+ Postillon aux
attelage de la
majesté
Gabriel Barbes, âgé de trente trois ans, fils de Pierre
François Barbes, laboureur, ex de marie Barbi Drouet,
sa père et mère de la commune de Perrier canton de Beaumont
le Roger Département de Seine, d'une part.

Et de Marie Louise Anastasie Perot fille majeure
de Jean Baptiste Perot Cabartier, ex de marie Marguerite
Philippine Drouet sa père et mère de la Commune de Garches

La présente sera publiée et affichée à la porte de
l'Eglise le Dimanche, Vingt Sept février et les jours
suivant.

La présente publication requise par Pierre Gabriel
Barber, et Jean Baptiste Herot père de la
future qui ont signé avec nous,

J. B. Herot

P. G. Barber

J. B. Serin
mair

Du Vingt Six Juin mil
huit Cent quatorze, Onze heures Du matin

Acte De Publication De Mariage entre
Jean Baptiste Charles Serin fils majeur de
Jean Pierre Serin, et de Desante Marie
Genevieve Divarie sa mère et mère

Et de Virginie Serin fille mineure de
Jean Louis Serin, vigneron à Ganchel, et de
Denise Chervatier sa mère et mère.

La présente publication requise par
Jean Baptiste Charles Serin, et Jean Louis
Serin père de la future, prétendue pour
avoir lieu le Dimanche Vingt Six present
mois, et trois Jours suivants. et ont signé
son état par nous mair de la Commun. de Ganchel
le jour susdit. J. B. Serin

J. B. Serin

J. B. Serin
mair



Du dix sept Juillet mil huit cent ^{deux} ~~vingt~~
quatorze, dix heures du matin.



Acte de Publication de Mariage, entre
Pierre François Aubry, âgé de trente ans, Journalier
domicilié en cette commune, natif de Chey arrondissement
communal de Salaise, Département du calvados
fils de Defunt Pierre Aubry, et de Marie
de quaindry ses pere et mere de la commune
de Chey même Département. D'un Part

Et de Catherine Sasaun Dutiel, âgée
de Vingt trois ans, fille de Defunt Pierre
Dutiel et de Magdeleine Rousselet sa pere et
mere, D'autre part.

La présente publication pour avoir lieu
le Dimanche Dix Sept Juillet et Vingt quatre
suivant. et requise par Pierre François Aubry
et Magdeleine Rousselet mere de la future. et ont Signé

Constaté par nous Maire de la commune
les jours moie et au qu Dessus.

Pierre F. Aubry M. Dutiel

Du trente et un Juillet mil huit cent
Quatorze Dix heures du matin.

Acte de publication de Mariage entre
Pierre Noël Girly fils majeur de défunt Pierre
Girly, et de Marie Magdeleine Boudin, ses
père et mère. D'une part

Et de Marie Jeanne Lesigle
Julien fils majeur de défunt Claude Julien
et de Marie Jeanne Lesigle ses père et mère
D'autre part tout leu Demeurans en cette
Commune.

La présente publication Requis par
Marie Magdeleine Boudin mère du futur et
Marie Jeanne Lesigle, mère de la future, et
pour avoir lieu le Dimanche trente un juillet
et sept Août suivant.

Constaté par nous Maire de la commune
le Jour moi et au greffier. lad. Marie
Jeanne Lesigle a déclaré ne savoir signer
M. M. Boudin

J. B. Leryin
Maire



trois

Du dix huit septembre mil huit cent quatorze

Publication de Mariage, entre Théodore Agutte
Cailleur né en la commune de Jussy département de la
Sartre. Demeurant à Paris. Rue de Jussieu n. 47, fils
majeur de Pierre Agutte, et de Françoise Anne
Maltite, son épouse, tous deux Décédés.

Et Marie Thérèse Aubard, née en la
commune de Parthenay. Département de Seine et Oise
Demeurante à Paris, susdite Rue de Jussieu, N. 47
et domiciliée de droit chez son père et sa mère
en la dite commune de Parthenay. fille majeure de
Michel Antoine Aubard, Nigron, et de Marie
Madeleine Perot son épouse.

La présente publication requise par Théodor
Agutte, et Michel Antoine Aubard, pour de
la future. qui a déclaré ne savoir signer.
fait à Parthenay le six jour susdit.

Agutte J. B. Texier
maître

Du six Octobre mil huit cent quatorze Dix heures
du matin

Publication de Mariage Entre le sieur Joseph
Decour sous Lieutenant retiré en demi solde chevalier

De la Région d'honneur n. en la commune de Garches
Département de Seine et oise le dix Octobre mil
sept cent quatre treize y demeurant fils majeur
De Deffunt Jean Joseph Devour et De Marie Catherine
Francois Devour épouse,

La Dame Marie françoise Devour née
à Versailles Paroisse Notre Dame le trente deux
mil sept cent soixante deux y demeurante
Boulevard de la Reine N. 107. fille
majeure De feu André françois Devour et De
Marie Durand sa mère. demeurante
Rue de picardie N. 2. La ditte future
épouse de françoise Devour le sept octobre
mil huit cent neuf.

La ditte Publication vous avois lieu le
Dimanche seize et vingt trois Octobre, Requise
par Joseph Devour et D^{me} Marie françoise
Devour. et ont signé avec nous.

Devour
Devour
B^e Devour
maire

Du trente Octobre mil huit cent quatorze
Publication de Mariage Entre Denis Bené serm
ag^e de vingt un an et neuf mois fils majeur De
Jean Denis serm, et De Marie françoise serm



ser pere et mere demourant a Garches. quatre

La De Marie Elizabeth Boudin agee de vingt
deux ans en dernier. fille majeure de Jean Baptiste
Boudin, et De Marie Marguerite ursule Signey
ser pere et mere demourant aussi au dis Garches
La dite publication pour avoir lieu les Dimanches
trente Octobre et six Novembre suivant, et Requis
par Jean Denis Serin, et Jean Baptiste Boudin
peres du futur qui ont signé avec nous.

J. D. Serin
J. B. Boudin J. P. Serin
mairie

Du trente Novembre mil huit cent quatorze
Publication de Mariage de Joseph Francois ^{et Antoine} Dupuis
fils majeur de Defunt Louis Antoine Dupuis,
et De Marie Noël Chalmes ser pere et mere,

La De Marie Elizabeth Boudin Neuf
De Louis Joseph Serin, agee de trente ans
fille de Defunt Zacharie Boudin ser peres
et mere.

La dite publication Requis par Pierre
Vincent Dupuis beau-pere du futur, et
Marie Elizabeth Boudin future pretendue,

Tous avoient lieu le Dimanche treize et Vingt
Novembre, mil huit cent quatre-vingt, et ont
signé avec nous J. M. S. Boudin
J. N. Dupuis J. B. Serre
maire





ling
Wz





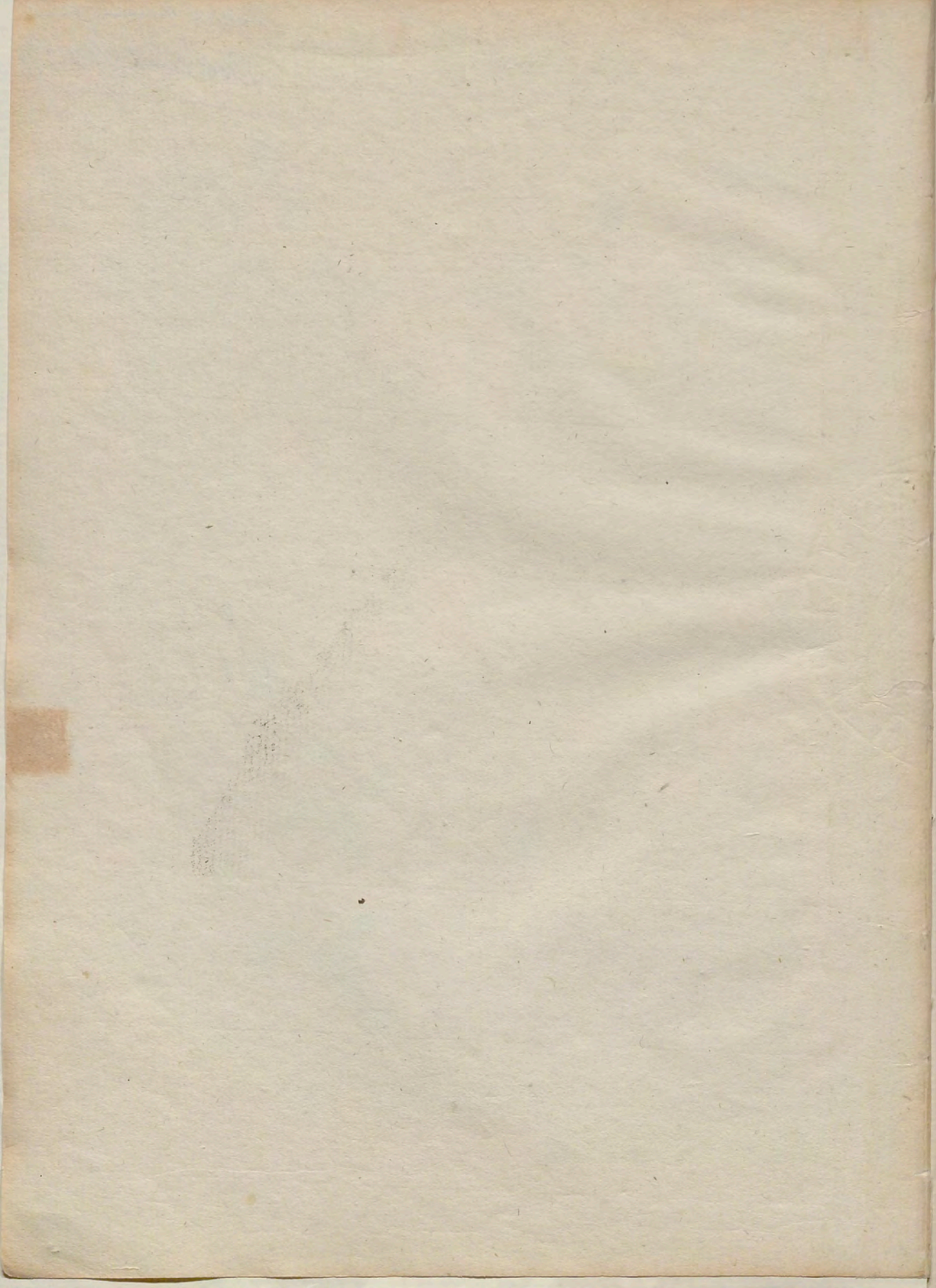
*Sup
m*

Sept
1794

Heid
My

neut
mg

Déf. et dernière feuille
M. de la Roche





Par nous *Jury* du Tribunal de première instance séant à Versailles, arrondissement de Versailles, département de Seine et Oise, le présent Registre destiné à l'inscription des Publications des Mariages, pendant l'année mil huit cent quinze, dans la Commune de *Garches* Canton de *Suresne* a été coté et paraphé par premier et dernier feuillet; il contient *Dix* feuillets.

Fait à Versailles, le *treize* Décembre mil huit cent quatorze.

Parillez les villedes

Du Vingt six février mil huit cent quinze.

Publication de mariage entre *françois Vincent Gautin Vigneron* demeurant à *Cher la mer* à *Garches* où il est né le deux prairial an quatre fils mineur de *defunt françois Gautin Vigneron* et de *Marguerite Sophie Canu*, d'une part.

Et de *Mlle Angelique Guy*, Journalière demeurant à *Saint-Cloud*, née à *Méry*, Lure soixante le vingt un janvier mil sept cent quatre vingt treize fille majeure de *defunt Pierre Guy Vigneron*, et de *marie Angelique Petit*, d'autre part.

Cette publication nous a été

lieu le Dimanche Vingt six jorée, et
Cinq mars Suivant, et requise par Marguerite
Sophie Cann mere du futur, et D^{lle} Angelique
Gay. lesquelles ont Declare ne savoir signer.

J. B. Lery
1790

Du Vingt six Mars mil huit cent quinze
Publication de Mariage entre Jean Francois
Michel Siboue demurant a Gardel, Communauté de
age de Vingt cinq ans, Nécessiteux natif de Goulle
Canton de Garouge, Département de l'orne.
Département
Nafine

Et de Marie Marguerite Lefebvre
fille de Pierre Francois Moctret et de Marie
Lefebvre Lefigle sa mere. natif de Donniche
en cette commune.

La Dite publication j'oue avoir lieu le
Dimanche vingt six mars le deux avril suivant
et requise par Jean Francois Michel Siboue, et
Pierre Francois Moctret. pour De sa pretendue et
ont Signe avec nous, excepte l'edit, Siboue qui
a Declare ne ne savoir,

Contrate par



nous Mairie de la commune de ^{deux} M.
Garches l'an en jour Jours.

P. F. Metivet J. B. Serin
mairie

D. 21



Où deux Amis mil huit cent quinze
Publication de Mariage Entre Jean Baptiste Mall
Maillochon tailleur de habits demeurant à Paris chez
Zacharie n.° 5, 11^{ème} arrond. et de droit chez
son père à Garches département de Seine et Oise
né au dit Garches le quatre Septembre mil Sept cent
quatre vingt dix, fils de Pierre Maillochon
et de Marie Elizabeth Boudin son épouse, décédée

Et de B. Marie Desrie malton Couturière, âgée
de dix neuf ans demeurant à Paris chez sa mère Anne de
Bury n.° 3, 9^{ème} arrondissement fille mineure de Jean
Matton Blanchisseur décédé, et de Marie Anne Valibon
son épouse

La dite Publication nous avoir été Dimanche
deux Août et nous l'avant, et requise par Jean B. Maillochon
et de Marie Desrie malton, qui ont signé avec nous

J. B. Serin Maillochon Matton
mairie

Le Deux Avril mil huit cent quatre

Publication de Mariage Entre Michel Martin Bruton,
fils majeur de Louis Michel Bruton, vigneron ager, et
de la défunte Marie François Serin. Dans fait.

Le D^e D^e Virginie Emile Jollivet née le
sept vendémiaire an trois, native de l'arche-
vêque de porter N^o 1 fille de Jean Blaise
Jollivet natif de Dire District l'empereur département
de l'Yonne et de Marguerite trechard native de même
Département de la moselle.

Cette publication pour avoir lieu le
Dimanche Deux Avril et next suivant et
Acquies par ledit Michel Martin Bruton
et ledit Virginie Emile Jollivet. qui ont
signé avec nous C. M. M. Bretton

J. B. Serin J. E. Jollivet
maire



Jusé M

Du neuf Avril mil huit cent quinze
Acte de Publication de mariage Entre Pierre
Louis Serin fils mineur De Pierre Noël Serin, Vigneron
et De Geneviève Charlotte Lesigle, Demeurant
à Garbache, ses père et mère, D'une part.

La Dlle Victoire Melanie Brost
fille mineure De Jean Baptiste brost,
Vigneron, et De Marie Louise, Leroy, sa
père et mère, Demeurant à Garbache D'autre
part.

La Dite publication nous avoit été
dimanche neuf avril es sein suivant et
requise par Pierre Noël Serin et Jean Baptiste
Brost qui ont signé avec nous.

P N Serin J B Brost
J. B. Serin
maire

De par Avril mil huit cent Quarante
Publication de Mariage Entre Pierre Joseph
Locoche age de trente un ans, fils de Defunt
Antoine Locoche, et de Defunte Albigonde
Boquet, ses peres mere, D'autre part

Le De D^{lle} Marie Julie Bouquin
fille de Defunt Louis Etienne Bouquin
et de Defunte Marie Therese Estime
ses peres mere, age de Vingt deux
ans, D'autre part.

La present Publication pour avoir
lieu les Dimanches seize et Vingt trois
Avril suivant, es requise par ledit
Locoche, et la D^{lle} Marie Julie Bouquin,
qui ont Signe avo nous excepte Marie Julie
Bouquin qui a Decliné ne savoir
P. J. Locoche J. B. Lemoine



L^{es}. M^{rs}

Du trente Avril mil huit cent quinze

Acte de Publication de Mariage Entre Nicolas Henry
Paulmier age de Vingt Sept ans, fils de Denis
Antoine Paulmier et de Marie Antoinette Leroy. Les
pere et mere. demorant



Et de D^{lle} Julienne Lasserre age de
Vingt deux ans, fille de Jean Francois Lasserre
et de Marie Jeanne Verriot Le pere et mere,
d'autre part.

La presente Publication pour avoir lieu
le Dimanche trente avril, et Sept Mai, suivant
est requise par Ant^e. Denis Antoine Paulmier, et
Jean Francois Lasserre, qui ont signe avec nous
D^e. A. Paulmier J. F. Lasserre
J. B. Leroy
maire

Du trois septembre mil huit quinze
Acte de publication de mariage Entre
Louis Michel Chabot ne le huit Germinal
en trois fils de Defunt Antoine Michel
Chabot et de Louise Nicole Rousselot
Les pere et mere d'une part

et Demoiselle Marie Sophie Josset
née le trois Juin mil Sept cent
quatre vingt deux fille de défunt
Jacques Philippe Josset et de Marie Genesier
Boue ses père et mère de l'autre
part

La présente publication pour avoir
lieu le Dimanche trois Septembre
et Dip Courant et requise par
Louis nicole Bousclet mère du futur
et Marie Genesier Boue. mère de la
future qui ont signé avec nous excepté
Marie Genesier Boue. qui a déclaré
ne le savoir L. m. Jaberat

En vouselet J. B. Serin
maire

Le dimanche octobre mil huit cent quinze
acte de Publication de mariage entre Jean
François Sabut âgé de vingt deux
ans fils de François Sabut et de
Marie Genesier Boue de son



per es mere, Dune yard ^{3^{me}} 173

De D^{lle} Marie Thimothée Divary
agee de Vingt ans, fille de andré
françois Divary et de marie marguerite
françois ses père et mere. D'autre part



L'apresente publication vous avoir
lui les Dimanches Quinze octobre, et
Vingt Deux suivant, et requise par
~~françois~~ françois Robert, et andré françois
Divary, qui ont signe avec nous.

Excepte andré françois Divary qui
a déclaré ne savoir.

Constate par nous maire de la
Commune d'un ejjour surdité.

un mot rayé nul

J. B. Loxin
maire

L. Co. CMT

De Vingt Deux octobre mil huit
Cent quinze.

Acte de publication de mariage

Entre Joseph Dominique Camu agé de
vingt trois ans fils de Vincent Dominique
Camu et de Marie Antoinette Beret Defunte
Ser pere et mere d'une part

Et de D^{lle} Marie Louise Girabetti
fille agée de vingt deux ans, fille de
Georges Pierre Girabetti et de Defunte
Marie Jeanne Serin Ser pere et mere
d'autre part

La D^{lle} publication pour avoir lieu
les Dimanches Vingt deux et Vingt neuf
octobre, et requise par le Dit Camu et
Girabetti. pere des futurs, qui ont
declare ne savoir signer.

Constate par nous Maire de la Commune
sans en jour susdit. J. B. Serin
maire

L'an mil huit cent quatre vingt neuf

Octobre Publication de mariage Entre Francois

Fin
20

Maillachon agé de ^{vingt} ans fils de ^{Ben} M^r
Pierre Maillachon et de Magdelaine Françoise Berod
Ses pères et mère, d'une part.

Et de D^{me} Marie antoinette Virginie Cann agée
de vingt ans fille de françois Cann et de
marie anne marguerite chaumelle Ses pères et
mère d'autre part.

La présente publication pour avoir lieu le
dimanche vingt neuf octobre, et cinq novembre
et requise par Pierre Maillachon, et françois Cann
pères des futurs qui ont déclaré ne s'opposer
Signés.

Contesté par nous Maire de la commune
sans esjour susdit. J. B. Serin
Maire

Le mil huit, quinze Les vingt neuf
octobre

Publication de mariage entre
Jean Baptiste Pichon Journalier agé
de vingt sept ans fils de Desfont
Jacque Pichon et de marie Sageret
Ses pères et mère d'une part et

Illic marie Therese Boudin fille
De defunt Louis Zacarie Boudin et
De defunte Marie Therese Edeline Lesper
et merre agee vingt Sept ans d'autre
part

La presente Publication pour avoir
lieu les Dimanche vingt neuf
octobre et cinq novembre et requise
part Jean Baptiste Pichon et Demoiselle
marie Therese Boudin qui ont declare
ne savoir signe

Constate par nous maire de
la Commune de Garthe Lan et pour
surdit J. B. L. Serin
mair

Du Douze Novembre mil huit cent quinze
Publication De Mariage Entre Citrain Henry Dorange
agee de dix huit ans fils de Marie Dorange
et De Marie Magdelaine Dorange ses parents
more Demourant a Garthe, Dune part
Et De Marie Louise ~~figuier~~
Saladee agee de dix sept ans, fille de

Claude Lalonde, et de Marie Claude ^{gère} ~~héro~~ ^W
gère et mère d'autre Jean,

Ladite publication pour avoir lieu le dimanche
doux et dix neuf novembre, et requise par le dit
sieur Dorange, et Claude Lalonde gères de futuro
qui ont signé excepte Claude Lalonde qui a déclaré
ne savoir.

Constaté par nous maire de la commune, le
et jour dudit.

Baye un mot nul
P. Dorange, J. B. Sexin
maire

Le 19 novembre 1815

Publication de Mariage Entre Antoine Jean
Marie Martin, age de vingt quatre an, Maçon,
demeurant a Lafette, fils de Antoine Martin,
et de Francoise Lourdel sa gère et mère
de Jean yard.

P. D. D. Marie Antoinette Christine
Leonor Caron

agee de vingt trois ans fille de
Charles Lano et de Marie Louise Julin
son pere et mere. D'autre part.

La dite publication pour avoir lieu
le Dimanche dix neuf et vingt et
Novembre, es requises par Antoine
Jean Marie Martin et Marie Antoinette
Lano qui ont signe avec nous, excepte
Marie Antoinette Lano qui a declare ne
savoit.

Forste par nous Maire de la
Commune sans jour surdit.

J. M. Martin

J. B. Loxin
maire

Le dix neuf Novembre mil huit
Cent quinze
Publication de mariage de Georges

Stimé forby age⁸⁴ de cinquante quatre ans
veuf de Marie Jeanne Serin, décédée en cette
commune.

Side D^{lle} Marie Marguerite antoinette
fumond agée de quarante deux ans fille
majeure de Defunt Jean Pierre fumond. et
de Defunte Marie Françoise Ghend sa
père et mère.

Lapresente publication requise par Georges
Stimé forby, et Marie Marguerite antoinette
fumond, pour avoir lieu les Dimanches Dix
neuf et vingt Sep novembre. Georges Stimé
forby à Déclaré ne s'avoit Signé. Marie Marguerite
antoinette fumond, à Signé avec nous.

constaté par nous Maire de la commune
les jours susdits. M. M. a. Hémond
J. B. Serin
Maire

Du Vingt six Novembre mil huit cent quinze
Publication de Mariage Entre Jacques Thimé
fourreau, Veu de Marie Magdelaine fuard, age
de quarante neuf ans, jardinier demeurant m.
Martine, à Garches.

De D^{lle} Marie Louise pelletier, âgée
de Vingt six ans, fille majeure de ^{de} Thomas
Pelletier, et de Marie Anne Doche, sa
père et mère, demeurant à ~~Mendon~~ Briss Lou-
forge.

La présente publication requise par Jacques
Thimé fourreau, et Marie Louise pelletier
demeurant à Mendon, pour avoir lieu les
dimanches vingt six novembre, et trois diman-
ches suivants, et ont signé excepté Marie Louise pelletier qui a
decliné sa signature
constatée par nous Maire de la Commune
dans ce jour susdit.

J. C. fourreau

J. C. fourreau

J. B. Sorin
mair.

Le Dix Dumbre mil huit cent quinze ¹⁵³

Publication de mariage entre Mathieu menuis, âgé
de quarante trois ans, fils majeur de Augustin
menuis et de Henriette Boutigny ses parents
mère d'ancurand a farthes, d'une part.

Et de D^{lle} Marie Julie Cautin âgée
de vingt sept ans, fille majeure de défunt
Augustin Cautin, et de défunte Marie Anne
perod, ses parents mère d'ancurand a farthes

Les présente publication requise par Mathieu
menuis, et Antoine diray beau-frère de la
future, pour avoir lieu le dimanche, dix
dumbre, et dix sept suivant. Ont
signé.

Constate par nous Maire de la commune
sans ce jour surdité.

M. A. Divaric

M. W. Meier

J. B. Lavin
Maire

An Vingt quatre Decembre mil huit cent quinze
Publication De Mariage Entre Jean Lurid
fils, age De Vingt Six ans, fils majeur
De Defunt, Anne fils, et De Marie
magnelaine Boudin Des pere et mere
D'autre part.

Le D^{eu} Marie Luridte Parly, age
De Vingt ans, fille mineure De Antoine
Thomas Parly, et De Marie Genoviere
Genod, Des pere et mere D'autre part.

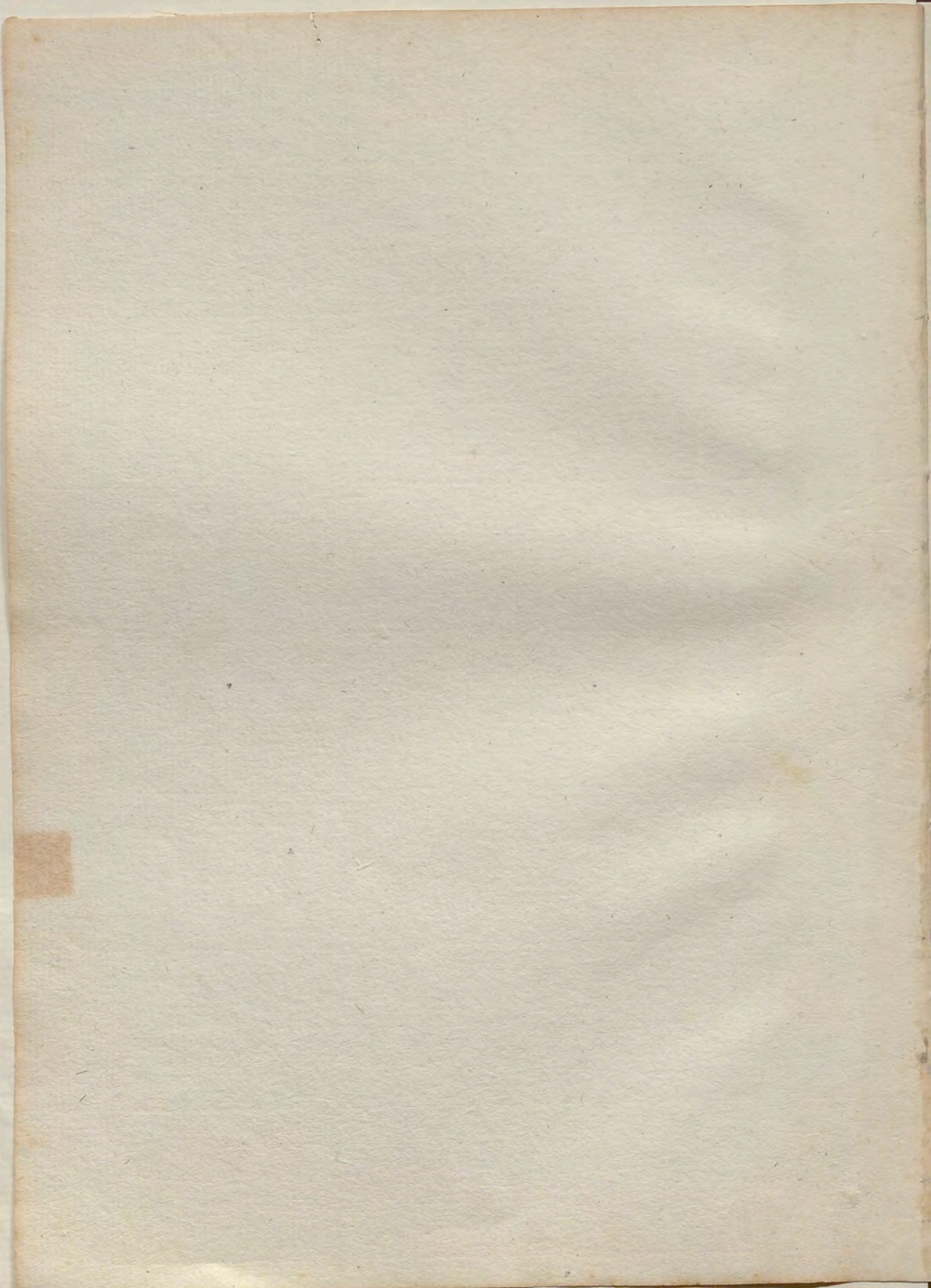
La presente publication pour avoir lieu
les dimanches, Vingt quatre et trente
Decembre, et requise par Jean Lurid
fils, et Thomas Antoine Parly, qui ont
fusse avec nous, Excepte M^r L^r fils
qui aduclare ne savoir.

Constaté par nous Maire De la
Commune San et jout Curdied.

Dixième et Derrière

Amelia

Dixième et dernière
feuille.





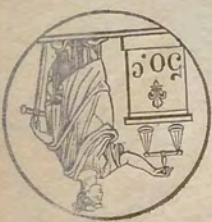
Par nous *Juge* du Tribunal de première instance séant à Versailles, arrondissement de Versailles, département de Seine et Oise, le présent Registre destiné à l'inscription des publications de Mariage pendant l'année mil huit cent seize, dans la commune de *Garches* canton de *Sèvres* a été coté et paraphé par premier et dernier feuillet. Il contient *Dix* feuillets.

Fait à Versailles, le *Vingt Deux* Décembre mil huit cent quinze.

Le Juge

Du onze février mil huit cent seize
Publication de Mariage de Louis François
Fouache, fils majeur de Defunt, Nicola
Fouache en de Antoinette Goutet sa
gère et mere, demeurant a la
ville, d'une part.

Le D^e Genevieve mehanie
Fridly, fille de Defunt Jacques Louis
Fridly en de Marie Anne Lameule
sa gère et mere, demeurant a



Garthes Dautre lard.

La presente publication requise
par le Dit Louis Jeanne Souache, es
marie anne Sneyth, y ont avois eu
les Dimanches, onze février, es Dis
nuit suivant.

Constate par nous maire de la
Commune, lan ce jour susdit.
L. J. Souache J. B. Serin
mairie

De toute un May Mis trois cent seize
Acte de Publication de Jacques Louis
Julien Louis fortin, age de quatorze
ans, fils de Jacques fortin es de
Catherine robiard, es tuel en première nous
de ^{mairie} Charlotte monton Decedee en cette
Commune, ed y demeurant.
L. D. Marie Magdelaine Thorot



Fille majeure de Jean Jacques Desjardins
herot, eadid^e Marie magdelene
sagout, sergents et more) domiciliés en
cette commune.



La presente publication requise par les
dits Jacques Julien Louis fortin et Jean
Jacques herot, vous avois hier le Dimanche
trente un, Mars, et sept avrit suivant
et ont signé excepte fortin qui a déclaré
ne savoir.

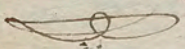
font été par nous Maire de la
Commune l'an et jour susdit.

Herot J. B. ^{Sergent}
_{mair}

Du Vingt huit avrit mil huit cent Six

Publication de Mariage entre Jean Pierre

sagout, âgé de trente quatre ans, fils de Jean
Pierre sagout, et de Marie Adelaide Dupont
defunte. Domiciliés, en cette Commune.



Et de Josephine Henriette Farard,
fille majeure de Guillaume Francois Farard

et de Marie françoise Serable, ses
pere et mere, demeurant a Gauthier

La presente publication nous aroie lieu le
Dimanche, Vingt huit avril, et cinq
mai suivant, requise par les futurs
qui ont desire ne savoir signer.

Constate par nous Maire de la commune
Sans enjoinc surseid.

J. B. Serin
Maire

Le deux juin mil huit cent quatre
Publication du Mariage entre Charles Louis
Chaque, demeurant a Gauthier age de vingt
sept ans, fils de Theodor Chaque, et
de Marie anne obin ses parents mere,
demeurant a Blansville, d'import.

Et de Marie Currette Rose serin
age de vingt deux ans fille de Jean
Baptiste serin, et de Marie benoitte, Ardet,



les pères et mères demeurant à Gannes - ^{Truise}
D'autre part.

La présente publication requise par, Jean
Baptiste Frin, et Charles Louis Chague, pour
avoir lieu le Dimanche, Deux & neuf juin
suivant



Constaté par nous adjoins & homologués
le jour susdit. Charles Louis Chague

J. B. Frin L. C. Chague
adjoins

Du sept juillet mil huit cent seize
Publication de Mariage, Entre Jean Jouan, âgé de
quarante quatre ans, Homme d'affaire de Mondreud
solts, demeurant à Paris, Rue de l'université N.º 57
fils de défunt Joseph Jouan laboureur, et défunte ~~Lucie~~
Lucie Soul et mère et mère, d'ici en la commune de
Fittac, Dept. des mordlans, D'un part.

Et de Louise Josephine Dutail veuve en première
noce de Etienne Luc Boniface Cotte, d'ici à Paris,
âgée de vingt six ans, couturière, demeurant à
Gannes, fille de défunt Pierre Dutail, et de
Magdelaine Rousselle sa mère et mère, demeurant
à Gannes. D'autre part.

La présente publication pour avoir lieu

les Dimanches sept Juillet et quatorze
suivants, et requis par Jean Jouan et
Louis Josephine Duteil. qui ont signé.

Contate par nous Maire De la Cour une
l'an ce jour Jardi.

J. Jouan L. J. Duteil

J. B. L. L. L.
Maire

La sept Juillet un homme un seigneur
Publication de mariage entre Nicolas Henry
Laulmier, veuf de Guillaume Lasserre, fils
majeur de Denis Antoine Laulmier, et de
Marie Antoinette Lasserre ses peres et mere, demeurant
a Gannes, Dune par,

Le De Marie Catherine Julien fille
majeure de Pierre Vincent Julien et de
Marie Catherine Lasserre ses peres
et mere demeurant a Gannes,
Dautre par,

La presente publication, pour avoir
lieu les Dimanches sept Juillet et



quatorze suivant, et requise ~~quatorze~~
par Nicolas Henry Paulmier, et Marie
Catherine Julin,

Contatée par nous maire de
la commune de ce jour susdit.
De L. Paulmier



J. B. Serin
maire

Du Vingt Octobre mil huit cent seize.

Publication de mariage Entre Jean Pierre
Paulmier âgé de vingt trois ans, vigneron
fils majeur de défunt Jean Pierre Paulmier, et
de Marie Jeanne Esther Julin de père
et mère, demeurante à Gariches, de meub.

Et de Louise Serin âgée de vingt
trois ans, fille majeure de Antoine Serin
vigneron et de Catherine Isidore Chaval
de père et mère, demeurant à Gariches
D'autre part.

La présente publication pour avoir lieu le

Dimanche Vingt sept octobre et trois
novembre suivant requise par
le D^{eu}x Marie Jeanne Esther Jalier, et Catherine
Petite Cheral, qui ont déclaré nous savoir.

Signé Constaté par nous Maire de la commune
les jours susdits.

De Premier Decembre mil huit cent seize

Publication de mariage entre Jean Baptiste D'hardivillier, agé
de vingt trois ans, fils majeur de Jean M^{re} D'hardivillier
et de Marie Benoitte Scotastique obry ses parents
mère, demeurants en la commune de Saint André
Sarivillier Département de l'Oise

Et de Marie Genevieve Dorange agée de vingt
un ans, fille de défunt Joseph Robert Dorange
et de Marie Magdelaine Levin ses parents
mère, de cette commune.

La présente publication pour avoir lieu le
Dimanche Premier et huit Decembre et huit
Decembre suivants. et Requise par les futurs qui
ont signé avec nous.

J. B. Levin
Maire

J. M^{re} D'hardivillier

Instituteur en
la commune de
Garches.



Cing
- 20
- 10



P. e.
2

Page
2

Quit
[Signature]

New York
22

Op. et. g.



premier feuillet. Gady

[Signature]

Par nous Jacques Auguste *Mar Gady*, Juge du Tribunal de première Instance, séant à Versailles, Arrondissement de Versailles, Département de Seine et Oise, le présent Register destiné à l'inscription des Publications de Mariages, pendant l'année mil huit cent dix-sept, dans la Commune de *Garches* Canton de *Neuilly* - a été coté et paraphé par premier et dernier feuillet : il contient *Dix* feuillets.

Fait à Versailles, le *dix huit* Décembre mil huit cent seize. *Auguste Gady*

Du *vingt sept* JUILLET, mil huit cent *Dix sept*.
Publication de Mariage de *Thomas Henry Bozay*, âgé de *dix huit* ans, fils de *deffunt*, *Marie Henry Bozay*, ex de *marie Antoinette D'Arny*, ses père et mère, demeurante, à *Garches*.

Le *Dlle* *angelique Laurant*, âgée de *dix huit* ans, *sa* *Demoiselle*, fille de

François Laurant, Gardinier, et de Marguerite
Boudon, ses père et mère, demeurans
à Garches

La présente, pour avoir lieu, les Dimanches
vingt sept, Vindes, et Croix d'ours
suivans. Et Requise par le Dis
St Laurant et Marie Antoinette Dinary
père et mère, ses Epoux et Grande
fontatè par nous Maire de la commune
Les jours surdis J. paratèr

M Dinary J. B. Lerym
mair

De trente un d'ours mit huit cent dix sept

Publication de Mariage entre Pierre Charles
Salande agé de vingt ans, fils de Pierre
François Salande, et de Jeanne Hyacinthe Boudé,
ses père et mère demeurans à Garches

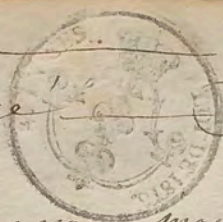
Et de Elizabette⁺ Signy, agée de vingt un
ans, fille de François Signy, et de Marie Anne
Laine ses père et mère aussi demeurans
au Dis Garches,

La présente publication pour avoir lieu le
Dimanche trente un d'ours, et sept septembre
suivans, et Requise par Pierre François Salande

+
Pirrette



es francoir
qui ont Declare
Signer.



Ligny 2 mes
au savoir

Constate par nous maire de la Commune
Lan is jour susdit

J. B. Serin
maire

Un sept septembre, mil huit cent dix sept

Publication de mariage Entre Jean B^e Charles

serin vicaire premieres nous de Virginie serin,
age de vingt huit ans, demourant a Garches,
es de Marie Julie Boudin, age de

vingt quatre ans fille de deffunt es deffunte
Louis Zacharie Boudin es Marie Therese
Delhine, dehes a Garches.

La presente publication vous avins lieu
les dimanches, sept es quatorze septembre
suivans, es requise par ledit Jean B^e
Charles serin es Jean Louis Zacharie
Boudin prede de la future.

Constate par nous maire de la Commune
Lan is jour susdit 1. 7 BC Serin
J. L. Boudin

J. B. Serin
maire

Du Vingt un septembre, mil huit cent
Dix sept.

Publication de mariage entre Louis Michel
Breton, vigneron, agé de cinquante neuf ans
Né en premières nocces de Marie Françoise
Serin, Dédou à Garches.

Et de D^{lle} Marie Henriette
Sageret, agée de trente trois ans fille
majeure de Jean Pierre Sageret, vigneron,
et de défunte, Marie Adelaïde Lepere
Demeurante à Garches.

La présente vous avoir été
Distribuée Vingt un et Vingt huit
Septembre Suivant, Reçue par
Louis Michel Breton, et Jean Pierre
Sageret pour la future, qui ont signé
avec nous,
Constate par nous Maire de la
Commune d'au, et vous surdit
L. Breton J. Sageret et
J. B. Serin
mairie



3 mef 3



Du Vingt trois Novembre mil huit cent dix Sept
Acte de Publication de mariage de Joseph
Michel Dorange, agé de Vingt ans, fils
de Defunt Joseph Robert Dorange, et de
Marie Magdelaine Serin, Vigneron demurant
à Yanket, Dune part

Et de Demoiselle Marie Louise Elisabeth
Serin, agée de Vingt ans fille mineure
de Jean Louis Serin, vigneron, et de Marie
Louise Amable Boudin, sa mère et
mère, aussi au dit Yanket

La présente pour avoir lieu les Dimaiches
Vingt trois et Vrente Novembre suivant
et requise par Marie Magdelaine Serin
et Jean Louis Serin père et mère du
futur, qui ont signé avec nous

Constaté par nous Maire de la commune de
et pour sur ce
M. M. Serin
J. L. Serin
J. B. Serin

Du Trente Novembre, mil huit cent dix sept, Dico heures
Du matin.

Acte de Publication de mariage entre Jean Baptiste
François Dirany, âgé de Vingt ans, fils mineur
de André François Dirany vigneron, et de Marie
marguerite François Sirepere & mère demurant
à Garches, D'une Part & /.

Et de Marie Louise Dupuis,
agée de Vingt deux ans, fille majeure
de Defunt Pierre Vincens Dupuis, vigneron,
et de Marie Noël Chatumet, Sirepere &
mère demurante à Garches, D'autre

Part & /.

La présente pour avoir lieu les Dimanches
Trente Novembre, et Sept Decembre suivant
& requiesse par André François Dirany, &
Marie Noël Chatumet, père et mère des
futurs, qui ont déclaré ne savoir signer.

Constaté par nous Maire de la Commune
le an & jour susdit.

J. B. Lévain
Maire



4 mef. G

Du trente novembre mil huit Cens dix Sept
onze heures du matin

Cette de publication de mariage entre
Jean Louis Tulin agé de vingt quatre ans
fils majeur de pierre Vincent Tulin et de
marie Catherine herot Ses père et mère
D'une part

et Dlle marie antoinette perriot agé
de vingt ans fille mineur de George
Clotilde perriot et de defunte magdeleine
Louise Dupuis Ses père et mère d'autre
part Demeurant à Garches

La présente pour avoir lieu les
Dimanche trente novembre et Sept
Decembre suivant et Reçue par pierre
Vincent Tulin et George Clotilde
perriot père des futurs George
Clotilde perriot a signé avec nous
et pierre Vincent Tulin a déclaré
ne savoir signé

Constate ~~procurateur~~ Mair de la
Commune lan et Jour susdit

J. C. perriot

J. B. Lefevre
mair

Le sept Decembre mil huit cent dix sept.
Acte de Publication Demariage De Denis
antoine Paulmier age de vingt ans, fils
mineur De Denis antoine Paulmier vigneron
et De Marie Antoinette Sixin verpore
et mere demurant a Yarches.

Et De D^{lle} Marie Marquerite Dorange
agee de vingt ans, fille mineure De
Jean Baptiste Dorange vigneron et De Marie
Louise Adelaide minier verpore et
mere aussi demurant a Yarches.

La presente publication vous a été faite
les Dimanches Sept. et quatorze Decembre
suivans et requise par Denis antoine
Paulmier et Jean Baptiste Dorange
pères des futurs: qui ont signé avec
nous

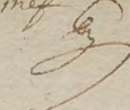
Contate par nous Maire et la
Commune par et pour les D^s P.
D. A. Paulmier
J. B. Dorange J. B. Sixin
mair



smof
g



6ms
E

ymet 

gms
3

9 mef *EF*

Dixième et dernier feuillet.

Gady



